Amtliches.

Rapport général
sur la situation de l'Instruction primaire dans le Grand-Duché de Luxembourg, pendant l'année scolaire 1916-1917.

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Par arrêté grand-ducal du 10 août 1915, les écoles primaires ont été réparties entre huit arrondissements d'inspection, savoir:

Luxembourg I, comprenant les communes d'Eich, Hollerich et Luxembourg.

Luxembourg II: Canton de Capellen: les communes de Bascharage, Clemency et Dippach.

Canton d'Esch: les communes de Bettembourg, Dudelange, Frisange, Kayl, Leudelange, Mondercange, Pétange, Reckange, Rœser et Sanem.

Canton de Luxembourg: la commune de Weiler-la-Tour.

Luxembourg III: Canton de Capellen: les communes de Garnich, Kehlen, Kopstal et Mamer.

Canton d'Echternach: les communes de Bech et de Consdorf.

Canton de Grevenmacher: les communes de Junglinster et de Rodenbourg.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE LUXEMBOURG

Canton de Luxembourg: les communes de Bertrange, Contern, Hamm, Hesperange, Niederanven, Rollingergrund, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen et Walferdange.

Canton de Mersch: les communes de Lintgen, Lorentzweiler et Mersch.

Esch-s.-Alz.: les communes de Differdange, Esch, Rumelange et Schifflange.

Grevenmacher: Canton d'Echternach: les communes d'Echternach, Mompach et Rosport.

Canton de Grevenmacher: les communes de Betzdorf, Biwer, Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert et Wormeldange.

Les communes du canton de Remich.

Ettelbruck: Canton de Diekirch: les communes de Bastendorf, Bettendorf, Bourscheid, Diekirch, Ermsdorf, Erpeldange, Ettelbruck, Feulen, Medernach, Mertzig, Reisdorf et Schieren.

Canton d'Echternach: les communes de Beaufort, Berdorf, et Waldbillig.

Canton de Mersch: les communes de Berg, Bissen, Bœvange, Fischbach, Heffingen, Larochette, Nommern et Tuntange.

Canton de Vianden: les communes de Fouhren et de Vianden.

Clervaux: les communes du canton de Clervaux.

Canton de Diekirch: la commune de Hoscheid.

Canton de Vianden: la commune de Putscheid.

Canton de Wiltz: les communes d'Esch, Eschweiler, Kautenbach, Oberwampach, Wiltz, Wilwerwiltz et Winseler.

Redange: Canton de Capellen: les communes de Hobscheid, Kœrich, Septfontaines et Steinfort.

Les communes du canton de Redange.

Canton de Wiltz: les communes de Boulaide, Gœsdorf, Harlange, Heiderscheid, Mecher et Neunhausen.

Les noms des arrondissements indiquent en même temps les lieux de résidence des inspecteurs primaires.

Les données du Rapport général sont fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.

—

1er ARRONDISSEMENT: LUXEMBOURG I,

comprenant les communes d'Eich, Hollerich, Luxembourg.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 15.

Localités.	Élèves.		Indemnités du personnel
	Garçons.	Filles.	
Hollerich: Bonnevoie-Nord ...	26	27	700
— Bonnevoie-Sud	39	28	700
— Gare	36	30	700
— Ville.....	20	25	1400
Luxembourg: Ville-Haute	10	11	950
— id.	20	16	1225
— id.	15	22	1225
— Clausen	22	20	950
— Gare	27	20	1225
— Grund	16	20	1225
— id.	14	18	1225
— id.	12	14	1225
— Limpertsberg ..	33	44	1225
— Pfaffental	28	26	1225
— id.	17	19	1225
Total	335	340	16425 fr.

Le personnel des écoles gardiennes se composait de 12 maîtresses laïques et de 3 sœurs.

Les maîtresses de Bonnevoie et de Hollerich-gare et 10 maîtresses de Luxembourg ont suivi des cours spéciaux à l'étranger. Celles de Luxembourg ont en outre, à l'exception de 2, subi l'examen prévu par le règlement de la ville.

A Luxembourg, on admettait les enfants dès l'âge de 3 ans, à Hollerich à 5 ans.

Les écoles gardiennes sont, en général, bien installées et bien outillées.

La marche des écoles gardiennes publiques est représentée par 10 nos 2, 4 nos 3 et 1 no 4.

b) Écoles gardiennes privées.

Les écoles gardiennes privées du Rham et d'Eich, dirigées par des maîtresses religieuses, comptaient 27, resp. 95 enfants; l'école gardienne de Mlle Neumann, dirigée par une maîtresse laïque diplômée, comptait 36 élèves.

Marche des écoles gardiennes privées: 1 no 2, 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 130 écoles primaires publiques se subdivisaient en 59 écoles de garçons, 58 écoles de filles, 10 écoles mixtes ordinaires et 3 écoles mixtes pour les commençants.

Toutes les écoles de garçons et 5 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les écoles de filles, toutes les écoles mixtes pour commençants et 5 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des institutrices.

Dans les écoles mixtes de Beggen, Cessingen, Kirchberg et Muhlenbach, les 3 premières années d'études étaient dirigées par des institutrices, les autres années d'études se trouvaient sous la direction d'instituteurs. A Cessingen, la 7e année d'études des filles était confiée à l'institutrice, chargée de la direction des 3 classes mixtes inférieures.

Les 130 écoles appartenaient à 20 ressorts scolaires, Eich et Weimerskirch n'en formant qu'un seul.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 21 *maisons d'école* comptaient 126 salles de classe; 3 salles de classe (Cessingen 1, Neudorf 1, Merl 1) se trouvaient dans d'autres locaux appartenant à la commune, 1 salle se trouvait dans une maison privée.

3 *salles de classe* ne répondaient pas entièrement à leur destination: Hollerich-ville (f.), trop petites, 2; Merl (f.), trop petite, 1.

Servaient à d'autres usages qu'à l'enseignement: Hollerich, 5 classes, Bonnevoie 2, Cessingen 1 (distribution des cartes de vivres); Hollerich-gare, 1 salle (chant 1 f. p. sem.); Merl (ass. agric. 6 f.); Beggen,1, Dommeldange, 1 (distribution des cartes de vivres); Kirchberg, 1 (ass. agr. et chant).

La place de récréation manquait à Cessingen, degré inférieur, et à Merl, école mixte; elle était trop petite à Kirchberg.

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction à Kirchberg. L'entretien de la propreté était partout satisfaisant.

Dans les 3 communes, *le mobilier de classe* et *le matériel d'enseignement* ont été complétés et renouvelés par l'acquisition d'armoires, de collections pour l'enseignement intuitif et pour l'enseignement des sciences naturelles, de l'hygiène, de la géographie et de l'histoire, ainsi que par l'acquisition de tableaux artistiques.

Le musée scolaire de Bonnevoie-Nord a rendu de grands services à l'enseignement primaire.

Le matériel de classe a été fourni régulièrement et en quantité suffisante aux élèves indigents; il en était de même des objets requis pour les travaux à l'aiguille.

Matières d'enseignement.

Les matières obligatoires, prévues par l'art. 23 de la loi scolaire, ont été enseignées à toutes les écoles, conformément au plan d'études en vigueur. A Luxembourg, un maître spécial enseignait temporairement la gymnastique aux élèves du degré supérieur.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire finissait à Eich le 19 août, à Hollerich le 4 et à Luxembourg le 5 du même mois. L'année scolaire courante a commencé le 1er octobre, dans la commune d'Eich; le 15 septembre, dans la commune de Hollerich, et le 17 septembre, dans la ville de Luxembourg.

Les heures de classe variaient, suivant la localité et la saison, entre 8½—11½, 8½—11 et 1½—4, 2—4 (hiver); 8—11 et 1½—4, 2—4½ (été).

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2559	2549	5108
au-dessus de l'âge obligatoire ..	28	30	58
Total	2587	2579	5166

La moyenne des élèves par école était de 40.

Avaient	11 à 20 élèves	2	écoles
	21—30 —	17	—
	31—40 —	51	—
	41—50 —	46	—
	51—60 —	14	—

Absences.

Le total des absences était de 151553 demi-journées, dont 133436 justifiées et 18117 non justifiées.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Eich	972	16110	1166	4964	16,5	1,2	5,1	22,8
Hollerich	2055	41246	1290	4356	20	0,6	2,1	22,7
Luxembourg	2081	69044	4580	8797	33,1	2,2	4,2	39,5
Total ...	5108	126400	7036	18117	23,2	1,3	3,8	28,3

Commissions scolaires.

1 commission scolaire a visité une fois 7 écoles. Les deux autres commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10		Art. 11		Art. 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art. 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application de l'art. 10.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commission scolaire.
Eich	—	152	74	—	61	—
Hollerich	—	163	72	—	42	—
Luxembourg	—	218	86	—	—	68
Total ...	—	533	232	—	103	68

38 élèves ont été dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie de l'année.

Le certificat d'études, prévu par l'art. 19 de la loi, a été délivré à 156 garçons et 134 filles, au total à 290 élèves. Dans ces chiffres sont compris les certificats d'études délivrés à la 7° année attachée aux écoles primaires supérieures et à la 7e année des écoles primaires privées.

Personnel enseignant des écoles primaires.

Le personnel enseignant se composait de 65 instituteurs, 52 institutrices laïques et 15 institutrices religieuses. Dans ce nombre sont compris l'instituteur et l'institutrice suppléants de la ville de Luxembourg.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de mise à la retraite: 3;
par suite de décès: 1;
par suite de la création d'une nouvelle école: 1.

5 instituteurs et 3 institutrices étaient remplacés, pour motif de santé, pendant 4, 2, 1 mois, resp. pendant 8 et 5 mois.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'enseign. pr. sup.	9	9	4	22
Brev. d'enseign. postsc..	44	33	4	81
Brev. d'aptit. pédagog..	10	7	4	21
Brevet provisoire	2	3	3	8
Total	65	52	15	132

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	11	4	3	18
2	43	42	10	95
3	10	5	2	17
Total ...	64	51	15	130[1])

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	10	5	3	18
2	48	46	10	104
3	5	—	2	7
4	1	—	—	1
Total ..	64	51	15	130

[1]) Dans ce tableau et les deux tableaux qui suivent, l'instituteur et l'institutrice suppléants de la ville de Luxembourg ne sont pas compris.

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	1	2	5
2	39	32	10	81
3	22	18	3	43
4	1	—	—	1
Total ...	64	51	15	130

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	4	13	—	17
6—10	10	3	1	14
11—15	6	10	2	18
16—20	15	6	3	24
21—25	7	5	5	17
26—30	9	9	—	18
31—35	7	2	1	10
36—40	5	2	1	8
41—46	2	2	2	6
Total ...	65	52	15	132

Traitements communaux.

En traitements communaux, les 65 instituteurs touchaient ..... 154650 fr.
les 52 institutrices laïques ..... 88537,50 »
les 15 institutrices religieuses ..... 13406 »

Total .... 256593,50 fr.

La moyenne du traitement communal était donc pour l'instituteur de ..... 2379 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1702 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 893 »

Suppléments de traitement.

63 instituteurs recevaient de ce chef ..... 45410 fr.
41 institutrices laïques ..... 23375 »

Total ... 68785 fr.

2 instituteurs et 11 institutrices n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
		Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. pr. sup.	300	9	2700	9	2700	4	1200	6600
Brev. d'ens. postsc..	200	44	8800	33	6600	4	800	16200
Brev. d'apt. pédag.	100	10	1000	7	700	4	400	2100
Total ...	...	63	12500	49	10000	12	2400	24900

2 instituteurs, 3 institutrices laïques et 3 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement effectives.

64 instituteurs touchaient en indemnités de logement ..... 31450 fr.
51 institutrices laïques ..... 18275 »

Total .... 49725 fr.

Les indemnité sde logement légales s'élevaient

pour les 65 instituteurs à ..... 31700 fr.
pour les 52 institutrices laïques à ..... 18550 »

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements commun...	154650	88537,50	13406	256593,50
Supplém. de traitem...	45410	23375	—	68785
Primes de brevet	12500	10000	2400	24900
Indem. de log. effect....	31450	18275	4 log.	49725
Total de la dépense..	244010	140187,50	15806	400003,50
Valeur légale des logem. fournis.....	250	275	4 log.	

La moyenne du traitement, les suppléments, les primes et les indemnités de logement effectives, resp. légales compris, était
pour l'instituteur de ..... 3758 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 2701 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 1053 »+ log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postscolaires.

34 instituteurs ont touché 10355 fr., en moyenne, 304 fr.;
15 institutrices laïques 3930 fr., en moyenne, 262 fr.;
12 institutrices religieuses 3110 fr., en moyenne, 259 fr.

Total ... 17395 fr.

Logements.

1 instituteur, 1 institutrice laïque et 15 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 15 institutrices religieuses disposaient de 4 logements.

Les logements de service comprenaient, outre la cuisine:

Pièces.	Instituteur.	Institutrice		Total.
		laïque.	religieuse.	
3	—	1	—	1
5 et plus	1	—	4	5
Total ...	1	1	4	6

Une distribution de prix a eu lieu dans la commune d'Eich. Les élèves de la ville de Luxembourg ont assisté, à la fin de l'année, à des représentations cinématographiques.

La caisse d'épargne se trouvait introduite dans 56 écoles, où 480 élèves ont versé 17512,70 fr.

b) Écoles primaires privées.

1° Les écoles de l'hospice du Rham comptaient 100 garçons et 80 filles et formaient 5 classes, dont les 3 inférieures étaient mixtes et les 2 classes supérieures, l'une pour garçons, l'autre pour filles, des classes parallèles. Le personnel enseignant se composait de 4 institutrices laïques et d'une institutrice religieuse. Les institutrices possédaient 1 le brevet d'enseignement postscolaire, 3 le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet provisoire.

2° Les années d'études primaires de Ste-Sophie formaient 3 classes dirigées par 3 institutrices religieuses et 1 institutrice laïque, qui se partageaient les différentes branches. 2 institutrices possédaient le brevet d'enseignement postscolaire, 2 le brevet d'aptitude pédagogique. Ces classes comptaient 65 élèves au total.

Notes générales pour les résultats obtenus: 4 nos 2 et 4 nos 3.

Un garçon de l'âge obligatoire recevait *l'enseignement à domicile.*

3. Écoles primaires supérieures publiques.

Il y avait 3 écoles primaires supérieures publiques pour garçons, installées à Hollerich-Bonnevoie, Luxembourg et Eich-Weimerskirch, 3 écoles primaires supérieures pour jeunes filles à Eich, Hollerich-gare et Luxembourg. Ces écoles se composaient de 2 divisions; à l'école des filles de Luxembourg, les 2 divisions formaient 2 classes séparées.

A titre transitoire, la 7e année d'études était attachée à l'école primaire supérieure pour garçons de Luxembourg et aux écoles primaires supérieures pour garçons et pour filles d'Eich-Weimerskich.

Outre les matières prévues par la loi, on enseignait l'anglais

et la dactylographie aux écoles primaires supérieures de filles de Hollerich et de Luxembourg; à cette dernière, on enseignait également la sténographie.

Aux écoles de garçons de Hollerich et de Weimerskirch, toute la journée du jeudi était libre; à l'école des jeunes filles de Luxembourg, les classes chômaient pendant deux après-midi de la semaine.

Élèves.

Écoles de	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire (prim. sup.)	de l'âge obligatoire (7e année)	au-dessus de l'âge obligatoire (prim. sup.)
Hollerich	—	25	—	19
Luxembourg	16	17	—	44
Weimerskirch-Eich.	19	14	16	6
Total ...	35	56	16	69
	91		85	

Absences des élèves de la 7e année d'études.

Écoles de	Garçons.					
	Nombre des absences			Moyenne par élève		
	art. 6.	avec permission.	sans permission.	art. 6.	avec permission.	sans permission.
Luxembourg	520	33	—	32,5	2	—
Weimerskirch.....	550	51	55	28,9	2,6	2,8
Total ...	1070	84	55	30,7	2,3	1,4
			Filles.			
Eich.....	302	—	74	18,8	—	4,6

Personnel enseignant.

2 instituteurs et 2 institutrices religieuses possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur, 1 instituteur et 4 institutrices religieuses avaient le brevet d'enseignement postscolaire. A Luxembourg, 4 institutrices religieuses étaient chargées de l'enseignement proprement dit, l'une d'elles avait en outre la direction de l'école; une institutrice, munie du brevet afférent, enseignait l'anglais. A Eich et à Hollerich, l'enseignement fut gratuit pour tous les élèves; à Luxembourg, il l'était seulement pour les élèves de la commune. La taxe scolaire que payaient les élèves forains était de 20 fr. par semestre pour les filles et de 25 fr. pour les garçons.

Notes pour le résultat général: 6 nos 2.

Traitements du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices religieuses.	Total.
Traitements communaux .	8850	6050	14900
Supplém. de traitement ..	3125	—	3125
Primes de brevet.....	800	1400	2200
Indemnités de logement ..	1500	325	1825
Total	14275	7775	22050
Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux (Eich 100 fr., Hollerich et Luxembourg 150 fr. par école)			800 fr.
Dépense totale ..			22850 fr.

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient en traitement communal la somme de 4000 fr.; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice de Hollerich avait une indemnité de logement de 325 fr.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Pendant l'année scolaire 1916-1917, il y avait dans l'arrondissement de Luxembourg I 58 écoles d'adultes publiques, dont 35 écoles de garçons avec 472 élèves et 23 écoles de filles avec 553 élèves, soit 1025 élèves au total.

La fréquentation était obligatoire pour les garçons et les filles des trois communes.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	2 leçons.	3 leçons	Total.
	par semaine.		
5	10	24	34
10	1	—	1
Total ..	11	24	35

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon.	3 leçons	Toute la semaine.	Total.
	par semaine.			
5	1	19	—	20
toute l'année	—	—	3	3
Total ..	1	19	3	23

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: l'ouvrage manuel, à.....	2 écoles.
1 branche: le dessin, à	9 —
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, instruction civique, hygiène, à.....	24 —
Total	**35 écoles**

Écoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille, à	1 école
3 branches: la même avec repassage et coupe, à..	2 écoles
5 branches: allemand, français, calcul, hygiène, économie domestique, à	1 école
6 branches: les mêmes branches et tenue des livres, à	4 écoles
7 branches: les mêmes avec les travaux à l'aiguille, à	5 —
7 branches: les mêmes, les travaux à l'aiguille remplacés par l'instruction civique et sociale, à ..	1 école
8 branches: les mêmes et les sciences naturelles, à	1 —
9 branches: les mêmes et le dessin, à.....	3 écoles
9 branches: les mêmes, les travaux à l'aiguille remplaçant les sciences naturelles, à	2 —
10 branches: les mêmes branches et les sciences naturelles, à	3 —
Total ...	23 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total.
	garçons.	filles.	
1	7	8	15
2	17	11	28
3	11	4	15
Total ...	35	23	58

Des distributions de prix n'ont pas eu lieu. Les élèves de Luxembourg dont la fréquentation a été régulière ont eu des primes.

La caisse d'épargne fonctionnait dans 1 localité, où 1 élève a versé la somme de 5 fr.

Personnel enseignant.

Les 58 écoles d'adultes étaient dirigées par 62 personnes, dont 58 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires ou

primaires supérieures. Aux 35 écoles de garçons étaient préposés 34 instituteurs; aux 23 écoles de filles se trouvaient préposées 15 maîtresses laïques et 12 maîtresses religieuses. Les directrices des deux ouvroirs possédaient le diplôme d'ouvrage manuel. L'école ouvrière de Luxembourg était dirigée par une maîtresse diplômée pour l'ouvrage manuel et par une institutrice brevetée pour les branches d'enseignement.

Indemnités du personnel.

Subsides de l'État	11455,03 fr.
Part contributive des communes	5939,97
Total	17395 fr.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	—	1	1
de 100 à 150 fr.	—	7	7
de 200 à 300 fr.	21	14	35
de 300 à 400 fr.	12	—	12
plus de 400 fr.	1	3	4
Total	34	25	59

1 instituteur dirigeait 2 cours; un cours postscolaire pour filles était dirigé par 3 institutrices; deux ouvroirs étaient dirigés par 2 maîtresses. 2 institutrices ne touchaient pas d'indemnité.

Bibliothèques populaires.

Les 4 bibliothèques de l'arrondissement renfermaient 233 volumes. Le nombre des volumes empruntés à l'une des bibliothèques fut de 20; les 3 autres bibliothèques n'avaient pas un seul lecteur.

Bibliothèques scolaires.

Les bibliothèques scolaires n'existaient pas. Les crédits votés dans l'intérêt de la création de ces bibliothèques: Eich 140 fr., Hollerich 500 fr., Luxembourg 700 fr. n'ont pas été dépensés.

b) **Écoles d'adultes privées.**

Écoles de garçons.

1° Le cours de travail manuel donné aux garçons du Rham par un instituteur de la ville de Luxembourg, muni du diplôme afférent, comptait 11 élèves.

2° Les cours de perfectionnement du Gesellenverein duraient du 1er octobre au 1er août et se composaient de 5 leçons hebdomadaires d'une heure et demie chacune en hiver et d'une heure en été. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul, les sciences naturelles, le dessin, l'histoire, la géographie, l'instruction civique et la sténographie. Les cours étaient dirigés par 4 maîtres de dessin et 2 instituteurs pensionnés.

Le nombre des élèves du cours de dessin était en moyenne de 110 pour l'hiver et de 30 pour l'été. Aux autres cours, les élèves étaient groupés en deux divisions de 16, resp. 36 élèves en hiver et de 10, resp. 22 en été, c'est-à-dire de 162 élèves en moyenne totale pour l'hiver et de 55 élèves pour l'été.

Écoles de filles.

1° Les cours postscolaires donnés aux filles de l'hospice du Rham par une institutrice brevetée comptaient 17 élèves.

2° L'école du dimanche, du 2e dimanche d'octobre au dernier dimanche de juillet, se composait de 4 classes, dont 1 dans la ville-haute et 1 dans chacun des 3 faubourgs, et comptait 88 élèves. Des dames de la ville y enseignaient l'allemand, le français, le calcul, les ouvrages manuels et le chant.

3° *Écoles ménagères.* — *a*) L'école ménagère et professionnelle de Mlle Neumann comprenait des cours de ménage, où l'on enseignait l'économie domestique, l'hygiène, la cuisine, le jardi-

nage, les travaux domestiques et le repassage. On y donnait également des leçons d'allemand, de français, d'arithmétique, de sciences naturelles, de dessin, de chant et de gymnastique. La section professionnelle comprenait des cours de comptabilité, de droit commercial, de correspondance commerciale, de dactylographie et de sténographie, ainsi que des cours de coupe, de couture et de modes. A l'école gardienne, 14 jeunes filles étudiaient la pédagogie des jardins d'enfants. Les cours du soir se composaient de cours de cuisine et de couture. L'école ménagère et professionnelle comptait 149 élèves, l'école professionnelle gratuite, 19. Les cours du soir étaient fréquentés par 253 élèves.

b) L'école ménagère attachée au pensionnat de Ste-Sophie, dirigée par des religieuses diplômées, comptait 15 élèves, réparties entre deux divisions.

c) L'école ménagère agricole de Hollerich-gare, dirigée par des sœurs, comprenait des cours de ménage (sciences physiques et naturelles, économie domestique, cuisine et boulangerie, laiterie, jardinage, lessive et repassage), de coupe et de couture, fréquentés par deux classes d'internat et deux classes d'externat. On y donnait également des cours préparatoires à l'école normale et aux brevets français et des cours spéciaux de commerce (comptabilité commerciale, sténographie et dactylographie), d'anglais, de dessin, de peinture, de musique et de gymnastique. Le total des élèves était de 215, dont 112 aux cours de ménage et 103 aux autres cours.

4° *Écoles ouvrières.* — *a*) L'école ouvrière et ménagère des jeunes économes à Luxembourg, dirigée par 6 religieuses, dont 5 diplômées, comptait 80 élèves en moyenne, 50 élèves fréquentaient le cours de ménage. Les cours duraient 10 mois.

b) L'école ouvrière de Dommeldange, de même durée, était dirigée par 2 sœurs diplômées et fréquentée par 55 élèves.

Résultats obtenus: 7 n^{os} 2, 2 n^{os} 3.

—

2e ARRONDISSEMENT : LUXEMBOURG II,

comprenant les communes de Bascharage, Clemency, Dippach; Bettembourg, Dudelange, Frisange, Kayl, Leudelange, Mondercange, Pétange, Reckange, Rœser, Sanem; Weiler-la-Tour.

1. Écoles gardiennes.

a) **Écoles gardiennes publiques.**

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Bettembourg	26	17	1200+log.
Dudelange	41	38	1700 960
Tétange	41	24	418,75
Total ...	108	79	4278,75 fr.

Les écoles gardiennes de Bettemborug et de Tétange étaient bien installées, celle de Dudelange occupait une salle trop spacieuse, et la cour de récréation faisait défaut. 2 maîtresses possédaient le diplôme afférent, la 3e avait le diplôme pour l'ouvrage manuel et dirigeait également l'ouvroir, qui, en hiver, remplaçait l'école gardienne. Cette maîtresse, décédée dans le courant de l'année, fut remplacée par une autre religieuse possédant le diplôme français des écoles maternelles. A Dudelange, la maîtresse de l'école gardienne était assistée, pendant le 1er semestre, par une aide qui avait le brevet français élémentaire. A Bettembourg, on admettait les enfants à l'âge de 5 ans, dans les deux autres localités, dès 4, resp. 4½ ans. L'administration communale de Bettembourg percevait une rétribution scolaire de 1 fr. par mois de la part des parents solvables; l'accès des deux autres écoles fut gratuit.

b) **L'École gardienne privée**

attachée au pensionnat de Dudelange était dirigée par une religieuse diplômée et comptait 19+46 élèves.

Marche des écoles gardiennes: 2 nos 2 et 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 133 écoles primaires publiques, appartenant à 42 ressorts scolaires, se subdivisaient en 57 écoles de garçons, 53 écoles de filles, 17 écoles mixtes ordinaires et 6 écoles mixtes pour les commençants.

Avaient:	1	année d'études	3 écoles
	2	années d'études.....	72 —
	3	—	7 —
	4	—	1 école
	5	—	7 écoles
	6	—	2 —
	7	—	41 —

Les 57 écoles de garçons et 11 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 53 écoles de filles, 6 écoles mixtes ordinaires et les 6 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 58 *maisons d'école* comptaient 140 salles de classe (les écoles primaires supérieures comprises).

Les salles de classe suivantes étaient en mauvais état: Linger, trop petite, sombre, humide; Pétange, g. et f. 3e degré, mal éclairées et mal proportionnées; Livange, basse, incommode; Peppange, basse et délabrée; Reckange, g. et f., petites et mal éclairées; Schouweiler, g., petite, sombre, humide.

Les salles de classe ont servi à d'autres usages qu'à l'enseignement, à Dippach (g.), assoc. agric. 4 fois; Frisange (g.), id. 4 f.; Hellange, vente de vivres, 6 f.; Tétange (g.), cartes de pain, 2 f. p. mois; Leudelange (g.), assoc. agr. et conférences, 64 f.; Bergem, assoc. agr. et chant, 1 f. p. mois; Mondercange (g.), adjudication, chant, 3 f. par mois; Pontpierre, ass. agr. et adjud., 10 f.; Pétange (g. III), musique, 1 f. p. sem.; Limpach, ass. agr., 1 f. p. m.; Peppange, ass. agr., Volksverein, Junglingsverein, 50 f.; Belvaux (g. I), ass. agr., ass. des consommateurs, chant, 20 f.;

Hassel, laiterie, 1 f. p. sem.; Syren, ass. agr. 10 f.; Weiler-la-Tour (g.), ass. agr. et chant, 10 f.; ibid. (f.), laiterie, 1 f. p. sem.

44 maisons d'école avec 115 salles de classe étaient entourées d'une *place de récréation*; 23 de ces places étaient clôturées. 14 maisons d'école avec 25 salles de classe étaient dépourvues de places de récréation: Hautcharage (2 éc.), Linger, Fingig, Dippach (2), Kayl (g. III), Tétange (2), Pétange (4 de g. et 4 de f.), Rodange (g. et f. III), Livange, Peppange, Sanem, Syren, Weiler-la-Tour (2). Les places de récréation étaient trop petites à Schouweiler (g.), Bergem, Mondercange (3), Ehlange, Reckange (2), Ehlerange, Belvaux (3).

Les lieux d'aisances étaient en état insuffisant à Schouweiler (f.), Livange, Ehlerange, Syren; ils étaient en mauvais état à Hautcharage (2), Budersberg, Dudelange (4 éc.; ils seront remis en bon état pour l'année prochaine), Tétange (2 de f.), Leudelange (2), Pétange (2 de g. et f. III), Reckange (2), Peppange, Belvaux (éc. m. et g. II). De nouveaux cabinets sont en voie de construction à Dudelange. Les cabinets de Syren ne sont pas séparés pour les sexes.

L'entretien de la propreté dans les cabinets, très satisfaisant en général, laissait à désirer à Bascharage (g. et f.), Linger, Aspelt (g.), Tétange (g. I), Mondercange (3 éc.), Peppange, Ehlerange, Soleuvre (g.).

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés et renouvelés par l'acquisition d'armoires-bibliothèques (7 éc.), de pupitres, bancs-pupitres et chaises (14). de baromètres (2), thermomètres (2), de tableaux noirs (16), bouliers compteurs (5), collections de corps géométriques et des poids et mesures (7), machines à lire (6), globes terrestres et cartes murales (12), tableaux pour l'enseignement de la physique, des sciences naturelles, de la géographie et pour l'enseignement intuitif (25), tableaux artistiques (10).

Le musée scolaire de Dudelange a été complété et a rendu, comme les années précédentes, des services signalés à l'enseignement primaire. Des musées plus simples sont en voie de formation à un certain nombre d'écoles.

Le matériel de classe a été largement fourni aux élèves indigents.

A Dudelange, un logement de concierge et de nouveaux cabinets ont été construits auprès de deux bâtiments scolaires, et le chauffage central y a été également établi. A Rodange, une seconde aile avec 4 salles de classe a été ajoutée à la nouvelle maison d'école des garçons. De grosses réparations ont été exécutées à Belvaux (aménagement d'une salle de classe), à Rodange (construction d'un mur et aménagement d'un jardin auprès de la maison d'école des filles), à Bettembourg (cabinets), à Mondercange, Pétange, Tétange (salles de classe), Budersberg (logement de service).

Matières d'enseignement.

L'enseignement comprenait partout les matières obligatoires prévues par la loi.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire s'est terminée le 15 août, dans les communes de Dudelange et de Pétange; le 19 août, dans celle de Bettembourg; le 25 août, dans les communes de Bascharge, Clemency, Dippach, Mondercange, Reckange, Rœser, Sanem, Weiler-la-Tour; le 26 août, à Frisange et à Kayl; le 31 août, à Leudelange.

L'année scolaire courante a commencé le 24 septembre, dans les communes de Dudelange et Pétange (à l'exception des 4 écoles de garçons du nouveau bâtiment, qui ont commencé le 26 septembre); le 1er octobre, dans les communes de Bettembourg, Clemency, Kayl, Mondercange, Reckange, Sanem; le 8 octobre, dans les communes de Bascharage, Dippach, Frisange, Rœser, Weiler-la-Tour; le 12 octobre enfin, à Leudelange.

Les heures de classe étaient fixées, en hiver, à 8½—11½, 8½—11 et 1—4, 2—5; en été, à 8—11, 8½—11½, 9 à midi et 1½—4½ ou 2—5 heures.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2912	2543	5455
au-dessus de l'âg eobligat..	45	51	96
Total ...	2957	2594	5551

Avaient	10—20	élèves	7 écoles
	21—30	—	19 —
	31—40	—	35 —
	41—50	—	50 —
	51—60	—	18 —
	61—68	—	4 —

Les écoles avec plus de 60 élèves se trouvaient à Tétange (g. III), Bettembourg (g. II), Pétange (f. II), Soleuvre (g.).

La moyenne des élèves était de 42.

Absences.

Le total des absences s'élevait à 129349 demi-journées. dont 104557 absences justifiées et 24792 absences non justifiées.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bascharage	259	3358	581	532	12,9	2,2	2	17,1
Clemency	141	1533	184	—	10,9	1,3	—	12,2
Dippach	153	3633	668	130	23,7	4.4	0,8	28,9
Bettembourg ...	463	4925	761	838	10,6	1,6	1,8	14
Dudelange	1477	23973	939	7085	16,2	0,6	4,8	21,6
Frisange	133	2771	125	19	20,8	0,9	0,1	21,8
Kayl	705	18988	1366	4539	26,9	1,9	6	34,8
Leudelange	110	1146	435	148	10,4	4	1,3	15,7
Mondercange ...	160	1976	92	289	12,4	0,6	1,8	14,8
Pétange	1086	21297	1093	11012	19,6	1	10,1	30,7
Reckange	92	1343	128	19	14,6	1,4	0,2	16,2
Rœser.....	182	3276	506	14	18	2,8	0,1	20,9
Sanem	387	7623	123	69	19,7	0,3	0,2	20,2
Weiler-la-Tour .	107	1576	138	98	14,7	1,3	0,9	16,9
Total	5455	97418	7139	24792	17,9	1,4	4,5	23,8

Plus de la moitié des absences non justifiées doivent être mises sur le compte de 20 élèves de Dudelange (3852), 14 de Kayl (2340), 29 de Rodange (7253).

Commissions scolaires.

3 commissions scolaires ont visité une fois une partie des écoles de la commune. Une autre commission a visité une fois 13 écoles de la commune et n'a pas visité la 14e école. 10 commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10		Art. 11		Art. 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	appliqué par la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur sur avis de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur sur proposition de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bascharage ..	16	—	—	16	4	5
Dippach	7	7	—	2	2	3
Bettembourg .	25	2	—	25	—	10
Dudelange ..	121	121	60	—	210	—
Frisange	4	3	—	2	—	—
Kayl	111	110	79	—	97	—
Leudelange ..	3	—	—	3	—	1
Mondercange .	5	3	3	2	1	1
Pétange	93	—	—	91	—	239
Reckange ...	3	—	—	3	—	—
Rœser.....	2	—	—	1	—	—
Sanem	3	1	—	2	—	1
Weiler-la-Tour	2	—	—	2	—	1
Total ..	395	247	142	149	314	261

Le certificat d'études primaires a été délivré à 229 garçons et à 211 filles, au total à 440 élèves. Dans ces chiffres sont compris 100 élèves de la 7e année attachée aux écoles primaires supé-

rieures et 26 élèves de la 7e année des écoles primaires privées. 1 garçon et 1 fille de la 7e année étaient dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie du semestre d'hiver et pendant l'été; 13 garçons et 3 filles l'ont été pour une partie du semestre d'été. 2 garçons étaient dispensés pour le second semestre, à condition de terminer leurs études primaires au semestre suivant. 2 filles ne pouvaient, pour cause de maladie, fréquenter l'école pendant toute l'année scolaire. 2 écoles ont chômé pendant 4 jours, par suite de maladie des élèves.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 68 instituteurs, 44 institutrices laïques et 22 institutrices religieuses. Dans ce nombre l'institutrice suppléante de Dudelange est comprise.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'enseign. pr. sup.	4	1	1	6
Brev. d'ens. postscolaire.	20	16	7	43
Brev. d'apt. pédagogique	33	17	9	59
Brevet provisoire	11	10	5	26
Total	68	44	22	134

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	—	—	1
2	37	23	15	75
3	30	20	7	57
Total ..	68	43	22	133

Dans ce tableau et les deux tableaux qui suivent, l'institutrice suppléante n'est pas conprise.

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	1	4	9
2	60	41	18	119
3	4	1	—	5
Total ..	68	43	22	133

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	28	26	16	70
3	40	17	6	63
Total ..	68	43	22	133

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	10	17	1	28
6—10	14	9	4	27
11—15	15	10	5	30
16—20	10	5	4	19
21—25	9	1	3	13
26—30	6	—	1	7
31—35	3	1	2	6
36—40	1	1	—	2
41—45	—	—	2	2
Total ..	68	44	22	134

Des mutations dans le personnel enseignant ont eu lieu:
par suite de déplacement 5

par suite de promotion 4
par suite de création de nouvelles écoles 2
pour avoir quitté la carrière 2

12 instituteurs étaient remplacés, pour motif de santé, pendant toute l'année: 1, pendant 9 mois: 1, pendant 3 mois: 1, pendant 1½ à 2 mois: 5, pendant 1 mois: 1; les 3 autres pendant 8, 7, resp. 5 jours.

13 écoles ont chômé pendant 2, 2½, 3, 4½, 5, 5½, 6 et 12 jours par suite de maladie des titulaires; 1 école, dont le titulaire prenait part aux examens de brevet, a chômé pendant 4 jours.

Traitements communaux.

Les 68 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 147443 fr.
les 44 institutrices laïques ..... 67842 »
les 22 institutrices religieuses ..... 23085 »

Total .... 238370 fr.

La moyenne du traitement communal était
pour l'instituteur de ..... 2168 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1542 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 1049 »

Suppléments de traitement.

58 instituteurs recevaient de ce chef ..... 34756,25 fr.
27 institutrices laïques ..... 9125 »

Total .... 43881,25 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. prim. sup.	4	1200	1	300	1	300	1800
Brev. d'ens. postscolaire.	20	4000	16	3200	7	1400	8600
Brev. d'apt. pédagogique	33	3300	17	1700	9	900	5900
Total ...	57	8500	34	5200	17	2600	16300fr.

Indemnités de logement.

52 instituteurs touchaient en indemnités de logement effectives ..... 21725 fr.
25 institutrices laïques ..... 7875 »
5 institutrices religieuses ..... 875 »

Total ... 30475 fr.

Valeur légale des logements fournis par les communes:
17 logements d'instituteurs ..... 4350 fr.
19 logements d'instituteurs laïques ..... 4150 »
5 logements fournis à 17 institutrices religieuses.

Total de la dépense.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitements commun. .	147443	67842	23085	238370
Supplém. de traitem....	34756,25	9125	—	43881,25
Primes de brevet	8500	5200	2600	16300
Indem. de log. effectives	21725	7875	875	30475
Total ...	212424,25	90042	26560	329026,25
Valeur légale des logements fournis	4350	4150	5 log.	

La moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logements effectives, resp. la valeur légale des logements fournis, était
pour l'instituteur de ..... 3188 fr.,
pour l'institutrice laïque de ... 2141 fr.,
ponr l'institutrice religieuse de. 1343 fr., resp. de1168fr.+log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postscolaires.

58 instituteurs ont touché 10875 fr., soit, en moyenne, une indemnité de 187 fr.;

31 institutrices laïques ont touché 5050 fr , soit, en moyenne, une indemnité de 163 fr.;

11 institutrices religieuses ont touché 1825 fr., soit, en moyenne, une indemnité de 166 fr.

Logements.

17 instituteurs, 19 institutrices laïques et 17 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 17 institutrices disposaient de 5 logements. Les logements d'instituteurs de Pontpierre, Schouweiler et Weiler-la-Tour sont insuffisants. L'instituteur de Livange reçoit, outre le logement, une indemnité de 125 fr. Le logement des institutrices religieuses de Kayl est humide et insuffisant à tous les points de vue.

Pièces des logements, la cuisine comprise:

Nombre des pièces.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices laïques.	d'institutrices religieuses.	
2	—	1	—	1
3	1	13	—	14
4	4	3	1	8
5	8	1	—	9
6	3	1	—	4
7 et plus	1	—	4	5
Total ...	17	19	5	41

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Bascharage, Clemency, Dippach, Frisange, Mondercange, Pétange, Rœser, Sanem (Ehlerange et Soleuvre) et Weiler-la-Tour. La distribution de prix a été remplacée par des excursions dans les communes de Bettembourg, Dudelange, Kayl et dans la section de Sanem.

L'école de plein air de Dudelange fonctionnait du 1er mai au 23 septembre et comptait successivement 120 élèves. Elle était dirigée par une institutrice brevetée, assistée d'une surveillante possédant le brevet français élémentaire. Cette année, comme les années précédentes, l'école en forêt a eu les plus heureux résultats pour les enfants qui la fréquentaient.

b) **Écoles primaires privées.**

Le pensionnat de Dudelange comprenait 4 classes primaires, dont 3 avec deux divisions chacune; la 4e classe formait une seule division pour les élèves de la 7e année d'études. Les 4 classes, fréquentées par 130 élèves de l'âge obligatoire et 4 élèves au-dessus de cet âge, étaient dirigées par 4 institutrices religieuses de nationalité luxembourgeoise, possédant 2 le brevet d'aptitude pédagogique 1 le brevet provisoire et le brevet élémentaire. L'institutrice du degré inférieur, sans brevet, avait une autorisation temporaire d'enseigner.

L'école mixte de la Poudrerie de Kockelscheuer, comptant 18 élèves, était dirigée par une institutrice laïque en possession du brevet d'aptitude pédagogique.

Résultats obtenus: 2 nos 2 et 3 nos 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) **Écoles primaires supérieures publiques.**

Les 4 écoles primaires supérieures pour garçons étaient établies à Bettembourg, Dudelange, Kayl et Pétange; il y avait 1 école primaire supérieure pour jeunes filles à Bettembourg. Toutes les écoles comprenaient une seule année d'enseignement primaire supérieur. Une classe séparée, formée par les élèves de la 7e année, était attachée à titre provisoire aux écoles primaires supérieures, à l'exception de l'école de Pétange. Les écoles de Bettembourg et de Dudelange avaient chacune deux maîtres, qui se partageaient les branches d'enseignement dans les deux classes. Le congé hebdomadaire était de deux après-midi à Bettembourg, d'une demi-journée à Kayl et de toute la journée du jeudi aux autres écoles. Les matières d'enseignement étaient celles prévues par les lois afférentes de 1878 et de 1912. 3 instituteurs et l'institutrice possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur; les autres membres du personnel enseignant avaient le brevet d'enseignement postscolaire.

Élèves.

Garçons.

Localités.	7e année d'études		École primaire supérieure.	Total.
	de l'âge obligatoire.	au-dessus de l'âge obligatoire.		
Bettembourg..	18	3	38	59
Dudelange ...	25	8	38	71
Kayl	23	3	21	47
Pétange	—	—	23	23
Total ..	66	14	120	200

Filles.

Bettembourg ..	29	—	18	47

Absences des élèves de l'âge obligatoire.

Communes de	Nombre des élèves.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bettembourg, garçons..	18	96	12	—	5,3	0,6	—	5,9
Bettembourg, filles ...	29	629	70	356	21,7	2,4	12.2	36,3
Dudelange	25	162	5	165	6,5	0,2	6,5	13,2
Kayl	23	94	—	29	3,6	—	1	4,6
Total ...	95	981	87	550	10,3	0.9	5,8	17

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Traitements communaux	18400	2150	20550
Suppléments de traitement ..	4000	600	4600
Primes de brevet.....	1500	300	1800
Indemnités de logement	2350+1log	325	2675
Indemn. de 7 membres pour la surveillance des études	1000	200	1200
Indemn. payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	—	—	1000
Total ...	27250	3575	31825fr.

Résultats obtenus: 6 nos 2 et 1 no 3.

b) **Écoles primaires supérieures privées.**

Le pensionnat de Dudelange comprenait, outre les classes primaires, 2 classes supérieures séparées, dirigées par des religieuses de nationalité française, en possession du brevet supérieur. L'une des deux classes préparait plus spécialement aux brevets français. Outre les branches prescrites, on enseignait à titre facultatif l'anglais, l'italien, la peinture, la musique et la dactylographie. Le nombre des élèves était de 18+8, toutes du pays.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Cours postscolaires.

a) **Écoles d'adultes publiques.**

Il y avait 49 écoles de garçons avec 566 élèves et 38 écoles de filles avec 573 élèves. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 181 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient le cours de couture organisé aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire pour les garçons et les filles dans les communes de Dippach, Bettem-

bourg, Dudelange, Frisange, Leudelange, Mondercange, Pétange, Rœser; pour les filles seules, à Abweiler; pour les garçons seuls, dans les sections de Pontpierre, Livange, Peppange et Sanem.

Durée des cours.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	5 leçons	Total.
	par semaine.					
3	—	—	1	—	—	1
4	—	—	1	—	—	1
4½	—	—	2	—	—	2
5	—	5	36	1	1	43
10	1	—	—	—	—	1
11	1	—	—	—	—	1
Total ..	2	5	40	1	1	49

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Écoles permanentes (5 ou 6 jours). par semaine.	Total.
	par semaine.					
3½	—	—	1	—	—	1
5	4	2	25	3	1	35
10	—	—	—	—	1	1
10½	—	—	—	—	1	1
Total ..	4	2	26	3	3	38

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à ..... 7 écoles
3 branches: allemand, français, calcul, à ..... 1 école

4 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, à	1 école
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à	1 —
5 branches: les mêmes et le dessin, à	2 écoles
5 branches: les mêmes, le dessin remplacé par les sciences naturelles, à	1 école
6 branches: allemand, français, comptabilité, sciences naturelles, instruction civique, hygiène, à	1 —
6 branches: les mêmes, l'hygiène remplacée par le calcul, à	4 écoles
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, dessin, hygiène, à	1 école
6 branches: les mêmes, les sciences naturelles remplaçant l'hygiène, à	1 —
6 branches: les mêmes, l'instruction civique remplaçant les sciences naturelles, à	2 écoles
7 branches: les mêmes branches et l'hygiène, à	9 —
7 branches: les mêmes, l'hygiène remplacée par le dessin, à	2 —
7 branches: allemand, calcul, comptabilité, sciences naturelles, instruction civique, dessin, hygiène, à	1 école
7 branches: les mêmes, le français remplaçant le dessin, à	2 écoles
7 branches: les mêmes, le chant remplaçant l'hygiène à	1 école
8 branches: les mêmes et l'hygiène, à	1 —
8 branches: les mêmes branches, le chant remplacé par le dessin, à	11 écoles
Total ...	49 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	5 écoles
2 branches: la même et le repassage, à	3 —
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, hygiène, à	3 —

6 branches: les mêmes, l'hygiène remplacée par les travaux à l'aiguille, à ..... 2 écoles
7 branches: les mêmes avec l'hygiène, à ..... 1 école
7 branches: les mêmes, l'instruction civique remplaçant l'hygiène, à ..... 1 —
7 branches: les mêmes, le calcul remplacé par l'hygiène, à ..... 1 —
7 branches: allemand, français, calcul, dessin, économie domestique, hygiène, travaux à l'aiguille, à 2 écoles
7 branches: les mêmes, le dessin remplacé par la comptabilité, à ..... 1 école
7 branches: les mêmes, la comptabilité remplacée par les sciences naturelles, à ..... 1 —
8 branches: les mêmes et la comptabilité, à..... 4 écoles
8 branches: les mêmes, l'instruction civique remplaçant les sciences naturelles à, ... 2 —
9 branches: les mêmes et le dessin, à ..... 1 école
9 branches: les mêmes, les sciences naturelles remplaçant le dessin, à ..... 2 écoles
9 branches: les mêmes, les travaux à l'aiguille remplacés par le dessin, à ..... 4 —
10 branches: les mêmes avec les travaux à l'aiguille, à 5 —

Total ... 38 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	23	22	45
3	26	16	42
Total ...	49	38	87

Personnel enseignant.

42 cours postscolaires de garçons étaient dirigés par 56 instituteurs des écoles primaires, les 7 cours de dessin l'étaient par 5

de ces mêmes instituteurs et par 2 autres instituteurs, de sorte que 58 instituteurs dirigeaient les 49 cours postscolaires pour garçons. 31 institutrices laïques et 11 institutrices religieuses de l'enseignement primaire ou primaire supérieur étaient préposées aux 30 cours de perfectionnement. 5 cours de couture et 3 ouvroirs étaient dirigés par 8 maîtresses spéciales, dont l'une des maîtresses laïques dirigeait 2 cours, et dont 2 des 4 religieuses étaient préposées au même ouvroir. Les 38 écoles d'adultes se trouvaient donc sous la direction de 35 maîtresses laïques et de 15 maîtresses religieuses.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	14420,87 fr.
Part contributive des communes	9134,18 »
Total	23555,05 fr.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
100 à 150 fr.	15	22	37
150 à 200 fr.	19	7	26
200 à 250 fr.	13	11	24
250 à 300 fr.	4	3	7
300 à 350 fr.	2	2	4
350 à 400 fr.	2	—	2
400 à 450 fr.	3	1 et log.	4
600 à 650 fr.	—	1	1
800 à 850 fr. et log.	—	1	1
850 et ind. de log. de 175 fr.	—	1	1
900 fr. et id.	—	1	1
Total ...	58	50	108

Des distributions de prix ont été faites aux élèves des cours postscolaires de Clemency (g. et f.), Fingig (g.), Bettange (g.). Dippach (g. et f.), Schouweiler (g. et f.), Lamadeleine (g. et f.), Pétange (g. et f.), Rodange (f.),

Les élèves de l'ouvroir de Dudelange ont fait une excursion.

Bibliothèques populaires.

Les 12 bibliothèques populaires renfermaient 1161 volumes et comptaient 93 lecteurs, dont 82 des écoles primaires et cours postscolaires. Le nombre des volumes empruntés était de 516. 5 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 4 bibliothèques n'en avaient pas plus de 10. Les communes de Dippach et de Leudelange ont alloué 10, resp. 12,50 fr. à leurs bibliothèques populaires.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques, à l'usage exclusif des élèves, fonctionnaient à Hautcharage (80 volumes), Linger (15), Clemency (61), Bettange (56), Dippach (79), Schouweiler (117), Abweiler (90), Bettembourg (709), Huncherange (110), Dudelange (366), Aspelt (92), Frisange (50), Hellange (35), Mondercange (170), Pontpierre (20), Lamadeleine (98), Ehlange (21), Reckange (34), Rœdgen (25), Soleuvre (77). Les bibliothèques suivantes étaient à l'usage des garçons seuls: Bascharage (69), Kayl (166), Tétange (168), Leudelange (20), Pétange (113), Rodange (116).

Les écoles de Budersberg, Bergem et Burange n'ont pas encore de bibliothèque scolaire, quoique des crédits spéciaux aient été alloués. Les communes de Rœser et de Weiler-la-Tour, ainsi que les localités de Belvaux, Ehlerange, Limpach, Sanem et Fingig ne possèdent pas de bibliothèque scolaire, parce que les administrations communales respectives n'ont pas voté de crédit à cet effet.

Ont voté des crédits les communes de Bascharage (75), Clemency (20), Dippach (25), Bettembourg (1250), Dudelange (250), Frisange (225), Kayl (400), Leudelange (25), Mondercange (150), Pétange (250), Reckange (15), Sanem (50).

b) **Cours postscolaires privés.**

L'école ménagère de Dudelange enseignait la religion, la cuisine, la laiterie, l'économie domestique, les travaux à l'aiguille, la coupe, le repassage, le jardinage et, à titre facultatif, le français, la comptabilité, la correspondance commerciale, la

dactylographie et la sténographie. Elle était dirigée par 6 maîtresses religieuses, dont 1 possédait le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet supérieur français et 2 le diplôme pour l'ouvrage manuel. Le nombre des élèves était de 49 en hiver et de 20 en été.

Les cours postscolaires de Pétange comprenaient les travaux à l'aiguille, la coupe et le repassage. Ils étaient dirigés par une religieuse diplômée pour l'ouvrage manuel. Nombre des élèves: 33 en hiver et 25 en été.

Résultats obtenus: 2 nos 2.

3e ARRONDISSEMENT : LUXEMBOURG III,

comprenant les communes de Garnich, Kehlen, Kosptal, Mamer; Bech, Consdorf; Junglinster, Rodenbourg; Bertrange, Contern, Hamm, Hesperange, Niederanven, Rollingergrund, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Walferdange; Lintgen, Lorentzweiler, Mersch.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 4.

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Hamm: Schleifmuhl ...	16	15	600+log.
Mersch: Rollingen	8	14	500
Rollingergrund	20	32	700
Strassen	20	20	700+log.
Total ...	64	81	2500 fr.

Le personnel enseignant des écoles gardiennes publiques se composait de 2 maîtresses laïques et de 2 maîtresses religieuses. Les maîtresses de Rollingen et de Rollingergrund ont suivi des cours spéciaux; la maîtresse de Schleifmuhl n'est pas diplômée. Celle de Strassen possède le diplôme pour l'ouvrage manuel.

BIBLIOTHÈQUE

Son école fonctionne seulement en été; en hiver, elle dirige un ouvroir. Les 3 autres écoles gardiennes durent toute l'année. A Schleifmuhl, on admettait les enfants à 3½ ans, à Strassen à 4½ ans, dans les deux autres localités à 4 ans. Les 3 premières des écoles gardiennes sont bien installées et bien outillées; la salle de classe de Strassen est basse et trop petite.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Les 3 écoles gardiennes privées de Junglinster, d'Itzig et de Hostert étaient dirigées par des religieuses, dont la première était diplômée, tandis que les 2 autres maîtresses ont suivi des cours spéciaux temporaires. Le nombre des élèves était de 32, 56 et 56. Les écoles gardiennes d'Itzig et de Hostert étaient en hiver remplacées par des ouvroirs dirigés par les mêmes sœurs, qui possédaient toutes deux le diplôme pour l'ouvrage manuel. L'école gardienne de Junglinster durait toute l'année.

Marche des écoles gardiennes: 4 nos 2 et 3 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) **Écoles primaires publiques.**

Les 128 écoles primaires publiques, installées dans 81 maisons d'école et appartenant à 64 ressorts scolaires, se divisaient en 38 écoles de garçons, 37 écoles de filles, 39 écoles mixtes ordinaires et 14 écoles mixtes pour les commençants. Les 38 écoles de garçons et 24 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 37 écoles de filles, 15 écoles mixtes ordinaires et les 14 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Les écoles de Pulvermuhl et d'Alzingen étaient mixtes. A Pulvermuhl, l'instituteur dirigeait les 4e, 5e et 6e années d'études mixtes et la 7e année des garçons. L'institutrice dirigeait les 1re, 2e et 3e années d'études mixtes et la 7e année des filles. A Alzingen, l'instituteur dirigeait les 3e et 4e années d'études mixtes et les 5e, 6e et 7e années des garçons; l'institutrice avait sous sa direction les 1re et 2e années d'études mixtes et les 5e, 6e et 7e années de filles

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 81 *maisons d'école* comptaient 127 salles de classe, 1 salle de classe (Hamm, mixte) se trouvait dans une maison particulière. — 13 *salles de classe* ne répondaient pas suffisamment à leur destination: Hesperange (mixte), basse et trop petite; Kopstal, 2 salles, trop petites; Oetrange, trop petite et mal située; Schuttrange, 2 salles, humides et trop petites; Munsbach, trop petite et mal située; Strassen, 4 salles, trop petites, humides et basses (2); Walferdange, 2 salles, trop petites et incommodes.

Ont servi à d'autres usages qu'à l'enseignement les salles de classe de Garnich (g.), assoc. agric. et laiterie, 1 fois par mois; Dahlem. ass. agr. 6 f.; Hivange, id. 8 f.; Kahler, id. 5 f. et pompiers, 10 f.; Kehlen (g.), laiterie, 1 f. p. m.; Keispelt, ass. agr., 1 f. p. m.; Kosptal (f. I), id. 4 f.; Mamer (g. I), ravitaillem. 10 f.; Holzem (g.), ass. agr. 1 f. p. m.; Hemstal, id. et id.; Rippig, id., Breidweiler, id. 4 f., laiterie, 1 f. p. m.; Bourglinster (g.), ass. agr. et laiterie, 1 f. p. m., ravit. 18 f.; Eisenborn, ass. agr. 4 f.; Gonderange, id. 8 f.; Medingen, id. 10 f., ravit. 1 f. p. m.; Hamm (g.), ravit. 1 f. p. sem.; id. (f.), épargne, 1 f. p. sem.; Pulvermuhl (g.), ravit. 2 f. p. m.; Alzingen (g.), ass. agr. 15 f.; Fentange, chant, 8 f.; Senningen (g.), ass. agr. 5 f., pompiers 5 f.; Sandweiler (g.), ravit. 1 f. p. m.; Munsbach, ass. agr. 2 f. p. m.; Steinsel (g.), id. 4 f.; Strassen (g. I), vente publique, 14 f.; ibid. (g. II), ravit. 1 f. p. sem.; Gosseldange, ass. agr. 2 f.; Blaschette, id. 6 f.; Hunsdorf, id. 5 f.; Beringen, id. 6 f.

32 des 52 *places de récréation* sont suffisamment grandes, les 20 autres sont trop petites, 23 places sont clôturées et plantées d'arbres, 11 places sont plantées d'arbres, sans être clôturées, 11 places de récréation ne sont ni clôturées ni plantées d'arbres.

Des places de récréation beaucoup trop petites sont celles de Hesperange (g. et f.) et de Reckange (g. et f.). La place de récréation manquait à Dahlem, Hivange, Holzem (2 éc.), Kahler. Keispelt, Kopstal (4), Meispelt, Nospelt (g.), Bech (2), Breid weiler, Hemstal, Eisenborn, Gonderange, Graulinster, Hamm

(m.), Heisdorf, Munsbach, Oetrange, Schuttrange (2), Strassen (2 f.), Beringen, Bofferdange (2), Gosseldange, Hunsdorf, Lintgen (2 g.), Mœsdorf, Pettange et Rollingen (2), en tout auprès de 29 maisons, comptant 38 écoles.

26 *cabinets scolaires* sont insuffisants au point de vue de l'aménagement: Dahlem, Kahler, Hivange, Keispelt, Meispelt, Olm, Breidweiler, Consdorf (4 éc.), Hersberg, Rippig, Altlinster, Bourglinster (g.), Godbrange, Gonderange, Graulinster, Imbringen, Contern, Oetrange, Fentange, Hamm (m.), Heisdorf, Hostert (3), Niederanven (2), Senningen (2), Sandweiler (3), Munsbach, Schuttrange (2), Strassen (3 g. et f. II).

65 de ces établissements se ferment à clef, 17 ne sont pas séparés pour les sexes.

Les cabinets ont été lavés tous les jours, à Gonderange, Schleifmuhl, Hostert, Rollingergrund, Schuttrange et Heisdorf; 3 fois par semaine, à Altlinster et Niederanven; 2 fois par semaine, à Graulinster, Bertrange, Hamm (g. et f.) et Steinsel (f. et m.); 1 fois par semaine, à Dahlem, Kehlen, Nospelt, Kopstal, Mamer, Bech, Hersberg, Consdorf, Junglinster, Bourglinster, Eisenborn, Rodenbourg, Eschweiler, Contern, Medingen, Moutfort, Oetrange, Hamm (m.), Pulvermuhl, Fentange, Itzig, Sandweiler, Munsbach, Steinsel (g.), Strassen, Walferdange (f.), Lintgen, Lorentzweiler; 2 fois par mois, à Garnich, Kahler, Holzem, Breidweiler; 1 fois par mois, à Keispelt, Meispelt, Olm, Cap, Imbringen, Godbrange, Ernster, Gosseldange, Blaschette, Hunsdorf, Pettange, Reckange, Rollingen, Schœnfels; 6 fois par an, à Hemstal et Walferdange; 4 fois par an, à Scheidgen, Alzingen, Senningen, Bofferdange, Beringen, Mœsdorf; 3 fois par an, à Hivange et Mersch. N'ont pas été lavés du tout les cabinets de Beidweiler et de Rippig.

Le *mobilier de classe* et *le matériel d'enseignement* ont été complétés et renouvelés selon les besoins par l'acquisition de 2 armoires, 18 tables-bancs, 5 tableaux noirs, 4 machines à lire, 48 tableaux pour l'enseignement intuitif, 9 tableaux et 3 collections pour l'enseignement des sciences naturelles, 12 collections

des poids et mesures, 2 collections géologiques, 5 cartes du pays, 7 globes, 3 cartes de l'Europe.

Le musée scolaire de Mersch a été complété et a rendu de grands services aux écoles de cette localité. Un nouveau musée scolaire a été créé à Rollingen.

Le matériel de classe a été fourni en quantité suffisante à tous les élèves indigents.

La construction de nouvelles maisons d'école est en voie de préparation à Strassen et à Schuttrange. Des réparations aux salles de classe et aux logements d'instituteurs ont été exécutés à Kopstal (g. I: nouveau plancher, nouveau plafond, lavoir). ibid. (g. II, nouveau plancher), Junglinster (m. nouveau plafond), Medingen (id.), Sandweiler (logement), Heisdorf (nouvel escalier) Des réparations vont être exécutées aux cabinets de Keispelt et de Meispelt.

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires ont été enseignées à toutes les écoles, conformément au plan d'études général. A Mersch, la tenue des livres était branche obligatoire pour les élèves des 6e et 7e années.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire a pris fin le 14 août, à Rollingergrund; le 22 août, à Steinsel (au lieu du 29); le 23 août, à Hamm et à Kehlen (au lieu du 31 dans la 2e localité); le 24, à Mamer et Strassen; le 25 août, dans les communes de Kopstal (au lieu du 29), Bech, Consdorf, Junglinster, Rodenbourg, Contern Hesperange, Sandweiler, Walferdange, Mersch, Schuttrange, Lintgen (dans ces 2 endroits, au lieu du 31); le 27 août, à Bertrange (au lieu du 31); le 28 août, dans les communes de Garnich (au lieu du 31), Niederanven; le 29 août, dans la commune de Lorentzweiler.

L'année scolaire courante a commencé le 25 septembre, à Rollingergrund; le 1er octobre, dans les communes de Kopstal, Hamm, Steinsel, Strassen, Walferdange, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch; le 8 octobre, dans les communes de Garnich, Bertrange, Contern, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange (partout au

lieu du 1er octobre), Mamer, Bech, Consdorf, Junglinster, Rodenbourg, Hesperange; le 15 octobre, dans la commune de Kehlen.

Les heures de classe les plus usitées étaient, en hiver, 8½—11½ et 1½—4½; en été, 9—midi et 2—5.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2487	2462	4949
au-dessus de l'âge obligatoire ..	30	21	51
Total ..	2517	2483	5000

La moyenne des élèves par école était de 39.

La 7e année d'études n'était pas introduite à l'école des filles de Schuttrange, par suite de l'insuffisance de la salle de classe.

Avaient	11—20 élèves	10	écoles
	21—30 —	22	—
	31—40 —	48	—
	41—50 —	23	—
	51—60 —	18	—
	61—70 —	6	—
	plus de 70 élèves	1	école

Les écoles avec plus de 60 élèves étaient: Kopstal (f. I), 63; Bertrange (g.), 62; ibid. (mixte), 62; Moutfort, 62; Rollingergrund (g. II) et Strassen (f. I), 63; Walferdange (mixte), 73.

Absences.

Le total des absences a été de 113038 demi-journées, dont 106571 absences justifiées et 6467 absences non justifiées. 131 élèves, âgés de 12 ans, ont été dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie de l'année, resp. pour toute l'année.

Par suite de maladies contagieuses, les 3 écoles de Walferdange ont été fermées pendant 3 jours: l'école de Hemstal était fermée du 28 avril au 13 mai, et les 2 écoles d'Alzingen l'étaient, pour le même motif, du 2 jusqu'au 10 mai.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Garnich	156	3152	619	8	20,2	3,9	—	24,1
Kehlen	263	5760	293	110	21,9	1,1	0,4	23,4
Kopstal	221	7678	398	2631	34,7	1,8	11,9	48,4
Mamer	310	5253	561	273	16,9	1,8	0,9	19,5
Bech	174	3709	420	77	21,3	2,4	0,4	24,1
Consdorf	229	4506	786	80	20	3,4	0,3	23,7
Junglinster	307	5406	598	26	17,6	1,9	—	19,5
Rodenbourg	123	1637	88	2	13,3	0,7	—	14
Bertrange	172	2900	305	162	16,8	1,7	0,9	19,4
Contern	184	3985	179	—	21,5	0,9	—	22,4
Hamm	167	3022	271	188	18,1	1,6	1,1	20,8
Hesperange	394	6396	472	37	16,2	1,2	—	17,4
Niederanven	271	4859	181	192	17,9	0,6	0,7	19,2
Rollingergrund	350	7875	35	311	22,5	0,1	0,9	23,5
Sandweiler	115	2794	289	3	24,3	2,5	—	26,8
Schuttrange	155	2704	564	204	18	3,6	1,2	22,8
Steinsel	168	3908	171	992	23,2	1	5,9	30,1
Strassen	262	8614	179	914	32,8	0,6	3,4	26,8
Walferdange	163	3009	175	2	18,4	1	—	19,8
Lintgen	159	1763	249	2	11,1	1,5	—	12,6
Lorentzweiler	190	2947	426	53	15,5	2,2	0,2	17,9
Mersch	416	6601	844	200	15,8	2	0,4	18,2
Total	4949	98478	8093	6467	19,8	1,6	1,3	22,7

La plupart des absences non justifiées sont à mettre sur le compte de 6 garçons de Kopstal (480), 10 filles du même endroit (1173+790), 1 garçon de Holzem (190), 3 garçons de Mamer (46), 1 élève de Hersberg (68), 1 garçon et 3 filles de Bertrange (44+111), 3 filles de Rollingergrund (137), 1 garçon de Munsbach

(145), 4 garçons de Steinsel (818+154), 9 garçons et 2 filles de Strassen (563+127), 1 garçon de Rollingen (136).

Commissions scolaires.

1 commission a visité deux fois les écoles, 3 commissions les ont visitées une fois. 18 commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10		Art. 11		Art. 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art. 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application de l'art. 10 par la commission scolaire.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la Commission scolaire.
Garnich	1	—	—	1	—	—
Kehlen	1	1	1	—	—	—
Kopstal	37	—	—	37	13	—
Mamer	6	1	1	6	1	—
Bech	1	—	—	1	—	—
Consdorf	5	—	—	5	—	—
Bertrange	13	13	13	—	4	—
Hamm	7	—	—	7	1	—
Hesperange ...	2	—	—	2	—	—
Niederanven ...	13	—	—	13	—	—
Rollingergund ..	12	—	—	12	2	—
Schuttrange ..	3	—	—	3	—	—
Steinsel	6	—	—	6	7	—
Strassen	34	—	—	34	2	—
Lorentzweiler ..	2	—	—	2	—	—
Mersch	5	1	1	4	1	—
Total	148	16	16	133	31	—

Le certificat d'études primaires a été délivré à 159 garçons et à 181 filles. au total à 340 élèves. Dans ces chiffres sont compris les 13 garçons de la 7e année attachée aux 2 écoles primaires supé-

rieures et les 11 filles de la 7e année de l'école primaire privée de Marienhof.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 62 instituteurs, 48 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement 3
par suite de mise à la retraite 3
par suite de décès 2

11 membres du personnel enseignant étaient remplacés, pour cause de maladie, pendant 1 jour au minimum et 2 mois au maximum. 1 instituteur était remplacé, pour le même motif, pendant toute l'année scolaire. 1 institutrice, décédée dans le courant de l'année, était provisoirement remplacée pendant le reste de l'année par une institutrice brevetée.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Brev. d'ens. prim. sup. ..	3	1	—	4
Brev. d'ens. postscolaire .	19	23	7	49
Brev. d'apt. pédagogique.	27	17	9	53
Brevet provisoire	13	7	2	22
Total ...	62	48	18	128

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	3	5	1	9
2	37	31	16	84
3	21	12	1	34
4	1	—	—	1
Total ...	62	48	18	128

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices.		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	6	1	9
2	42	39	16	97
3	18	3	1	22
Total ...	62	48	18	128

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	4	—	5
2	32	27	15	74
3	28	17	3	48
4	1	—	—	1
Total ..	62	48	18	128

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	20	17	2	39
6—10	8	11	4	23
11—15	7	3	5	15
16—20	7	3	1	11
21—25	5	5	2	12
26—30	6	6	1	13
31—35	5	2	2	9
36—40	4	1	1	6
Total ...	62	48	18	128

Traitements communaux.

Les 62 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 108630 fr.

Les 48 institutrices laïques ..... 65279 fr.
Les 18 institutrices religieuses ..... 16820 »

Total .... 190729 fr.

La moyenne du traitement communal était
pour l'instituteur de ..... 1752 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1360 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 934 »

Suppléments de traitement.

46 instituteurs recevaient de ce chef ..... 32525 fr.
37 institutrices laïques ..... 17050 »

Total .... 49575 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. pr. supér..	3	900	1	300	—	—	1200
Brev. d'ens. postscol...	19	3800	23	4600	7	1400	9800
Brev. d'apt. pédagog. .	27	2700	17	1700	9	900	5300
Total ...	49	7400	41	6600	16	2300	16300

Indemnités de logement.

33 instituteurs touchèrent en indemnités de logement ..... 10250 fr.
21 institutrices laïques ..... 5325 »

Total ... 15575 fr.

Valeur légale des logements fournis par les communes:
29 logements d'instituteurs ..... 8075 fr.
27 logements d'institutrices laïques ..... 5850 »
Les 18 institutrices religieuses disposaient de 9 logements.

Total de la dépense.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitem. communaux ..	108630	65279	16820	190729
Supplém. de traitement. .	32525	17050	—	49575
Primes de brevet.....	7400	6600	2300	16300
Indem. de log. effectives .	10250	5325	9 log.	15575
Total ..	158805	94254	19120	272179fr.

La moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. la valeur légale des logements fournis, était pour l'instituteur de 2691 fr., pour l'institutrice laïque de 2085 fr., pour l'institutrice religieuse de 1062 fr.+logement.

Indemnités payées aux membres du personnel enseignant des écoles primaires, préposés à des cours postscolaires.

58 instituteurs ont touché 11974 fr., en moyenne, 206 fr.
35 institutrices laïques 4765 fr., en moyenne, 136 fr.
9 institutrices religieuses 1380 fr., en moyenne, 153 fr.

Logements.

29 instituteurs, 27 institutrices laïques et les 18 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 18 institutrices religieuses disposaient de 9 logements. Les 2 institutrices laïques de Lintgen occupent ensemble un seul logement.

Sont insuffisants les logements de service suivants: *a*) d'instituteurs: Breidweiler, 4 pièces basses et trop petites, mauvais emplacement des cabinets; Nospelt, chambres trop petites et très humides; Oetrange, chambres trop petites et infectées par les cabinets qui y attiennent. — Ces 3 instituteurs ne recevaient aucune indemnité. L'instituteur d'Oetrange reçoit cette année 150 fr. — 1 instituteur de Rollingergrund et l'instituteur de Scheidgen touchent, à cause de l'insuffisance de leurs logements,

une indemnité partielle de 200 fr. chacun, et l'instituteur d'Ernster reçoit 7 stères de bois. — *b*) d'institutrices: Altlinster, logement trop petit et très humide; Hesperange, le logement se trouve dans la maison communale, il est sombre et incommode; Imbringen, vieille maison délabrée, chambres petites et humides; Junglinster, les 2 institutrices disposent chacune d'une seule chambre et d'une cuisine; Lintgen, la chambre d'habitation est humide, les chambres à coucher ont des fenêtres de 0,40×0,90 mc; Niederanven, chambre et cuisine trop petites, point de soleil, humide par le cabinet attenant; Schuttrange (2 institutrices religieuses), chambres trop petites et humides, les fenêtres sont à une hauteur de 0,30 m. du plancher. Aucune de ces institutrices ne reçoit d'indemnité de logement.

Nombre des pièces, la cuisine comprise.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
1	1[1])	—	—	1
2	—	2[2])	—	2
3	—	7	—	7
4	7	11	3	21
5	9	2	4	15
6 et plus	12	5	2	19
Total ..	29	27	9	65

Des distributions de prix ont été faites aux écoles des communes de Garnich, Kehlen, Mamer, Bech, Consdorf, Junglinster, Rodenbourg, Bertrange, Contern, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen et Walferdange.

La caisse d'épargne fonctionnait aux écoles de 3 communes, où 124 élèves ont versé la somme de 3884,50 fr.

---

[1]) Contern (indemnité entière).

[2]) Junglinster (f. et m.).

b) **Écoles primaires privées.**

L'école primaire attachée à l'orphelinat d'Itzig, fréquentée par 56 filles, formait deux classes séparées. Le degré supérieur était dirigé par une institutrice religieuse, possédant le brevet d'aptitude pédagogique. Le degré inférieur se trouvait sous la direction d'une religieuse de nationalité étrangère, munie d'un diplôme étranger et d'une autorisation d'enseigner.

L'école primaire de St-Joseph à Marienhof se composait de deux classes, dont l'une, comptant 17 élèves des 6 premières années d'études, était dirigée par une institutrice religieuse brevetée. Les 11 élèves de la 7e année d'études formaient une classe séparée, également dirigée par une religieuse brevetée.

Résultats obtenus: 2 nos 2 et 2 nos 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) **Écoles primaires supérieures publiques.**

Les 2 écoles primaires supérieures pour garçons se trouvaient à Mamer et à Mersch. Elles comprenaient deux années d'enseignement primaire supérieur et la 7e année d'études, qui y était attachée à titre temporaire. Les 2 instituteurs possédaient le brevet d'enseignement postscolaire. L'enseignement fut gratuit à Mamer; à Mersch, les élèves forains payaient un minerval annuel de 30 fr.

Élèves.

L'école primaire supérieure de Mamer comptait 32 élèves, dont 9 de l'âge obligatoire (7e année). Celle de Mersch avait 29 élèves, dont 4 appartenaient à la 7e année d'études.

Absences des élèves de la 7e année d'études.

Nombre des élèves: 13.

Nombre des absences justifiées: 147. Il n'y avait pas d'absences non justifiées.

Moyenne des absences justifiées par élève: 11,5.

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	5160 fr.	
Suppléments de traitement	1500 »	
Primes de brevet	400 »	
Indemnité de logement	400 »	+ 1 log
Indemnité d'un instituteur pour la surveillance des études	250 »	
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	300 »	
Crédit destiné à l'alimentation de la bibliothèque de Mamer	100 »	
Total ...	8110 fr.	

L'indemnité pour cours postscolaires perçue par l'un des instituteurs sera renseignée dans le chapitre afférent.

Résultats obtenus: 2 nos 2.

b) **École primaire supérieure privée.**

Le pensionnat de St.-Joseph de Marienhof comprenait, outre les 2 écoles primaires,

a) une école primaire supérieure à 2 degrés, comptant 42 élèves;

b) un cours spécial, préparatoire aux brevets français, fréquenté par 6 élèves;

c) un cours de ménage avec 20 élèves.

Le personnel enseignant se composait, outre la directrice, de 10 maîtresses religieuses et d'un professeur d'anglais. Les institutrices religieuses possédaient: 2 le brevet d'aptitude pédagogique, 4 le brevet français élémentaire. 2 maîtresses brevetées et 1 maîtresse sans brevet enseignaient la musique; 1 institutrice avec brevet enseignait le dessin et la peinture; 1 religieuse diplômée enseignait l'ouvrage manuel. 2 institutrices étaient de nationalité luxembourgeoise.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Cours postscolaires.

a) **Écoles d'adultes publiques.**

Il y avait 71 écoles d'adultes de garçons avec 786 élèves et

53 écoles pour jeunes filles avec 601 élèves. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 369 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 20 cours de couture organisés aux écoles primaires dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire, pour les garçons et les filles, dans les communes de Consdorf, Hamm, Rollingergrund, Sandweiler, Steinsel, Walferdange, Lintgen, Lorentzweiler et Mersch.

Durée des cours.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Total.
	par semaine.				
2½	—	—	1 *)	—	1
5	9	17	39	2	67
10	3	—	—	—	3
Total ...	12	17	40	2	71

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Écoles permanentes 5, 5½, 6 jours	Total.
	par semaine.					
3	—	—	1*)	—	—	1
5	7	11	27	1	2	48
6	1	—	—	—	3	4
Total ..	8	11	28	1	5	53

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à ..... 18 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, à ..... 36 —

*) Manque d'élèves.

5 branches: les mêmes et la comptabilité, à	8 écoles
6 branches: les mêmes avec l'instruction civique, à	9 —
Total ..	71 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	9 écoles
1 branche: le repassage, à	4 —
2 branches: l'économie domestique et les travaux à l'aiguille, à	1 école
4 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, à	1 —
5 branches: les mêmes avec les travaux à l'aiguille, à	3 écoles
5 branches: les mêmes, les travaux à l'aiguille remplacés par l'économie domestique, à	17 —
6 branches: les mêmes branches et les travaux à l'aiguille, à	18 —
Total..	53 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	46	45	91
3	23	8	31
4	1	—	1
Total ...	70	53	123

Un cours postscolaire de garçons n'a pu être inspecté.

Personnel enseignant.

Les 71 cours postscolaires pour garçons étaient dirigés par 61 personnes, dont 59 instituteurs, un professeur et un artisan. 13 instituteurs ont dirigé chacun deux cours; 2 cours ont été dirigés par deux instituteurs chacun; 2 autres cours étaient dirigés ensemble par trois instituteurs. Les 53 cours postscolaires pour filles se trouvaient sous la direction de 47 personnes, dont 40 institutrices, 4 religieuses diplômées pour l'ouvrage manuel et 3 couturières non diplômées. 2 personnes ont dirigé chacune

deux cours, 2 personnes ont dirigé chacune trois cours; 2 cours enfin ont été dirigés ensemble par trois institutrices. Les 20 cours de couture des écoles primaires avaient, pour directrices 16 personnes, dont 5 institutrices, 3 maîtresses religieuses et 1 maîtresse laïque diplômées et 7 couturières non diplômées. 1 religieuse diplômée dirigeait quatre cours.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	15849 fr
Part contributive des communes	7589 »
Total ...	23438 fr.

Les subsides accordés aux 20 cours de couture des écoles primaires sont compris dans ces chiffres.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr. ..	1	4	5
100 à 150 fr. ...	9	21	30
150 à 200 fr.	18	11	29
200 à 250 fr.	18	5	23
plus de 250 fr.....	15	6	21
Total ..	61	47	108

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Garnich, Kehlen, Steinsel (et une excursion), Walferdange.

Bibliothèques populaires.

Les 15 bibliothèques populaires possédaient 1878 volumes et comptaient 387 lecteurs, dont 126 élèves. Le nombre des ouvrages empruntés était de 1783. 3 bibliothèques avaient moins de 10 lecteurs. La commune de Mersch a alloué 40 fr. d'indemnité au bibliothécaire.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques scolaires existaient dans les communes de Garnich (87 volumes), Kehlen (46), Kopstal (32), Consdorf (226),

Junglinster (9). Rodenbourg (54), Bertrange (50), Contern (151), Hamm (117), Hesperange (251), Niederanven (309), Rollingergrund (140), Sandweiler (31), Steinsel (204), Strassen (12), Walferdange (310), Lintgen (92), Lorentzweiler (252), Mersch (74). Les bibliothèques scolaires étaient réparties entre 40 sections appartenant à 19 communes.

Crédits votés dans l'intérêt des bibliothèques scolaires: Garnich (25 fr.), Kehlen (35), Kopstal (52), Mamer (120), Bech (80), Consdorf (210), Junglinster (45), Rodenbourg (75), Bertrange (30), Contern (90), Hamm (75), Hesperange (105), Niederanven (100), Rollingergrund (100), Sandweiler (20), Steinsel (200), Strassen (50), Walferdange (100), Lintgen (25), Lorentzweiler (150), Mersch (175). Ces crédits n'ont pas été dépensés dans les communes de Garnich, Kehlen, Kopstal, Mamer, Bech, Junglinster, Bertrange, Rollingergrund, Strassen, Walferdange, Lintgen et Mersch.

b) **Cours postscolaires privés.**

1° L'ouvroir permanent d'hiver de Junglinster était dirigé par une religieuse diplômée et comptait 12 élèves.

2° L'ouvroir de Hostert durait 5 mois et était dirigé par la maîtresse de l'école gardienne, diplômée pour l'ouvrage manuel, et comptait 16 élèves.

3° L'ouvroir permanent attaché à l'orphelinat d'Itzig durait le semestre d'hiver et avait pour directrice une religieuse diplômée; le nombre des élèves était de 19.

4° L'ouvroir permanent de Mersch, de même durée, comptait 40 élèves et était dirigé par une sœur diplômée.

5° L'école de ménage attachée à l'ouvroir de Mersch avait pour directrice une religieuse sans diplôme et était fréquentée par 30 élèves.

6° L'ouvroir permanent annexé au pensionnat St-Joseph de Limpertsberg enseignait la couture, le repassage et la coupe. Il était dirigé par une religieuse diplômée et comptait 14 élèves, dont 2 étrangères.

7° A cet ouvroir était attachée une école de ménage, fréquentée par 8 élèves et dirigée par une religieuse non diplômée. Elle durait 5 mois et comprenait des cours de ménage, de français et de comptabilité.

Résultats obtenus: 7 n^{os} 2.

4e ARRONDISSEMENT: ESCH,

comprenant les communes d'Esch, Differdange, Rumelange et Schifflange.

1 Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 11, 7 de plus que l'année précédente.

Localités.	Garçons.	Filles.	Indemnités.
Differdange ...	58	40	525+logem.
Lasauvage	8	14	1050+logem.
Niedercorn.....	36	50	550+logem.
Esch-s.-Alz. ...	21	20	1400+450 (ind. de l.)
id.	22	28	1400+450
id.	24	36	1400+450
id.	30	29	1400+450
id.	24	26	640+206
id.	29	28	640+206
Schifflange	26	36	450+logem.
id.	32	25	450+logem.
Total ...	310	332	12117 fr.+5 logem.

Les écoles gardiennes de Differdange, Niedercorn et les 4 écoles citées en dernier lieu duraient seulement pendant le semestre d'été. Le personnel enseignant se composait de 6 maîtresses laïques et de 5 maîtresses religieuses. Les maîtresses laïques possédaient: 2 le certificat froebelien (l'une d'elles avait en outre le brevet français élémentaire), 3 le brevet élémentaire français et 1 le diplôme pour l'ouvrage manuel. 2 maîtresses religieuses avaient de diplôme pour l'ouvrage manuel, 1 le diplôme froebelien, 2 n'avaient ni brevet ni diplôme. Les maîtresses préposées aux écoles gardiennes de Niedercorn et de Schifflange dirigeaient en hiver des ouvroirs pour jeunes filles dans les localités respectives et touchaient de ce chef des indemnités spéciales.

Les salles de classe, le mobilier et le matériel d'enseignement

répondaient suffisamment à leur destination. Les élèves admis étaient âgés de 4 à 6 ans.

La fréquentation était gratuite, à l'exception de Schifflange, où elle le fut seulement pour les élèves indigents. Les parents solvables payaient 0,75 fr. par mois et par enfant.

Marche des écoles gardiennes: 1 nº 1, 6 nos 2, 4 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 130 écoles primaires publiques, 1 de plus que l'année précédente, appartenaient à 7 ressorts scolaires et se divisaient en 65 écoles de garçons, 64 écoles de filles et 1 école mixte pour les commençants. Elles avaient:

1 année d'études	2	écoles
2 années d'études	119	—
3 années d'études	7	—
5 années d'études	2	—

Les 65 écoles de garçons étaient dirigées par des instituteurs; les 64 écoles de filles et l'école mixte pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Le nombre des maisons d'école était de 16 avec 125 *salles de classe*; 5 écoles étaient installées dans des maisons particulières: Lasauvage (3), Obercorn (1), Rumelange (1).

Toutes les salles de classe répondaient à leur destination, et aucune salle n'a servi à des usages étrangers à l'enseignement.

Des places de récréation suffisamment spacieuses se trouvaient près de toutes les maisons d'école.

Les lieux d'aisances étaient partout en bon état et bien entretenus par rapport à la propreté.

Les musées scolaires d'Esch et de Differdange ont été complétés et ont rendu de grands services aux écoles primaires.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été com-

plétés dans la mesure des besoins existants par l'acquisition de 115 tables-bancs, 18 tableaux noirs, 13 pupitres avec estrades, 52 tableaux pour l'enseignement intuitif et l'enseignement des sciences naturelles. 2 collections des poids et mesures, 1 collection géologique, 2 collections pour l'enseignement du dessin, 3 bouliers compteurs, 12 thermomètres.

Le matériel de classe a été largement fourni à tous les élèves indigents.

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires ont été enseignées à toutes les écoles.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire s'est terminée le 11 août, à Esch et à Rumelange; le 14 août, dans toute la commune de Differdange; le 25 août, à Schifflange. L'année scolaire courante a commencé le 20 septembre, dans la commune de Differdange; le 21 septembre, dans celle de Rumelange; le 24 septembre, dans la commune d'Esch-s.-Alz. et le 5 octobre, à Schifflange.

Les heures de classe variaient, en hiver, entre 8½—11¼; 8½—11,20, 8½—11½, 8—11 et 1½—4½; 1¾—4½; en été, 8—11 et 1½—4½, 1¾—4½, 2—5.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	3539	3414	6953
au-dessus de l'âge obligatoire ..	29	16	45
Total ..	3568	3430	6998

La moyenne des élèves par école était de 53.

Ces chiffres ne comprennent pas les 125 élèves de l'âge obligatoire (50 garçons et 75 filles) appartenant à la 7e année attachée

temporairement aux écoles primaires supérieures, ni les 29 filles des écoles primaires privées.

Avaient:	11—20 élèves	2 écoles
	21—30 —	1 école
	31—40 —	13 écoles
	41—40 —	47 —
	51—55 —	46 —
	56—60 —	15 —
	61—65 —	2 —
	66—68 —	4 —

Absences.

Le total des absences a été de 218430 demi-journées, dont 187977 absences justifiées et 30453 absences non justifiées. 52 élèves étaient dispensés de la fréquentation scolaire, pendant un mois au minimum et 10 mois au maximum.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Differdange	2397	49065	2227	3154	20,4	0,9	1,3	22,6
Esch-s.-Alz.	3259	99034	1713	21031	30,3	0,5	6,4	37,2
Rumelange	683	13950	774	3026	20,4	1,1	4,4	25,9
Schifflange	614	20956	258	3242	34,1	0,4	5,2	39,7
Total	6953	183005	4972	30453	26,3	0,7	4,3	31,3

Commissions scolaires.

2 commissions ont visité une fois toutes les écoles, 1 commission a visité une fois une partie des écoles, 1 commission n'a

pas visité les écoles. Toutes les commissions ont régulièrement exécuté les dispositions légales se rapportant à l'enseignement obligatoire.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10		Art. 11		Art. 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art. 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application de l'art. 10 par la com. scolaire.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la com. scolaire.
Differdange .	85	85	41	—	53	—
Esch-s.-Alz. .	320	320	227	—	301	—
Rumelange .	52	52	28	—	74	—
Schifflange .	53	53	35	—	54	—
Total ...	510	510	331	—	482	—

Le certificat d'études a été délivré à 137 garçons et à 139 filles, au total à 276 élèves.

Dans ces chiffres sont compris les 42 garçons et les 67 filles de la 7e année attachée aux écoles primaires supérieures et les 6 filles ayant fréquenté la 7e année d'études d'une école privée.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 66 instituteurs, 30 institutrices laïques et 36 institutrices religieuses. Dans ces nombres sont compris l'instituteur et l'institutrice suppléants d'Esch-s.-Alzette.

Mutations dans le personnel enseignant

par suite de déplacement	2
par suite de promotion	1
par suite d'abandon de la carrière	1
par suite de décès	1

19 membres du personnel enseignant étaient remplacés, pour cause de maladie, pendant 4 à 120 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total
		laïques.	religieuses	
Brev. d'ens. prim. supérieur	7	4	3	14
Brev. d'ens. postscolaire ..	35	20	11	66
Brev. d'apt. pédagogique ..	21	6	15	42
Brevet provisoire	3		7	10
Total ...	66	30	36	132

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	5	2	2	9
2	45	25	29	99
3	15	2	5	22
Total ...	65	29	36	130

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	6	4	4	14
2	56	25	32	113
3	3	—	—	3
Total ...	65	29	36	130

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	1	1	6
2	30	19	20	69
3	31	9	15	55
Total ...	65	29	36	130

Dans ces 3 derniers tableaux, les membres suppléants d'Esch ne sont pas compris.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	6	5	4	15
6—10	16	13	5	34
11—15	11	7	6	24
16—20	11	4	8	23
21—25	10	1	4	15
26—30	7	—	2	9
31—35	3	—	3	6
36—40	1	—	1	2
41—46	1	—	3	4
Total ...	66	30	36	132

Traitements communaux.

Les 66 instituteurs touchaient en traitements communaux	166700 fr.
Les 30 institutrices laïques	52850 »
Les 36 institutrices religieuses	35500 »
Total ...	255050 fr.

La moyenne du traitement communal était
pour l'instituteur de ..... 2525 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1761 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 986 »

Súppléments de traitement.

60 instituteurs touchaient de ce chef..... 31375 fr.
25 institutrices laïques ..... 6400 »

Total .... 37775 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. prim. sup..	7	2100	4	1200	3	900	4200
Brev. d'ens. postscolaire.	35	7000	20	4000	11	2200	13200
Brev. d'apt. pédagog. ..	21	2100	6	600	15	1500	4200
Total ...	63	11200	30	5800	29	4600	21600

Indemnités de logement.

62 instituteurs touchaient en indemnités de logement ..... 33200 fr.
30 institutrices laïques ..... 12625 »
5 institutrices religieuses ..... 800 »

Total .... 46625 fr.

Valeur légale des logements fournis par les communes:
4 logements d'instituteurs ..... 1750 fr.
6 logements étaient occupés par 31 institutrices religieuses.

Total de la dépense.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux.	166700	52850	35500	255050
Supplém. de traitement..	31375	6400	—	37775
Primes de brevet.....	11200	5800	4600	21600
Indem. de log. effectives.	33200	12625	800	46625
Total ...	242475	77675	40900	361050
Valeur légale des logements fournis	1750	—	6 log.	

La moyenne du traitement avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. la valeur légale des logements fournis était

pour l'instituteur de ..... 3700 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 2589 »
pour l'institutrice religieuse ..... *a*) 1145» avec logem.
b) 1080» av. ind. d. log

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires préposé à des cours postscolaires.

48 instituteurs ont touché 6405 fr., en moyenne, 133 fr.;
1 institutrice laïque a touché 200 fr.;
27 institutrices religieuses ont touché 8025 fr., en moyenne, 297 fr.

La moyenne de l'indemnité touchée par l'instituteur est inférieure à celle des institutrices, parce que, dans toutes les localités de cet arrondissement, à l'exception d'une seule, les branches d'enseignement de chaque école d'adultes sont réparties entre 2 ou 3 instituteurs, de sorte que le nombre des leçons données n'atteint que la moitié ou le tiers de celui des localités où un seul maître enseigne toutes les branches. D'autre part, plusieurs cours postscolaires pour filles sont en activité pendant toute l'année scolaire avec 5 à 6 heures d'enseignement par jour.

Logements.

Tous les logements de service étaient suffisants et en état convenable.

Nombre des pièces avec la cuisine.	Logements		Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices religieuses.	
5	1	1	2
6	2	—	2
7	1	1	2
11	—	2	2
12	—	2	2
Total ...	4	6	10

Une distribution de prix a été faite aux seules écoles de Schifflange.

L'enseignement à domicile a été donné à 3 garçons et à 3 filles appartenant à 5 familles, résidant en deux localités différentes.

b) **École primaire privée.**

L'école primaire privée de Rumelange comprenait une seule classe, fréquentée par 20 filles de l'âge obligatoire, appartenant aux 6 premières années d'études. Elle était dirigée intérimairement par une institutrice laïque en possession du brevet provisoire. Les résultats ont été satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) **Écoles primaires supérieures publiques.**

Les 2 écoles primaires supérieures publiques pour garçons étaient établies à Differdange et à Rumelange; les 3 écoles primaires supérieures pour jeunes filles se trouvaient à Differdange, Niedercorn et Rumelange.

Le personnel enseignant se composait de 2 instituteurs et de 3 institutrices religieuses. 1 instituteur et 1 institutrice possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur; les 3 autres membres du personnel enseignant avaient le brevet d'enseignement postscolaire.

Résultats obtenus: 3 n^{os} 2 et 2 n^{os} 3.

Élèves.

Localités.	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire (école prim. supérieure).	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire (école prim. supérieure).
Differdange .	25	20	19	26
Niedercorn...	—	—	30	11
Rumelange ..	25	11	28	9
Total ...	50	31	77	46

Absences des élèves de l'âge obligatoire (7e *année*).

Nombre des élèves de l'âge obligatoire: 127.
Nombre des absences justifiées: 2319 demi-journées.
Nombre des absences non justifiées: 260 demi-journées
Total des absences: 2579 demi-journées.
Moyenne des absences justifiées: 18,2.
Moyenne des absences non justifiées: 2.
Total de la moyenne: 20,2.

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs	Institutrices.	Total.
Traitements communaux ...	6100	3300	9400
Suppléments de traitement ..	2000	—	2000
Primes de brevet.....	500	700	1200
Indemnités de logement	975	160+2 log.	1135
Indemnités de 2 membres pour la surveillance d. études .	260	—	260
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	—	—	775
Total ...	9835	4160+2 log.	14770 fr.

b) **École primaire supérieure privée.**

L'école primaire supérieure privée de Rumelange comprenait une classe, se composant de deux années d'enseignement primaire supérieur et de la 7e année d'études attachée à cette classe. La 7e année comptait 9 élèves, l'école primaire supérieure proprement dite en comptait 7+12. Cette école était dirigée par une religieuse en possession du brevet d'enseignement postscolaire et par une religieuse, de nationalité étrangère. munie d'un diplôme étranger, qui enseignait la langue allemande aux 3 divisions et les sciences naturelles aux 2 divisions supérieures. Les résultats ont été très satisfaisants.

4. Cours postscolaires.

a) **Écoles d'adultes publiques.**

Le nombre des écoles d'adultes publiques pour garçons était de 19 avec 485 élèves, celui des écoles de filles de 20 avec 609 élèves. La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire pour les garçons et les filles, à Differdange. Rumelange et Schifflange; pour les garçons seuls, à Esch-s.-Alz.

Durée des cours.

Écoles de garçons.

Mois.	3 leçons par semaine.	Total.
5	12	12
7	7	7
Total...	19	19

Écoles de filles.

Mois.	3 leçons par semaine.	Écoles permanentes 5, 5½ ou 6 jours p. s.	Total.
5	4	—	4
6	—	3	3
7	7	—	7
10	—	5	5
11	—	1	1
Total ..	11	9	20

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, dessin, à	1 école
7 branches: français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, instruction civique, dessin, hygiène, à	1 —
8 branches: les mêmes avec l'allemand, à	17 écoles
Total ..	19 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	5 écoles
1 branche: la cuisine, à	1 école
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, travaux à l'aiguille, à...	3 écoles
7 branches: français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, instruction civique, économie domestique, hygiène, à	1 école
8 branches: les mêmes et l'allemand, à	4 écoles
8 branches: les mêmes, les sciences naturelles remplacées par les travaux à l'aiguille, à	4 —
8 branches: les mêmes, le dessin remplaçant les travaux à l'aiguille, à	2 —
Total ...	20 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	10	13	23
3	9	7	16
Total ..	19	20	39

Personnel enseignant.

Aux 19 écoles de garçons étaient préposés 48 instituteurs; 29 maîtresses dirigeaient les 20 écoles d'adultes de filles. Tous

les cours postscolaires ordinaires étaient dirigés par des instituteurs ou par des institutrices des écoles primaires. 8 ouvroirs et cours de ménage et 1 cours de cuisine se trouvaient sous la direction de maîtresses spéciales.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'État	10641,24 fr.
Part contributive des communes	3988,76 »
Total ...	14630 fr.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
100—150	39	17	56
150—200	8	1	9
200—250	—	1	1
360	1	—	1
450	—	2	2
550	—	1	1
800	—	4	4
1100	—	2	2
Total ...	48	28[1])	76

Bibliothèques populaires.

Les 2 bibliothèques populaires renfermaient 1973 volumes et comptaient 773 lecteurs, dont 186 élèves des cours postscolaires. Le nombre des volumes empruntés fut de 8545.

Bibliothèques scolaires.

Il y avait des bibliothèques scolaires à Differange (278 volumes), Niedercorn (152), Obercorn (300), Esch (1010), Rumelange (450), Schifflange (514). Total: 2704. Crédits votés dans l'intérêt des bibliothèques scolaires: Differdange (250 fr.), Esch (250), Rumelange (1500), Schifflange (75). Total: 2075 fr.

[1]) Dans ce chiffre n'est pas comprise l'institutrice suppléante d'Esch, chargée de cours à l'école ménagère communale: l'indemnité pour les cours postscolaires est comprise dans son traitement fixe.

b) **Cours postscolaires privés.**

Des cours postscolaires privés pour jeunes filles étaient organisés à Esch (70 élèves), Lasauvage (19) et Rumelange (26). Le programme de ces cours comprenait, à Lasauvage et à Rumelange, les travaux à l'aiguille, la coupe et l'économie domestique; à Esch, l'allemand, le français, le calcul, l'histoire, la géographie, la tenue des livres, l'hygiène, la dactylographie, les travaux à l'aiguille, la coupe, le repassage, la cuisine et le jardinage. Les cours postscolaires privés étaient dirigés: à Lasauvage, par une religieuse luxembourgeoise, sans diplôme; à Rumelange, par une sœur de nationalité étrangère, sans diplôme; à Esch, par 8 religieuses, 5 luxembourgeoises et 3 de nationalité étrangère, dont 3 possédaient le brevet d'enseignement postscolaire et dont 1 avait un diplôme de coupe. 4 n'avaient ni diplôme ni brevet. A Lasauvage, les cours duraient 10 mois, 5 jours par semaine et 3 heures par jour; à Rumelange, 10 mois, 5½ jours par semaine et 5½ heures par jour; à Esch, 10 mois, 6 jours par semaine et 6 heures par jour. Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

—

5e ARRONDISSEMENT : GREVENMACHER,

comprenant les communes d'Echternach, Mompach, Rosport; Betzdorf, Biwer, Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert, Wormeldange; les communes du canton de Remich.

1. Écoles gardiennes.

a) **Écoles gardiennes publiques.**

Localités.	Garçons.	Filles.	Indemnités.
Grevenmacher	18	21	700+log.
Mertert.....	10	13	300+log
Remich	26	26	800+log.
Total ...	54	60	1800 fr.

Les écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 3 religieuses, dont 2 possédaient le diplôme afférent. A Mertert, l'école gardienne, dont l'accès fut gratuit, fonctionnait seulement en été, pendant 4 après-midi de la semaine; les deux autres écoles duraient toute l'année. A Grevenmacher, les parents payaient, selon leur situation de fortune, 5, 10, 15 ou 20 fr. par an; à Remich, les forains seuls payaient 2,50 fr. par mois et par enfant.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Les écoles gardiennes privées de Dalheim, Echternach et Wormeldange comptaient 54, resp. 35 et 59 élèves et étaient dirigées par des religieuses, dont 2 étaient diplômées. Les 2 écoles citées en premier lieu duraient seulement pendant le semestre d'été.

Marche des écoles gardiennes: 5 nos 2, 1 no 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) **Écoles primaires publiques.**

Les 119 écoles primaires publiques se divisaient en 42 écoles de garçons, 42 écoles de filles, 30 écoles mixtes ordinaires et 5 écoles mixtes pour les commençants. Les 119 écoles formaient 62 ressorts scolaires.

Avaient:	1 année d'études	9	écoles
	2 années d'études ..—.....	22	—
	3 —	4	—
	4 —	5	—
	5 —	5	—
	7 —	74	—

Les 42 écoles de garçons et 21 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 42 écoles de filles, 9 écoles mixtes ordinaires et les 5 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 75 *maisons d'école* renfermaient 119 *salles de classe*, dont 8 étaient impropres à leur destination: Altwies (1), Gre-

venmacher (3 g. et 1 f.), Hinkel (1), Manternach (1), Mœrsdorf (1).

. Les salles de classe servaient à des usages étrangers à l'enseignement: Bech-Kleinmacher (g.), réunions diverses, 3 fois; Betzdorf, ass. agr. et chant, 24 f.; Beyren (g.) ass. agr. 10 f.; Dalheim (g.), chant 20 f., assoc. él. menu bétail, 5 f.; Echternach (g. I), conférences agr. 23 f.; Emerange, ass. agr. 12 f.; Erpeldange, cartes à pain, 1 f. p. sem., ass. agr. 15 f.; Mertert (g.), chant 6 f.; Mœrsdorf, chant, 12 f.; Olingen, ass. agr. 1 f. p. mois, Wasserbillig (f. III), vérif. des poids et mesures; Wecker (f.), ass. agr. 5 f., chant, 7 f.; Waldbredimus, chant, 4 f.

La place de récréation faisait défaut à Berg, Born (f.), Manternach, Mompach, Oberwormeldange, Roodt, Wormeldange (g. et f.). Des places de récréation trop petites ou mal aménagées se trouvaient à Emerange, Erpeldange, Flaxweiler (g. et f.), Girst, Greiveldange (g. et f.), Hinkel, Lellig, Mondorf (f. et g.), Remich (3 f.), Wellenstein (g. et f.).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction, à Betzdorf, Born (f.), Echternach (f.), Gostingen (f.), Grevenmacher (g. et éc. prim. sup. des g.), Hinkel, Machtum (g.), Manternach, Mompach, Wormeldange (g. et f. et éc. prim. sup.). Les cabinets étaient mal entretenus quant à la propreté à Ahn, Berbourg (g.), Bous (g. et f.), Dalheim (g. et f.), Dickweiler, Flaxweiler (g. et f.), Grevenmacher (g. et éc. prim. sup. g.), Mertert (g.), Niederdonven (g. et f.), Olingen, Remerschen (g.), Rosport (g. et f. et éc. prim. sup.), Steinheim, Wellenstein (f.), Wintrange, Wormeldange (g. et f. et éc. prim. sup.). Nulle part le nettoyage des cabinets n'incombait plus aux élèves.

Des musées scolaires existaient à Born (g.), Erpeldange, Grevenmacher (prim. sup.), Remich (g. I), Stadtbredimus (g.), Trintange (g.), Wasserbillig (g. I) et Wormeldange (prim. sup.).

Le mobilier de classe a été complété et renouvelé par l'acquisition de bancs à deux sièges (4 écoles), de pupitres (3), d'une armoire, de tableaux artistiques (3). *Le matériel d'enseignement* a été augmenté par des cartes géographiques et des tableaux du

système métrique (7), des globes terrestres (3), des tableaux pour l'enseignement intuitif (8) et pour l'enseignement des sciences naturelles (14), machine à coudre (1) et des appareils de physique pour cours postscolaires (2).

Partout *le matériel de classe* a été fourni en bonne qualité et en quantité suffisante aux élèves indigents.

Une nouvelle maison d'école est en voie d'aménagement à Wormeldange, et de nouveaux cabinets ont été construits pour les écoles de garçons de Mertert et de Wasserbillig. De grosses réparations ont été exécutées à la maison d'école des garçons de Biwer et de Niederdonven, aux salles de classe de Berbourg (g. et f.), aux cabinets de Canach (g.), Ehnen (g.), Mensdorf (g. et f.). Des travaux d'aménagement ont été effectués aux logements de service d'Ehnen (institutrice), de Niederdonven (instituteur) et à la cour de récréation de cette dernière localité.

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires ont été enseignées à toutes les écoles primaires.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire finissait le 31 août, dans les communes de Biwer, Flaxweiler (excepté Niederdonven: 30 août), Lenningen (exc. Canach: 25 août), Rosport, Stadtbredimus et Wellenstein; le 29 août, dans les communes de Grevenmacher et de Remerschen; le 25 août, dans celles de Betzdorf (Mensdorf et Olingen: 24 août), Bous, Burmerange, Dalheim, Manternach (Berbourg: 24), Mertert, Mompach, Remich, Waldbredimus et Wormeldange (exc. Ehnen: 23 et Machtum: 30); le 22 août, à Echternach et dans la commune de Mondorf-les-Bains.

L'année scolaire courante commençait le 1er octobre, dans les communes de Betzdorf, Biwer (exc. Boudler: nomination), Echternach, Lenningen, Manternach (le 3: Lellig, vendanges; le 8: Manternach, réparations), Mompach (le 10: Born et Mœrsdorf, vendanges), Remich et Waldbredimus; le 4 octobre, à Mondorf-les-Bains; le 5 octobre, à Burmerange, Flaxweiler (excepté Beyren, Gostingen, Nieder- et Oberdonven: le 8, ven-

danges), Mertert et Remerschen; le 8 octobre, dans les communes de Bous, Grevenmacher, Rosport (le 10: Hinkel, réparations et Rosport, récolte des pommes de terre), Stadtbredimus, Wellenstein et Wormeldange; le 12 octobre, à Dalheim (garde du bétail et travaux des champs).

Les heures de classe étaient fixées, en hiver, à 8½—11½ et 1½—4½ ou 1—4; ou bien 8½—midi et 1½—4; en été, à 8—11 et 1½—4½ ou 2—5; ou bien à 8½—11½ et 2—5 ou 2½—5½ ou encore à 9—midi et 2—5 ou 2½—5½.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2265	2273	4538
au-dessus de l'âge obligatoire ..	2	1	3
Total ..	2267	2274	4541

Avaient 10—20 élèves	7	écoles
21—30 —	21	—
31—40 —	42	—
41—50 —	35	—
51—60 —	8	—
61—70 —	6	—

Les écoles avec plus de 60 élèves se trouvaient à Altwies, Grevenmacher (g. I, II, III et f. I) et Mertert (mixte).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 95259 demi-journées, dont 85632 absences justifiées et 9627 absences non justifiées.

3 écoles étaient temporairement fermées pour cause de maladies contagieuses.

121 élèves, âgés de 12 ans, avaient été dispensés de la fréquentation scolaire pour une durée variant entre un mois et une année entière. 9 élèves ont eu dispense pour le semestre d'été, à condition de fréquenter l'école pendant le 1er semestre de cette année-ci.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Betzdorf	184	3338	157	29	18,1	0,8	0,1	19
Biwer	180	4643	175	39	25,7	0,9	0,2	26,8
Bous	149	3573	134	9	17,2	0,9	—	18,1
Burmerange	78	828	54	—	10,6	0,6	—	11,2
Dalheim	195	3787	483	805	19,4	2,4	4,1	25,9
Echternach	488	7243	470	2324	14,8	0,9	4,7	20,4
Flaxweiler	271	3289	300	108	12,1	1,1	0,3	13,5
Grevenmacher	384	10032	488	5163	26	1,2	13,4	40,6
Lenningen	192	4285	568	136	22,3	2,9	0,7	25,9
Manternach	190	3674	389	4	19,3	2	—	21,3
Mertert	401	9622	340	148	24	0,8	0,3	25,1
Mompach	157	2598	94	13	15,5	0,5	—	17
Mondorf-l.-Bains	192	3204	87	5	16,6	0,4	—	17
Remerschen	203	4047	280	426	19,9	1,3	2	23,2
Remich	218	2549	233	141	11,6	1	0,6	13,2
Rosport	331	3984	416	187	12	1,2	0,5	13,7
Stadtbredimus	117	1030	128	26	8,8	1	0,1	9,9
Waldbredimus	85	779	32	—	9,1	0,3	—	9,4
Wellenstein	188	2266	347	1	12	1,8	—	13,8
Wormeldange	335	5334	352	63	15,8	1	0,1	16,9
Total	4538	80105	5527	9627	17,6	1,2	2,1	20,9

Commissions scolaires.

1 commission scolaire a visité les écoles 2 fois; 1 commission les a visitées une fois et 1 école deux fois; 1 autre commission a visité une fois ses écoles; 1 commission a visité deux fois une école de la commune, 1 commission a visité une fois 1 école de la commune; 15 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10	Art. 11 appliqué par l'inspecteur		Art. 12 appliqué par l'inspecteur	
	appliqué par la commission scolaire.	sur avis de la commission scolaire.	à défaut d'avis de la commission scolaire.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commis. scolaire.
Biwer	1	1	—	—	—
Dalheim	—	—	12	—	8
Echternach ...	4	4	20	—	17
Flaxweiler	—	—	3	—	—
Grevenmacher.	—	—	49	—	23
Lenningen	—	—	2	—	—
Mertert.....	—	—	7	—	—
Mompach	—	—	1	—	—
Mondorf-l.-B. .	2	—	—	—	—
Remerschen...	—	—	3	—	—
Remich	5	5	—	2	—
Rosport	—	—	4	—	—
Wormeldange .	—	—	1	—	—
Total ...	12	10	102	2	48

Le certificat d'études primaires a été délivré à 156 garçons et 192 filles, au total à 348 élèves. Dans ces chiffres sont compris les certificats d'études délivrés aux élèves de la 7e année attachée temporairement aux écoles primaires supérieures et de la 7e année d'une école primaire privée.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 63 instituteurs, 40 institutrices laïques et 16 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement 5
par suite de mise à la retraite 2
par suite de décès 1

2 instituteurs et 9 institutrices étaient remplacés, pour cause de maladie, pendant 1, resp. 2, 3½ et 6 mois. 19 écoles ont chômé, pour le même motif, pendant 1 à 5 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'ens. pr. supérieur .	3	—	1	4
Brev. d'ens. postscolaire ..	14	12	4	30
Brev. d'aptitude pédagog..	29	22	8	59
Brevet provisoire	17	6	3	26
Total ...	63	40	16	119

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques,	religieuses.	
1	8	10	6	24
2	32	25	9	66
3	23	5	1	29
Total ...	63	40	16	119

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	5	9	5	19
2	47	30	11	88
3	9	1	—	10
4	2	—	—	2
Total ...	63	40	16	119

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	4	1	6
2	25	19	13	57
3	32	15	2	49
4	5	2	—	7
Total ...	63	40	16	119

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	12	10	4	26
6—10	8	9	1	18
11—15	10	5	2	17
16—20	4	3	2	9
21—25	4	2	3	9
26—30	9	5	—	14
31—35	6	6	2	14
36—40	9	—	2	11
41—45	1	—	—	1
Total ...	63	40	16	119

Traitements communaux.

Les 63 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 111445 fr.
Les 40 institutrices laïques ..... 55116 »
Les 16 institutrices religieuses ..... 14451 »

Total .. 181012 fr.

La moyenne du traitement communal était:
pour l'instituteur de ..... 1769 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1378 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 903 »

Suppléments de traitement.

51 instituteurs recevaient de ce chef ..... 42600 fr.
30 institutrices laïques ..... 16975 »
Total ... 59575 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. pr. supérieur.	3	900	—	—	1	300	1200
Brev. d'enseign. postscol.	14	2800	12	2400	4	800	6000
Brev. d'apt. pédagogique.	29	2900	22	2200	8	800	5900
Total	46	6600	34	4600	13	1900	13100

Indemnités de logement.

46 instituteurs ont touché en indemnités de logement ..... 14235 fr.
1 instituteur a touché une indemnité partielle de 75 »
12 institutrices laïques ..... 2775 »
Total .... 17085 fr.

Valeur légale des logements fournis:
instituteurs ..... 4925 fr.
institutrices laïques ..... 6150 »

Les 16 institutrices religieuses disposaient de 6 logements.

Total de la dépense.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses	Total.
Traitements communaux.	111445	55116	14451	181012
Supplém. de traitement.	42600	16975	—	59575
Primes de brevet	6600	4600	1900	13100
Indem. de log. effectives.	14310	2775	6 log.	17085
Total ...	174955	79466	16351	270772fr.

La moyenne du traitement, y compris les suppléments de traitement, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales, était

pour l'instituteur de ..... 2855 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 2140 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 1022 » + log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postscolaires.

56 instituteurs ont touché 11380 fr., soit, en moyenne, une indemnité de 203 fr.;

30 institutrices laïques ont touché 4547 fr., soit, en moyenne, une indemnité de 151 fr.;

4 institutrices religieuses ont touché 550 fr., soit, en moyenne, une indemnité de 137 fr.

Logements.

17 instituteurs, 28 institutrices laïques et 16 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 16 institutrices religieuses disposaient de 6 logements. Le logement d'instituteur de Beyren est humide et trop petit: le titulaire reçoit une indemnité partielle de 75 fr. Les logements de Biwer et de Manternach (instituteurs) sont trop petits resp. humides; les logements de Bous, Mompach et Schengen, (institutrices) sont également humides.

Les logements de service comprenaient avec la cuisine:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
3	—	9	—	9
4	2	14	—	16
5 et plus	15	5	6	26
Total ...	17	28	6	51

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles des communes de Betzdorf, Bous, Burmerange, Flaxweiler, Lenningen, Mantenach, Mertert, Mompach et Wormeldange.

La caisse d'épargne était introduite à 1 école, où 19 élèves ont versé la somme de 527 fr.

L'enseignement à domicile a été donné séparément à 2, resp. 1 enfant de l'âge obligatoire, appartenant à deux familles.

b) **Écoles primaires privées.**

Les 3 écoles primaires privées de l'orphelinat de Grevenmacher comptaient 119 élèves et étaient dirigées par 3 institutrices religieuses, dont 2 possédaient le brevet d'aptitude pédagogique et dont la 3e avait le brevet provisoire.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures publiques pour garçons se trouvaient établies à Grevenmacher, Remich, Rosport et Wormeldange, celles pour filles à Echternach, Grevenmacher et Remich. Les salles de classe de l'école primaire supérieure des garçons de Grevenmacher et de l'école primaire supérieure des filles de Remich étaient l'une trop petite, l'autre mal éclairée. Les 4 écoles primaires supérieures pour garçons et l'école primaire supérieure d'Echternach comptaient deux années d'enseignement primaire supérieur proprement dit; les 2 autres écoles n'en avaient qu'une seule année. La 7e année d'études était attachée à toutes les écoles primaires supérieures, à l'exception de celle d'Echternach. Un cours de viticulture était donné à l'école primaire supérieure pour garçons de Grevenmacher, l'après-midi du premier lundi de chaque mois. L'enseignement fut gratuit à Echternach, Remich et Rosport; à Grevenmacher et à Wormeldange, les élèves de nationalité étrangère payaient 30 fr. de minerval.

Élèves.

Localités.	Garçons de l'âge oblig. (7e année).	Filles de l'âge oblig. (7e année).	Garçons au-dessus de l'âge obligatoire (éc. prim. supr.).	Filles au-dessus de l'âge obligatoire (éc. prim. supr.).	Total. Garçons.	Total. Filles.
Echternach	—	—	—	24	—	24
Grevenmacher .	22	19	19	10	41	29
Remich	8	18	27	15	35	33
Rosport	12	—	10	—	22	—
Wormeldange ..	11	—	22	—	33	—
.....						
Total	53	37	78	49	131	86

Absences des élèves de l'âge obligatoire.

Localités.	Nombre des élèves. Garçons	Nombre des élèves. Filles.	Absences en vertu de l'art. 6.	Absences avec permission.	Absences sans permission.	Moyenne des absences par élève en vertu de l'art. 6.	Moyenne des absences par élève avec permission.	Moyenne des absences par élève sans permission.	Total de la moyenne
Grevenmacher ...	22	—	531	16	—	24,1	0,7	—	24,8
id.	—	19	413	2	20	21,7	0,1	1	22,8
Remich	8	—	59	19	—	7,3	2,3	—	9,6
id.	—	18	262	51	176	14,5	2,8	9,7	27
Rosport	12	—	214	37	—	17,8	3	—	20,8
Wormeldange	11	—	113	15	4	10,2	1,3	0,3	11,8
Total	53	37	1592	140	200	17,6	1,5	2,2	21,3

Personnel enseignant.

Les écoles primaires supérieures étaient dirigées par 4 instituteurs et 3 institutrices religieuses, dont 2 instituteurs et 2 institutrices possédaient le brevet d'enseignement primaire supé-

rieur; 2 instituteurs et 1 institutrice avaient le brevet d'enseignement postscolaire.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Traitem. commun. ..	10100	3900	14000
Supplém. de traitem. .	2500	—	2500
Primes de brevet	1000	800	1800
Indem. de logement .	1130+1 log.	150+21.	1280+3 log.
Indem. des ecclésiast. chargés de l'enseignement religieux..	—	—	825
Total ...	14730	4850	20405 fr.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le nombre des écoles d'adultes pour garçons était de 70 avec 825 élèves, le nombre des écoles d'adultes pour jeunes filles était de 44 avec 620 élèves. Dans ce dernier chiffre ne sont pas comprises les 329 filles de l'âge obligatoire appartenant aux 21 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire dans les communes de Biwer, Burmerange, Echternach, Grevenmacher (excepté les cours spéciaux), Lenningen, Mompach (même exception), Mondorf-les-Bains, Remich (même restriction), Rosport, Stadtbredimus, Waldbredimus et Wormeldange (même observation).

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	Nombre des leçons par semaine.				Total.
	1	2	3	4	
2 à 2½	—	—	1	—	1[1])
4 à 4½	—	1	4	—	5[1])
5 à 5½	3	16	35	1	55
6 à 6½	1	—	—	—	1
8 à 8½	1	2	1	—	4
9 et au delà	3	1	—	—	4
Total	8	20	41	1	70

[1]) Manque de pétrole.

Écoles de filles.

Mois.	Nombre des leçons par semaine.					Total.
	1	2	3	4	Écoles permanentes.	
4 à 4½	—	1	2	—	1	4[1])
5 à 5½	6	19	8	1	3	37
6 à 6½	1	—	—	—	—	1
7 à 7½	1	—	—	—	—	1
9 et au delà	1	—	—	—	—	1
Total ...	9	20	10	1	4	44

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à ..... 14 écoles
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, instruction civique, hygiène, à ..... 34 —
8 branches: les mêmes et le dessin, à..... 22 —

Total .... 70 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à ..... 14 écoles
1 branche: le repassage, à ..... 2 —
8 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, instruction civique, économie domestique, hygiène, à ..... 4 —
9 branches: les mêmes avec les travaux à l'aiguille, à 7 —
9 branches: les mêmes, le dessin remplaçant les travaux à l'aiguille, à ..... 5 —
10 branches: celles de l'art. 59 de la loi, à ..... 12 —

Total .. 44 écoles

L'école ménagère communale d'Echternach, dirigée par une religieuse en possession du brevet provisoire, était fréquentée par 30 élèves. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul,

[1]) Manque de pétrole.

la comptabilité, l'économie domestique, les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine et le jardinage. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total.
	garçons.	filles.	
1	2	1	3
2	30	38	68
3	35	4	39
4	2	—	2
Total ...	69	43	112

Un cours postscolaire de garçons et un cours postscolaire de filles n'ont pu être visités.

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Biwer, Burmerange et Lenningen.

Personnel enseignant.

Les 114 cours postscolaires publics étaient dirigés par 103 personnes, dont 91 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires ou primaires supérieures. 1 cours de dessin, 4 cours de couture, 2 cours de repassage et 5 ouvroirs se trouvaient sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire. Les 21 cours de couture des écoles primaires étaient dirigés par 3 institutrices laïques, 1 religieuse, 2 épouses d'instituteurs et 11 couturières.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	14236 fr.
Part contributive des communes	9491 »
Total ..	23727 fr.

Dans les chiffres indiqués sont compris les subsides accordés aux cours de couture des écoles primaires.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	1	1	2
100 à 150 fr.	21	21	42
150 à 200 fr.	26	13	39
200 à 250 fr.	3	1	4
250 à 300 fr.	—	4	4
300 à 350 fr.	3	—	3
350 à 400 fr.	4	—	4
400 à 450 fr.	2	—	2
450 à 500 fr.	1	—	1
500 à 600 fr.	—	2	2
Total ...	61	42	103

Bibliothèques populaires.

Les 21 bibliothèques populaires renfermaient 2620 volumes et comptaient 762 lecteurs, dont 600 élèves. Le nombre des ouvrages empruntés a été de 4868. 3 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 2 autres n'en avaient pas plus de 10.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves, fonctionnaient dans 49 endroits appartenant aux communes de Betzdorf (108 volumes), Biwer (147), Bous (150), Burmerange (62), Dalheim (70), Echternach (2), Flaxweiler (282), Grevenmacher (115), Lenningen (342), Manternach (124), Mertert (113), Mompach (192), Mondorf (148), Remerschen (2), Remich (226), Rosport (331), Stadtbredimus (89), Waldbredimus (55), Wellenstein (282), Wormeldange (317).

Les communes suivantes ont voté des crédits en faveur des bibliothèques scolaires: Betzdorf (100 fr.), Biwer (125), Burmerange (47,50), Dalheim (100), Echternach (100), Flaxweiler (50), Grevenmacher (100), Lenningen (50), Manternach (80), Mertert (100), Mompach (50), Mondorf (100), Remerschen (130), Remich (100), Rosport (180), Stadtbredimus (50), Wellenstein (125),

Wormeldange (125). Les communes d'Echternach et de Remerschen n'ont pas dépensé les crédits alloués aux bibliothèques scolaires.

b) **Cours postscolaires privés.**

Les ouvroirs de Dalheim et d'Echternach, dirigés par des religieuses sans diplôme, comptaient 28, resp. 15 élèves. L'ouvroir d'Echternach fonctionnait toute l'année, l'autre seulement en hiver.

Les deux écoles ménagères de Grevenmacher et de Mondorf-les-Bains étaient dirigées par 2 religieuses, dont l'une possédant le diplôme pour l'ouvrage manuel, et comptaient 31, resp. 50 élèves. La durée des deux écoles était limitée au semestre d'hiver.

Marche des cours postscolaires privés: 2 nos 2, 1 no 3, le 4e cours n'a pas été visité.

—

6e ARRONDISSEMENT : ETTELBRUCK,

comprenant les communes de Bastendorf, Bettendorf, Bourscheid, Diekirch, Ermsdorf, Erpeldange, Ettelbruck, Feulen, Medernach, Mertzig, Reisdorf, Schieren; Beaufort, Berdorf, Waldbillig; Berg, Bissen, Bœvange, Fischbach, Heffingen, Larochette, Nommern, Tuntange; Fouhren et Vianden.

1. Écoles gardiennes.

a) **Écoles gardiennes publiques.**

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Diekirch	30	32	650+ 75 ind. de log.
id.	29	23	500+ 75 id.
Ettelbruck	32	34	800+130 id.
Medernach	19	17	125+logement.
Vianden	22	23	300+logement.
Total ...	132	129	2655 fr. + 2 logements.

Les 5 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par des religieuses, dont 2 possédaient le diplôme froebelien, 2 le diplôme pour l'ouvrage manuel; 1 maîtresse n'avait pas de diplôme. Les maîtresses des 2 écoles citées en dernier lieu dirigeaient en hiver un ouvroir dans la même salle de classe; les 3 autres écoles fonctionnaient toute l'année. La fréquentation fut gratuite, à l'exception de Medernach, où les parents solvables payaient une rétribution semestrielle de 5 fr.

b) **L'école gardienne privée**

de Beaufort comptait 18+17 élèves et était dirigée par une maîtresse sans diplôme. Elle durait seulement pendant le semestre d'été.

Marche des écoles gardiennes: 1 nº 1, 3 nos 2 et 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) **Écoles primaires publiques.**

Les 119 écoles primaires publiques appartenaient à 63 ressorts scolaires et se divisaient en 36 écoles de garçons, 37 écoles de filles, 36 écoles mixtes ordinaires et 10 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient:	1	année d'études	17 écoles
	2	années d'études	13 —
	3	—	11 —
	4	—	7 —
	5	—	15 —
	6	—	10 —
	7	—	46 —

Les 36 écoles de garçons et 20 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 37 écoles de filles, 16 écoles mixtes ordinaires et les 10 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Sur les 119 salles de classe, logées dans 69 *maisons d'école*, 5 *salles de classe* ne répondaient pas entièrement à leur

destination: Bœvange (f.), mal éclairée; Dillingen, humide; Glabach, mal éclairée; Larochette (f.), basse; Waldbillig (f.), humide.

Ont servi à d'autres usages qu'à l'enseignement primaire les salles de: Angelsberg (ass. agr. 10 f.), Beaufort (g. id. 6 f. et musique, 2 f. p. sem.), Berg (g. ass. agr. 6 f.), Berg (f. Paramentenverein, 6 f.), Bettel (ass. agr. 10 f.), Bettendorf (g. id. 15), Bigelbach (id. 10), Bœvange (f. id. 15), Burden (id. 6), Eppeldorf (id. 6), Ermsdorf (id. 8), Erpeldange (g. secrétariat, 6), Ettelbruck (f. 2 salles: Jungfrauenbund, Jünglings- et Borromaeusverein, chaque assoc. 1 f. p. sem.), Fouhren (chant, 5), Hollenfels (g. ass. agr. 6 et chant, 12), Hœsdorf (ass. agr. 4), Medernach (id. 6), Michelau (id. 14), Schieren (g. id. 10), Schoos (id. 10), Stegen (id. 6), Tuntange (f. chant, 2 p. sem.).

Des places de récréation plantées d'arbres se trouvaient près de 27 maisons d'école, 24 autres places de récréation étaient suffisamment spacieuses. Les maisons d'école suivantes manquaient de places de récréation: Eppeldorf, Fischbach, Hœsdorf, Nommern, Waldbillig (g. et f.). Les places de récréation étaient trop petites à Bettel, Bigelbach, Bourscheid (g. et f.), Buschdorf, Michelau et Schrondweiler.

La construction des *lieux d'aisances* laissait à désirer à Bettendorf (g. et f.), Bourscheid (g. et f.), Bœvange (f.), Cruchten, Ettelbruck (g. et f.), Mertzig (f.), Michelau, Reuland, Schrondweiler, Waldbillig (g. et f.). L'entretien de la propreté était insuffisant à Bissen, Bollendorf, Bœvange (g. et f.), Waldbillig (g. et f.).

Un musée assez complet rendait de grands services aux écoles de Diekirch.

Le mobilier de classe et *le matériel d'enseignement* ont été complétés et renouvelés par l'acquisition de bancs à 2 sièges (1 éc.), de stores (1), de pupitres (4), de tableaux noirs (7), d'armoires (1), de crucifix (1), de tableaux pour l'enseignement intuitif et l'enseignement des sciences naturelles (19), de collections du système métrique (4), de cartes et de globes (4), de machines à lire et de

bouliers compteurs (6) et de collections pour l'enseignement du dessin (2).

Le matériel de classe a été fourni aux élèves indigents en qualité et en quantité suffisantes.

Une nouvelle maison d'école a été construite à Warken. Des réparations ont été exécutées aux salles de classe de Beaufort (f.) et de Tuntange (g.), des améliorations ont été apportées aux places de récréation de Bollendorf, Tuntange (g. et f.) et aux cabinets d'Eppeldorf, Ettelbruck, Glabach, Tuntange (g. et f.). Les nouveaux cabinets de Bettel ne sont toujours pas en usage, par suite d'un vice de construction.

Matières d'enseignement.

Outre les branches prescrites, la tenue des livres figurait au programme de la 7e année d'études de Diekirch et des écoles de garçons et de filles de Larochette. Aux 3 écoles primaires de Larochette et aux degrés moyen et supérieur des filles de Diekirch, le chant était enseigné par un maître spécial.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire finissait le 18 août, dans les communes de Diekirch, Ettelbruck, Larochette et Vianden; le 25 août, dans les communes de Bastendorf, Beaufort, Berg, Bettendorf, Bissen, Bœvange, Bourscheid, Ermsdorf (Eppeldorf et Ermsdorf, le 31), Erpeldange, Feulen, Fischbach, Fouhren, Heffingen (le 17 août à Heffingen, par suite de maladie contagieuse), Medernach, Nommern (Cruchten, le 21 août), Reisdorf (Bigelbach, le 31), Schieren, Tuntange, Waldbillig; le 30 août, dans la commune de Mertzig et le 31 août, dans celle de Berdorf.

L'année scolaire courante commençait le 28 septembre, à Vianden; le 1er octobre, dans les communes de Bastendorf, Berg, Bettendorf (l'école des g. de Bettendorf, le 6: maladie de l'instituteur), Bœvange (Grevenknopp, le 5: réparations), Diekirch Ermsdorf (Folkendange, le 8: nomination), Fischbach, Fouhren (Longsdorf, le 17: nomination et réparations), Heffingen, Larochette, Medernach, Nommern; le 30 octobre, à Bourscheid (Lipperscheid et Michelau, le 5: nominations), Erpeldange,

Ettelbruck (Warken, le 8: nomination); le 4 octobre, dans les communes de Bissen et Reisdorf (Hœsdorf, le 24: nomination); le 8 octobre, à Beaufort (Dillingen, le 5), Feulen, Mertzig, Waldbillig (au lieu du 1er: travaux des champs), Schieren (au lieu du 3: réparations); le 15 octobre, dans les communes de Berdorf et de Tuntange (organisation).

Les classes duraient en hiver de 8½—11½ et 1½—4½ ou 1—4 ou bien 1½—4; 9—midi et 1½—4½; en été, de 9—midi et 2—5 ou 2½—5½, ou encore 1½—4½; 8—11 et 1—4 ou 2—5 ou 1½—4½; 8½—11½ et 1½—4 ou 2—5 ou 2½—5½; 8—11½ et 2—4½, ou bien enfin 9½—midi½ et 2½—5½.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2130	2344	4474
au-dessus de l'âge obligatoire ..	17	18	35
Total ...	2147	2362	4509

Comptaient:	1—5 élèves	1 école
	6—10 —	3 écoles
	11—15 —	5 écoles
	16—20 —	4 —
	21—25 —	13 —
	26—30 —	18 —
	31—35 —	16 —
	36—40 —	15 —
	41—45 —	15 —
	46—50 —	13 —
	51—55 —	8 —
	56—60 —	2 —
	61—65 —	4 —
	66—70 —	2 —

N'avaient pas plus de 10 élèves: Folkendange (5), Glabach (10), Tandel (6), Walsdorf (6). Comptaient plus de 60 élèves:

Beaufort (g. I, 68; g. II, 63; f. II, 67), Bettendorf (f. 64), Gilsdorf (g. 61), Ettelbruck (m. 61).

Absences.

Le total des absences était de 95638 demi-journées, dont 90016 absences justifiées et 5622 absences non justifiées.

240 élèves, âgés de 11 ans et appartenant à 7 communes, avaient été dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie des heures de classe journalières. 123 élèves de la 7e année ont eu des dispenses variant entre un mois et une année entière. 10 de ces élèves fréquentent à nouveau l'école pendant le semestre d'hiver de cette année.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élèleve			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne
Bastendorf	161	2672	689	30	16,5	4, 3	0,2	21
Bettendorf	327	6478	1970	23	19,8	6	0,1	25,9
Bourscheid	252	4246	1331	194	16,8	5.3	0,7	22,8
Diekirch	437	7750	666	819	17,7	1,5	1,9	21,1
Ermsdorf	123	3022	172	4	24,5	1,4	—	25,9
Erpeldange	102	1280	79	—	12,6	0,8	—	13,4
Ettelbruck	506	8227	1052	1939	16,3	2,1	3,8	22,2
Feulen	153	1944	320	—	12,7	2,1	—	14,8
Medernach	133	2211	153	15	16,6	1,1	0,1	17,8
Mertzig	139	2159	207	434	15,5	1,5	3,1	20,1
Reisdorf	93	993	215	—	10,7	2,3	—	13
Schieren	108	1781	121	59	16,9	1,1	0,5	18,5
Fouhren	86	1036	38	2	12	0,4	—	12,4
Vianden	182	4802	778	1121	26,4	4,3	6,2	36,9
Beaufort	278	8515	125	36	30,6	0,4	0,1	31,1
Berdorf	170	2342	162	41	13,8	0,9	0,2	14,9
Waldbillig	201	3771	267	20	18,8	1,3	0,1	20,2

Berg	88	966	72	6	11	0,8	0,1	11,9
Bissen	181	4281	428	322	23,7	2,4	1,8	27,9
Bœvange	154	1464	467	97	9,5	3	0,6	13,1
Fischbach	92	1436	364	337	16	4	3,7	23,7
Heffingen	109	1407	1518	—	12,9	13,9	—	26,8
Larochette	146	2577	137	57	17,7	0,9	0,5	19,1
Nommern	129	949	187	—	7,4	1,5	—	8,9
Tuntange	124	1961	228	66	15,8	1,8	0,5	18,1
Total ...	4474	78270	11746	5622	17,5	2,6	1,3	21,4

2 écoles, sur l'avis du médecin-inspecteur, ont chômé pendant 7, resp. 11 jours, pour cause de maladie contagieuse parmi les élèves.

Commissions scolaires.

1 commission scolaire a visité 4 fois les écoles; 1 commission les a visitées 2 fois; 3 commissions les ont visitées une seule fois, et 3 de ces commissions ont fait rapport à l'inspecteur. 20 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10		Art. 11		Art. 12	
	contraventions.	appliqué par la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur sur avis de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur sur proposition de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bastendorf...	3	—	—	1	—	—
Bourscheid ..	2	—	—	1	—	1
Diekirch	23	23	21	—	13	—
Ettelbruck ..	24	—	—	22	—	17
Medernach ..	2	—	—	2	—	2
Mertzig.....	6	—	—	6	—	3

Schieren	3	—	—	2	—	—
Vianden	25	25	—	14	—	15
Beaufort	3	3	—	2	—	—
Berdorf	2	—	—	—	—	—
Bissen.....	10	—	—	7	—	—
Bœvange	6	—	—	5	—	—
Fischbach ..	4	—	—	4	—	2
Larochette ..	1	1	—	1	—	1
Total ...	114	52	21	67	13	41

Le certificat d'études primaires a été délivré à 145 garçons et 214 filles, au total à 359 élèves. Dans ces chiffres sont compris les certificats d'études délivrés aux élèves de la 7e année attachée aux écoles primaires supérieures et de la 7e année des écoles primaires privées.

La commune de Vianden avait étendu à 8 années d'études la fréquentation obligatoire pour les garçons.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 56 instituteurs, 37 institutrices laïques et 26 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	7
par suite de la création d'une nouvelle école..	1
par suite de mise à la retraite	1
par suite d'abandon de la carrière.....	1
par suite de décès	1

3 instituteurs et 3 institutrices étaient remplacés, pour cause de maladie, pendant 8 jours à 3 mois; 1 instituteur était remplacé pour avoir pris part aux examens. 5 écoles ont chômé pendant 5 à 8 jours, par suite d'indisposition des titulaires. 1 école, dont l'instituteur faisait le recensement des récoltes, chômait durant 5 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'ens. prim. supérieur	3	—	1	4
Brevet d'ens. postscolaire..	13	5	10	28
Brevet d'apt. pédagogique.	26	18	11	55
Brevet provisoire	13	14	3	30
Autorisation	1	—	1	2
Total ...	56	37	26	119

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	3	4	11
2	35	22	17	74
3	16	12	5	33
4	1	—	—	1
Total ...	56	37	26	119

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	6	6	3	15
2	29	24	21	74
3	20	7	2	29
4	1	—	—	1
Total ...	56	37	26	119

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	1	2	4
2	17	16	14	47
3	35	20	10	65
4	3	—	—	3
Total ..	56	37	26	119

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices.		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	16	25	1	42
6—10	4	4	5	13
11—15	5	—	5	10
16—20	4	—	6	10
21—25	7	—	—	7
26—30	7	4	3	14
31—35	9	3	1	13
36—40	4	1	2	7
41—45	—	—	2	2
46—50	—	—	1	1
Total ...	56	37	26	119

Traitements communaux.

Les 56 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 100040 fr.
Les 37 institutrices laïques ..... 46610 »
Les 26 institutrices religieuses ..... 22776 »
Total .. 169426 fr.

La moyenne du traitement communal était
pour l'instituteur de ..... 1786 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1259 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 876 »

Suppléments de traitement.

43 instituteurs recevaient de ce chef ..... 36431,25 fr.[1])
15 institutrices laïques ..... 9425 »
Total ..... 45856,25 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. prim. sup...	3	900	—	—	1	300	1200
Brev. d'ens. postscolaire	13	2600	5	1000	10	2000	5600
Brev. d'apt. pédagogique	26	2575[1]	18	1800	11	1100	5475
Total ...	42	6075	23	2800	22	3400	12275

Indemnités de logement.

32 instituteurs touchaient en indemnités de logement ..... 10850 fr.
18 institutrices laïques (y compris 410 fr. pour 4 logements insuffisants) ..... 3162 »
13 institutrices religieuses ..... 1360 »
Total .... 15372 fr.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses	Total.
Traitem. commun. ..	100040	46610	22776	169426
Supplém. de trait. ..	36431,25	9425	—	45856,25
Primes de brevet ...	6075	2800	3400	12275
Ind. de log. effectives	10850	3162	1360	15372
Total ...	153396,25	61997	27536	242929,25
Val. lég. d. log. fourn.	6600	4800	6 log.	

[1]) 1 instituteur a été pensionné le 1er juillet.

La moyenne du traitement avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives et légales était

pour l'instituteur de ..... 2857 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1805 »
pour l'institutrice religieuse de .... { 1058 » sans logem. / 1007 » avec logem.

Du chef des cours postscolaires qu'ils dirigeaient,
47 instituteurs touchèrent 8680 fr., en moyenne, 185 fr.;
17 institutrices laïques 2585 fr., en moyenne, 152 fr.;
5 institutrices religieuses 625 fr., en moyenne, 125 fr.

Logements.

24 instituteurs, 23 institutrices laïques et 13 institutrices religieuses étaient en jouissance de logements fournis par les communes. Les 13 institutrices religieuses disposaient de 6 logements. Sont insuffisants les logements d'instituteurs de Christnach et Reuland (trop petits, Heffingen (humide); les logements d'institutrices de Beaufort (2, trop petits), Buschdorf et Longsdorf (en mauvais état). Les traitements des instituteurs de Heffingen et de Reuland ont été majorés de 200, resp. de 150 fr., et les institutrices de Beaufort recevaient chacune une indemnité partielle de 87,50 fr.; les institutrices de Buschdorf et de Longsdorf une indemnité de 100, resp. de 135 fr.

Les logements comprenaient avec la cuisine:

Pièces.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
3	—	16	—	16
4	2	5	2	9
5 et plus	22	2	4	28
Total ...	24	23	6	53

Une distribution de prix a eu lieu aux écoles des communes de Berdorf, Bissen, Bœvange, Bourscheid, Diekirch, Ermsdorf, Feulen, Fischbach, Fouhren, Mertzig, Medernach, Nommern, Reisdorf, Schieren, Tuntange et Vianden.

La caisse d'épargne fonctionnait à 3 écoles, où 53 élèves versèrent la somme de 4138,25 fr.

b) **Écoles primaires privées.**

L'école primaire de l'hospice de Diekirch, dirigée par une institutrice brevetée, comptait 26 garçons et 25 filles. Les 2 écoles primaires du pensionnat de Diekirch, dont l'une comprenait la 7e année d'études, étaient dirigées par des institutrices brevetées et fréquentées par 13 et 28 élèves. Les 2 écoles primaires du pensionnat d'Ettelbruck, composées de la 6e, resp. de la 7e année d'études, comptaient 11 et 30 élèves et étaient dirigées par des institutrices brevetées. L'école mixte du Grundhof, qui se trouvait sous la direction d'une institutrice pensionnée, comptait 7 élèves.

Résultats obtenus: 2 nos 2 et 4 nos 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) **Écoles primaires supérieures publiques.**

Les écoles primaires supérieures pour garçons de Larochette et de Vianden étaient dirigées par deux instituteurs, possédant l'un le brevet d'enseignement primaire supérieur, l'autre le brevet d'enseignement postscolaire. A Larochette, les élèves d'autres communes payaient 30 fr. de minerval; à Vianden, les élèves de nationalité étrangère seuls payaient une taxe scolaire de 24 fr. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

Élèves.

Nombre des élèves.	Larochette.	Vianden.	Total.
de l'âge obligatoire	—	16	16
au-dessus de l'âge obligatoire.	32	2	34
Total	32	18	50

A Vianden, l'âge obligatoire des garçons est étendu à 8 années d'études.

Absences.

Localité.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Vianden	16	227	66	124	14,2	4,1	7,7	26

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	4800 fr.	
Suppléments de traitement	1500 »	
Primes de brevet.....	500 »	
Indemnité de logement	400 »	et 1 log.
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	300 »	
Indemnité d'un maître spécial de chant (Larochette)	400 »	
Total	7900 fr.	

b) **Écoles primaires supérieures privées.**

Le pensionnat de Diekirch comprenait, outre les classes primaires, *a*) une classe primaire supérieure, comptant 35 élèves, dirigée par une religieuse en possession du brevet français élémentaire; *b*) une classe primaire supérieure avec 20 élèves, dirigée par une religieuse de nationalité française, munie du brevet français supérieur; *c*) un cours spécial, préparatoire aux brevets français, dirigé par une religieuse également de nationalité française et possédant le même brevet. Le cours comptait 11 élèves. *d*) un cours de coupe, fréquenté par 27 élèves et donné par une sœur diplômée pour l'ouvrage manuel. 2 religieuses en possession du brevet d'aptitude pédagogique et du brevet français élémentaire s'occupaient aussi de l'enseignement dans les différentes classes. Un professeur enseignait le cours de sciences

naturelles. Au programme figuraient également la musique, le dessin, la peinture, la tenue des livres, la sténographie et la dactylographie. Total des élèves: 136, dont 27 de l'âge obligatoire et 6 de nationalité étrangère.

Le pensionnat d'Ettelbruck comprenait, outre les classes primaires, *a*) une classe primaire supérieure avec 25 élèves, dirigée par une religieuse en possession du brevet d'aptitude pédagogique; *b*) une classe primaire supérieure, comptant 24 élèves, dirigée par une sœur possédant le brevet d'enseignement postscolaire; *c*) un cours spécial préparant aux brevets français, fréquenté par 16 élèves et dirigé par une religieuse munie du brevet français supérieur; *d*) un cours de commerce de 23 élèves, placé sous la direction d'une religieuse en possession du brevet d'enseignement postscolaire. Dans ce cours, on enseignait la tenue des livres, la sténographie et la dactylographie; *e*) un cours composé de 2 années d'études et comptant 60 élèves, préparatoire à l'école normale et placé sous la direction de 2 sœurs, possédant l'une le brevet d'enseignement postscolaire, l'autre le brevet d'aptitude pédagogique; *f*) une école de ménage, fréquentée par 48 élèves et renseignée au chapitre des cours postscolaires. 4 autres religieuses, dont l'une avait le brevet d'enseignement primaire supérieur et dont 2 avaient le diplôme pour l'ouvrage manuel, s'occupaient aussi de l'enseignement dans les différentes classes. Le programme de l'établissement comprenait en outre l'anglais, la musique et la peinture. Total des élèves: 203, dont 26 de l'âge obligatoire.

Les résultats obtenus aux deux établissements ont été bons.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Les cours postscolaires publics se composaient de 54 écoles de garçons avec 461 élèves et de 33 écoles de filles avec 192 élèves. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 322 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 20 cours de couture organisés aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire,

pour les garçons et les filles, à Beaufort, Berdorf, Berg, Bissen, Bœvange, Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Heffingen, Larochette, Nommern, Schieren, Tuntange et Waldbillig, c'est-à-dire dans 14 communes sur 25.

Durée de l'enseignement.

École de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Total.
	par semaine.			
4 à 4½	—	—	4	4
5 à 5½	3	2	40	45
6 et au delà	2	1	2	5
Total ...	5	3	46	54

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Cours permanents.	Total.
	par semaine.				
4 à 4½	—	1	1	—	2
5 à 5½	5[1])	7[2])	15[3])	2	29
6 et au delà	—	—	—	2	2
Total ...	5	8	16	4	33

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	11	écoles
3 branches: allemand, français, calcul, à	4	—
4 branches: les mêmes et la tenue des livres, à ..	2	—
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, tenue des livres, instruction civique, hygiène, à	32	—
8 branches: les mêmes avec le dessin, à	5	—
Total	54	écoles

[1]) dont 3 à 3 heures par leçon; [2]) dont 2 à 3 heures par leçon; [3]) dont 1 à 3 heures par leçon.

Écoles de filles.

1 branche: la cusine, à	1 école
1 branche: les travaux à l'aiguille, à	10 écoles
3 branches: allemand, français, calcul, à	2 —
4 branches: les mêmes avec les travaux à l'aiguille, à .	1 école
5 branches: les mêmes et les sciences ménagères, à..	4 écoles
6 branches: allemand, français, calcul, ménage, dessin, hygiène, à	1 école
6 branches: les mêmes, le dessin remplacé par les travaux à l'aiguille, à	2 écoles
8 branches: les 10 branches énumérées par la loi, excepté l'instruction civique et le dessin, à .	2 —
8 branches: les mêmes, les travaux à l'aiguille remplacés par l'instruction civique, à	3 —
9 branches: les mêmes avec les travaux à l'aiguille, à	5 —
10 branches: les mêmes et le dessin, à.....	2 —
Total ...	33 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de Filles.	Total.
1	2	4	6
2	23	21	44
3	24	8	32
4	5	—	5
Total	54	33	87

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles de Berdorf (g. et f.), Diekirch (g. et f.), Lipperscheid, Reisdorf, Stegen, Tuntange (g. et f.).

Personnel enseignant.

Les 54 écoles de garçons étaient dirigées par 47 instituteurs et 2 maîtres de dessin; 5 instituteurs dirigeaient 2 écoles d'adultes.

Les cours postscolaires des filles se trouvaient sous la direction de 22 institutrices et de 9 personnes étrangères à l'enseignement primaire. Celles-ci ne s'occupaient que des travaux à l'aiguille et de l'enseignement ménager et possédaient, à l'exception de 4, le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	12864,56 fr.
Part contributive des communes	5680,44 »
Total ...	18545 fr.

Les subsides accordés aux 20 cours de couture des écoles primaires sont compris dans ces chiffres.

Indemnités payées pour les cours postscolaires.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	—	12	12
100 à 150 fr.	17	13	30
150 à 200 fr.	18	2	20
200 à 250 fr.	5	—	5
250 à 300 fr.	5	2	7
300 à 500 fr.	4	—	4
500 à 800 fr.	—	1	1
800 à 1500 fr.	—	1	1
Total ...	49	31	80

Bibliothèques populaires.

Les 17 bibliothèques populaires possédaient 2017 volumes et comptaient 313 lecteurs, dont 133 élèves des écoles primaires et 98 élèves des cours postscolaires. Le nombre des ouvrages lus fut de 1188. 4 bibliothèques ne fonctionnaient pas, 2 bibliothèques n'avaient pas plus de 10 lecteurs.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques scolaires existaient dans 48 endroits-Angelsberg (55 volumes), Bastendorf (25), Beaufort (114),

Berdorf (27), Berg (100), Bigelbach (14), Bissen (27), Bourscheid (220), Bœvange (25), Brandenbourg (22), Brouch (12), Burden (25), Buschdorf (26), Christnach (52), Cruchten (27), Diekirch (357), Dillingen (20), Erpeldange (54), Ettelbruck (200), Fischbach (15), Fouhren (11), Glabach (18), Haller (50), Heffingen (40), Hollenfels (59), Hœsdorf (25), Ingeldorf (30), Kehmen (53), Larochette (116), Lipperscheid (61), Medernach (218), Mertzig (25), Michelau (30), Niederfeulen (30), Nommern (67), Oberfeulen (60), Reisdorf (18), Reuland (40), Schieren (28), Schlindermanderscheid (104), Schoos (89), Schrondweiler (27), Tuntange (149), Vianden (50), Waldbillig (50), Welscheid (55).

Ont voté des crédits dans l'intérêt des bibliothèques scolaires les communes de Bastendorf (40 fr.), Beaufort (150), Berdorf (45), Berg (50), Bissen (50), Bourscheid (120), Bœvange (40), Diekirch (100), Ermsdorf (30), Erpeldange (40), Ettelbruck (100), Feulen (50), Fischbach (60), Fouhren (40), Heffingen (60), Larochette (100), Medernach (37,50), Mertzig (20), Nommern (146), Reisdorf (35), Schieren (80), Tuntange (150), Vianden (62,50), Waldbillig (350). La commune de Bettendorf n'a pas voté de crédit dans le but indiqué, et les 6 sections de Bissen, Brouch, Cruchten, Michelau, Heffingen et Schrondweiler n'ont pas dépensé les crédits alloués.

b) **Cours postscolaires privés.**

1° L'ouvroir permanent de Beaufort, dirigé par une religieuse non diplômée et fréquenté par 38 élèves, était entretenu par la libéralité d'une personne de l'endroit et fonctionnait pendant le semestre d'hiver.

2° L'ouvroir de Bettendorf, de même durée, était dirigé par une religieuse diplômée et comptait 10 élèves.

3° Le cours de coupe et de ménage annexé au pensionnat de Diekirch, fréquenté par 27 élèves et dirigé par une religieuse diplômée pour l'ouvrage manuel, durait toute l'année scolaire.

4° L'école de ménage du pensionnat d'Ettelbruck, ouverte toute l'année et fréquentée par 48 élèves, se trouvait sous la direction d'une religieuse diplômée pour l'ouvrage manuel et

pour l'enseignement des sciences ménagères et de la gymnastique, assistée de 2 sœurs également diplômées pour l'ouvrage manuel. On y enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine, le jardinage et la laiterie. Des leçons de tenue des livres, de sciences naturelles et plus spécialement d'agriculture étaient données par 4 professeurs de l'école agricole.

5° L'ouvroir de Larochette, entretenu par la libéralité d'une famille de l'endroit, était en activité pendant le semestre d'hiver et dirigé par une religieuse diplômée. Le nombre des élèves a été de 15.

Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

7e ARRONDISSEMENT : CLERVAUX,

comprenant le canton de Clervaux et les communes de Hoscheid; Putscheid; Esch, Eschweiler, Kautenbach, Oberwampach, Wiltz, Wilwerwiltz et Winseler.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 4.

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Boxhorn.....	16	18	200 fr. + logem.
Hosingen	13	17	300 fr. + logem.
Weiswampach ..	6	18	50 fr. + logem.
Wiltz	32	40	800 fr. + logem.
Total ...	67	93	1350 fr. + logem.

L'une des 4 maîtresses religieuses possédait le diplôme frœbelien, 2 maîtresses avaient le diplôme pour l'ouvrage manuel; la 4e maîtresse n'avait pas de brevet. L'école de Wiltz fonctionnait toute l'année; les 3 autres écoles duraient seulement pendant le semestre d'été. En hiver, les maîtresses de ces 3 écoles gardiennes dirigeaient un ouvroir, installé dans les mêmes salles

de classe, et touchaient de ce chef une indemnité spéciale. Les écoles gardiennes de Hosingen, Weiswampach et Wiltz sont bien installées, tandis que la salle de classe de Boxhorn est trop petite. Le matériel d'enseignement de l'école gardienne de Wiltz est complet, et le mobilier est bon. Le matériel d'enseignement des 3 autres écoles est satisfaisant, mais le mobilier de classe des écoles gardiennes de Boxhorn et de Weiswampach est insuffisant.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 2 écoles gardiennes privées, attachées à l'ouvroir de Clervaux et à l'école ménagère de Troisvierges, duraient toute l'année scolaire et étaient dirigées par des religieuses non diplômées. L'école de Clervaux comptait 12+24, celle de Troisvierges 20+17 élèves.

Marche des écoles gardiennes: 1 n° 1, 2 n^{os} 2, 3 n^{os} 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 117 écoles primaires publiques, appartenant à 81 ressorts scolaires, se divisaient en 24 écoles de garçons, 23 écoles de filles, 67 écoles mixtes ordinaires et 3 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient:	1 année d'études	1	école
	2 années d'études	19	écoles
	3 —	7	—
	4	2	—
	5 —	4	—
	7 —	84	—

Dans 11 localités avec 14 écoles, la 7^{e} année d'études était remplacée par deux semestres d'hiver consécutifs. Les 24 écoles de garçons et 49 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 23 écoles de filles, 18 écoles mixtes ordinaires et les 3 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 93 *maisons d'école* renfermaient 117 *salles de classe*, dont 6 salles ne répondaient pas suffisamment à leur destination: Bockholtz, basse, mal éclairée; Drauffelt, trop petite, basse, mal éclairée; Fischbach, trop petite, basse sombre, humide, délabrée; Kalborn, trop petite, basse, mal éclairée; Merscheid, basse, humide, mal orientée; Neidhausen, trop petite, humide, mal éclairée.

Les salles de classe suivantes servaient à d'autres usages qu'à l'enseignement primaire: Asselborn (g. ass. agr. 4 f. et pompiers, 2 f.), Rumlange (ass. agr. 12), Stockem id. 12), Bœvange (id. 4 et laiterie 1 f. p. mois), Troine (g. ass. agr. 1 f. p. mois), Reuler (id. 11), Urspelt (id. 8), Weicherdange (id. 12, laiterie 10 et pompiers 3), Holzthum (id. 10), Fischbach (id. 4), Lieler (ass. agr. et laiterie, 1 f. p. mois), Bockholtz (ass. agr. 4), Drauffelt (id. 10), Hautbellain (id. 8), Wilwerdange (id. 8, chant 6, laiterie 4, chemins vicinaux 4), Hoscheid (ass. agr. 3), Biwels (id. 4), Nachtmanderscheid (id. 8 et laiterie, 1 f. p. m.), Stolzembourg (chant 3), Eschweiler (ass. agr. 8, laiterie 4), Knaphoscheid (laiterie 1 f. p. mois), Selscheid (ass. agr. 12), Alscheid (id. 8), Kautenbach (id. 3), Allerborn (id. 12), Brachtenbach (chant 2 f. p. sem.), Derenbach (ass. agr. 12), Oberwampach (id. 10 et chant 18), Berlé (id. 8), Doncols (id. 7), Grummelscheid (id. 4 et vivres 3), Winseler (id. 12).

Le nettoyage de la salle de classe de Putscheid se faisait par *les élèves*, parce que personne n'a voulu se charger de ce service. Les salles de classe ont été nettoyées très irrégulièrement à Asselborn (g. et f.), Boxhorn (g.), Gralingen, Hoscheid (g. et f.), Hupperdange, Knaphoscheid, Leithum, Niederwampach (g. et f.), Rumlange et Weiswampach (g. et m.).

31 maisons d'école avec le même nombre de salles de classe manquaient de *places de récréation:* Allerborn, Berlé, Biwels, Bockholtz, Brachtenbach, Consthum, Dœnnange, Fischbach, Grindhausen, Hoffelt, Holzthum, Hupperdange, Kalborn, Lel-

lange, Merkholz, Merscheid, Nachtmanderscheid, Pintsch, Reuler, Roder, Rumlange, Selscheid, Siebenaler, Stolzembourg, Troine (g.), Troisvierges (f. II), Urspelt, Walhausen, Weicherdange, Wiltz (f. III A), Wilwerdange (g.). A 30 de ces écoles, les routes servent de places de récréation, ce qui présente de grands dangers à Allerborn, Bockholtz, Dœnnange, Fischbach, Hoffelt, Hupperdange, Lellange, Merscheid, Pintsch, Siebenaler, Wahlhausen et Weicherdange. Les places de récréation sont trop petites ou mal aménagées à Asselborn (g. et f.), Beiler, Boxhorn (g.), Dickt, Doncols, Eschweiler, Grummelscheid, Hamiville, Huldange, Knaphoscheid, Lullange, Munshausen, Neidhausen, Oberwampach, Rodershausen, Weiler, Weiswampach (3 éc.) et Wilwerwiltz. 25 places de récréation sont clôturées, 37 ne le sont pas; 14 places sont plantées d'arbres.

Les lieux d'aisances sont absolument insuffisants au point de vue de la construction à Beiler, Binsfeld (g. et f.), Eschweiler, Hachiville, Hoffelt, Holzthum, Knaphoscheid, Sassel, Siebenaler, Selscheid, Weiler, Wilwerwiltz. Ils sont insuffisants quant au nombre à Bockholtz et à Hupperdange; à Bockholtz, ils ne sont pas non plus séparés pour les sexes. L'entretien de la propreté laissait encore beaucoup à désirer. Les cabinets n'étaient pas lavés du tout à Alscheid, Asselborn (g.), Beiler, Binsfeld (2 éc.), Drauffelt, Fischbach, Grindhausen, Grummelscheid, Leithum, Lieler, Lullange, Roder, Wilwerwiltz. Ils ont été lavés moins d'une fois par mois à Asselborn (f.), Basbellain, Bockholtz, Bœvange, Boxhorn (g.), Brachtenbach, Breidfeld, Derenbach, Dickt, Dorscheid, Erpeldange, Gralingen, Hamiville, Hautbellain, Hoscheid (2 éc.), Huldange, Hupperdange, Kalborn, Knaphoscheid, Marnach (2), Merkholz, Merscheid, Munshausen, Nachtmanderscheid, Neidhausen, Niederwampach (2), Nœrtrange, Pintsch, Reuler, Sassel, Selscheid, Siebenaler, Stolzembourg, Troine (f.), Troisvierges (3 f.), Urspelt, Wahlhausen, Weicherdange, Weiler, Weiswampach (3), Wilwerdange (f.), Winseler. Ils sont lavés une fois par mois à Allerborn, Berlé, Biwisch, Boxhorn (f.), Consthum, Dœnnange, Eisenbach, Enscherange, Eselborn, Heinerscheid (g.), Holzthum, Kautenbach,

Lellange, Rumlange, Stockem et Troine (g.). Nulle part le nettoyage ne se fait par les élèves.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés ou renouvelés par l'acquisition de bancs à deux sièges (5 éc.), d'armoires et de pupitres (2), de tableaux noirs (9), de machines à lire (4), de tableaux pour l'enseignement intuitif, pour l'enseignement des sciences naturelles et de la géographie, de globes terrestres (3) et de cartes géographiques (15).

Des musées scolaires se trouvaient à Esch, Hamiville, Hoscheid (g.), Hosingen, Wiltz et Winseler.

Le matériel de classe a été fourni à 552 élèves indigents, à raison de 6,15 fr. en moyenne.

La nouvelle maison d'école d'Asselborn, comprenant 2 salles de classe, est achevée; une nouvelle maison avec 1 salle de classe et un logement d'instituteur a été construite à Hoffelt. De grosses réparations ont été effectuées aux salles de classe de Binsfeld, Bœvange, Dorscheid, Dickt, Hachiville, Nachtmanderscheid et Rumlange. La place de récréation de Hachiville a été aménagée et plantée d'arbres. De nouveaux cabinets sont en voie de construction à Brachtenbach et projetés pour Beiler, Eschweiler, Knaphoscheid et Selscheid. Des réparations ont été exécutées aux logements de service de Lieler, Neidhausen, Roder et Weiswampach (agrandissement).

Matériel d'enseignement.

Outre les branches obligatoires, la tenue des livres en partie simple a été enseignée aux écoles de garçons et de filles d'Esch. A Wiltz, des maîtres spéciaux étaient chargés de l'enseignement du chant et de la gymnastique au degré supérieur des garçons.

Durée du temps de classe.

8 communes (Asselborn, Bœvange, Hachiville, Heinerscheid, Oberwampach, Weiswampach, Wilwerwiltz, Winseler) et 3 sections, (Eselborn, Urspelt, Weicherdange) ont fixé les vacances du 15 septembre au 15 octobre. Dans la commune d'Eschweiler, les grandes vacances sont fixées au mois d'octobre.

L'année scolaire 1916-17 s'est terminée le 24 août, dans les communes de Putscheid, de Troisvierges (excepté les sections de Basbellain, Troisvierges) et de Wiltz; le 25 août, dans les communes de Consthum, d'Esch, dans les sections de Basbellain et de Troisvierges et dans celles de Clervaux et de Reuler (au lieu du 28); le 28, à Hoscheid (au lieu du 30, travaux des champs); le 29 août, à Dickt et dans la commune de Hosingen (au lieu du 30); le 31, dans les communes de Munshausen et Kautenbach; le 6 septembre, à Lullange (au lieu du 11); le 7 septembre, à Hachiville; le 8, à Asselborn; le 11, dans les communes de Bœvange (exc. Lullange) et Weiswampach (au lieu du 14, excepté Binsfeld g., le 12); le 13 septembre, à Eselborn, Urspelt et Weicherdange; le 14 septembre, dans les communes de Heinerscheid, Oberwampach, Wilwerwiltz et Winseler; le 29 septembre, à Eschweiler.

L'année scolaire courante a commencé le 1er octobre, dans les communes de Consthum (exc. Consthum), Esch, Hoscheid, Putscheid (exc. Merscheid et Putscheid, nominations), Troisvierges et Wiltz; le 3 octobre, dans celles de Hosingen, Kautenbach, (exc. Kautenbach, nomination), Consthum (mise en état de la salle) et Merscheid; le 6 octobre, dans les sections de Clervaux et de Reuler; le 8, à Kautenbach; le 15, dans les communes de Hachiville, Munshausen et dans la section de Troine; le 16, dans la commune de Bœvange (exc. Troine), celle de Weiswampach et à Grummelscheid; le 17 octobre, à Oberwampach (exc. Derenbach) et Winseler; le 18, à Eselborn, Urspelt et Weicherdange; le 20 octobre, dans la commune de Wilwerwiltz (exc. Enscherange et Pintsch, nominations); le 22, dans la commune d'Asselborn et à Enscherange et Pintsch; le 23 octobre, dans la commune de Heinerscheid (exc. Lieler, maladie de l'instituteur); le 26 octobre, à Derenbach (nomination) et à Lieler; le 27, à Putscheid; le 6 novembre, dans la commune d'Eschweiler (exc. Eschweiler, mise en état de la salle); le 9 novembre, à Eschweiler.

Les heures de classe les plus usitées étaient, en hiver, 8½—11½ et 1½—4½ ou 1—4; 8—11 et 1—4; en été, 8½—11½ et 2—5; 9—midi et 2—5; 9½—midi et 2½—5½ ou 2—5.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2154	1975	4129
au-dessus de l'âge obligatoire ..	38	19	57
Total ..	2192	1994	4186

Comptaient: 6—10 élèves	1	école
11—20 —	15	écoles
21—30 —	28	—
31—40 —	29	—
41—50 —	27	—
51—60 —	13	—
61—70 —	3	—
71—85 —	1	école

L'école d'Urspelt n'avait pas plus de 10 élèves. Avaient plus de 60 élèves les écoles de Dœnnange (67), Hachiville (66), Hoffelt (85), Wahlhausen (62).

Absences.

Le total des absences était de 97263 demi-journées, dont 89870 absences justifiées et 7393 absences non justifiées.

Par suite de maladies contagieuses, 13 écoles étaient fermées pendant 1½ à 11½ jours. 74 élèves, appartenant à la même commune, étaient dispensés pour tout le mois d'octobre. 475 enfants, âgés de 11 ans, avaient été dispensés de la fréquentation scolaire pendant une partie des heures de classe. 9 de ces élèves étaient temporairement dispensés pour toute la matinée. 4 garçons et 1 fille de la 7e année étaient dispensés pour le semestre d'hiver; 27 garçons et 21 filles, de la même année d'études, l'étaient pour le semestre d'été, avec la réserve pour 31 d'entre eux de fréquenter l'école pendant le semestre d'hiver de cette année. 2 garçons et 1 fille avaient été dispensés pour toute l'année scolaire.

Les principales raisons de l'augmentation des absences consistent dans la situation économique du moment, ainsi que dans le fait que la rougeole, dans plusieurs endroits, a empêché beaucoup d'enfants de fréquenter régulièrement l'école et enfin dans l'usage abusif que 5 commissions scolaires ont fait des dispenses prévues par l'art. 7.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne
Asselborn	296	5618	1837	963	18,9	6,2	3,2	28,3
Bœvange	242	8484	572	258	35	2,3	1	38,3
Clervaux	259	5743	705	408	22,1	2,7	1,5	26,3
Consthum	94	1932	111	88	20,5	1,1	0,9	22,5
Hachiville	149	1949	222	83	13	1,4	0,5	14,9
Heinerscheid	291	7831	1650	412	26,2	5,6	1,4	33,2
Hosingen	357	7388	341	363	20,6	0,9	1	22,5
Munshausen	197	3390	157	72	17,2	0,8	0,3	18,3
Troisvierges	424	8895	878	506	20,9	2	1,1	24
Weiswampach	274	5040	246	191	18,3	0,9	0,6	19,8
Hoscheid	111	1880	135	254	16,9	1,2	2,2	20,3
Putscheid	176	3064	132	186	17,4	0,7	1	19,1
Esch-s.-Sûre	74	1249	40	4	16,8	0,5	—	17,3
Eschweiler	104	1005	130	325	9,6	1,2	3,1	13,9
Kautenbach	93	2597	130	25	27,9	1,3	0,2	29,4
Oberwampach	176	1791	386	86	10,1	2,1	0,4	12,6
Wiltz	528	8923	901	2256	16,9	1,7	4,2	22,8
Wilwerwiltz	112	1641	27	145	14,6	0,2	1,2	16
Winseler	172	2409	441	768	14	2,5	4,4	20,9
Total	4129	80829	9041	7393	19,5	2,1	1,7	23,3

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité les écoles deux fois. 4 commissions les ont visitées une fois. 3 commissions ont visité une fois une partie des écoles. 2 de ces commissions ont fait rapport à l'inspecteur. 10 commissions scolaires n'ont pas fonctionné.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	L'art. 10		L'art. 11		L'art. 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art. 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application de l'art. 10 par la commission scolaire.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commission scolaire.
Asselborn ..	49	—	—	29	—	33
Bœvange ...	16	—	—	8	—	—
Clervaux ...	21	—	—	13	1	—
Consthum ..	1	—	—	1	—	1
Hachiville ..	3	—	—	2	—	—
Heinerscheid	29	—	—	8	—	9
Hosingen ...	17	9	6	2	—	7
Munshausen	3	—	—	1	—	—
Troisvierges .	26	—	—	13	—	7
Weiswamp. .	14	—	—	2	—	11
Hoscheid ...	6	—	—	6	—	4
Putscheid...	8	—	—	6	—	1
Eschweiler .	6	—	—	5	—	10
Kautenbach	2	—	—	1	—	1
Oberwamp. .	3	—	—	1	—	1
Wiltz	85	64	45	—	86	—
Wilwerwiltz .	6	—	—	3	—	5
Winseler....	15	—	—	12	—	14
Total ..	310	73	51	113	87	104

Le certificat d'études primaires a été délivré à 188 garçons et à 192 filles, au total à 380 élèves. Dans ces chiffres sont compris 19 garçons de la 7e année attachée à une école primaire supérieure et les 8 filles de la 7e année d'une école primaire privée.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 73 instituteurs, 23 institutrices laïques et 21 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	14
par suite de promotion	1
par suite de mise à la retraite	3
par suite d'abandon de la carrière	1

4 instituteurs et 2 institutrices ont été remplacés, pour cause de maladie, pendant 6 jours au minimum et 9 mois au maximum. 10 écoles ont chômé pendant 3, 3½, 4, 5½, 6½, 7 et 17 jours par suite d'indisposition des titulaires.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'ens. prim. supérieur.	2	—	2	4
Brevet d'enseign. postscol. .	14	3	7	24
Brevet d'aptitude pédagog.	28	10	7	45
Brevet provisoire	23	9	5	37
Autorisation d'enseigner...	6	1	—	7
Total ...	73	23	21	117

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	7	3	6	16
2	42	9	11	62
3	21	10	4	35
4	3	1	—	4
Total ..	73	23	21	117

Assiduité.

Notes.	Instituteurs	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	2	3	9
2	44	13	17	74
3	21	8	1	30
4	4	—	—	4
Total ...	73	23	21	117

Résultat général.

Notes.	Instituteurs	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	—	1	2
2	23	5	14	42
3	41	16	6	63
4	8	2	—	10
Total ...	73	23	21	117

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	29	13	1	43
6—10	15	2	2	19
11—15	7	4	1	12
16—20	4	1	1	6
21—25	8	1	4	13
26—30	3	2	6	11
31—35	1	—	1	2
36—40	5	—	3	8
41—45	1	—	1	2
46—50	—	—	1	1
Total ...	73	23	21	117

Traitements communaux.

Les 73 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 125355,50 fr.
Les 23 institutrices laïques ..... 29771 »
Les 21 institutrices religieuses ..... 19096 »

Total .... 174222,50 fr.

La moyenne du traitement communal était:
pour l'instituteur de ..... 1717 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1294 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 909 »

Suppléments de traitement.

43 instituteurs touchaient de ce chef ..... 28000 fr.
9 institutrices laïques ..... 4325 »

Total .... 32325 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. prim. sup.	2	600	—	—	2	600	1200
Brev. d'ens. postscolaire	14	2800	3	600	7	1400	4800
Brev. d'apt. pédagogique	28	2800	10	1000	7	700	4500
Total	44	6200	13	1600	16	2700	10500

Indemnités de logement.

42 instituteurs touchèrent en indemnités de logement ..... 12975 fr.
10 institutrices laïques ..... 2000 »

Total ... 14975 fr.

Valeur légale des logements fournis par les communes:
31 logements d'instituteurs ..... 7900 fr.
13 logements d'institutrices laïques ..... 2800 »
18 institutrices religieuses occupaient 11 logements; les 3 institutrices religieuses de Wiltz demeuraient au pensionnat.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitem. comun.	125355,50	29771	19096	174222,50
Supplm. de trait.	28000	4325	—	32325
Primes de brevet	6200	1600	2700	10500
Ind. de log. effec.	12975	2000	—	14975
Total ...	172530,50	37696	21796	232022,50
Valeur légale des logem. fournis	7900	2800	11 log.	10700 +11 log.

La moyenne du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives et la valeur légale des logements fournis était:
pour l'instituteur de ..... 2471 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1760 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 1037 » + le log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires préposé à des cours postscolaires.

65 instituteurs ont touché 10493 fr., en moyenne, 161 fr.;
12 institutrices laïques 1435 fr., en moyenne, 119 fr.;
7 institutrices religieuses 723 fr., en moyenne, 103 fr.

Logements.

31 instituteurs, 13 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes. Les 18 institutrices religeuses disposaient de 11 logements.

Nombre des pièces, la cuisine comprise.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
3	1[1])	5	—	6
4	3[1])	5	—	8
5	15	2	3	20
6	6	—	4	10
7 et plus	6	1	4	11
Total ...	31	13	11	55

Les logements des 2 institutrices de Clervaux sont insuffisants sous tous les rapports.

Des distributions de prix ont été faites dans les communes de Bœvange (excepté Bœvange, Dœnnange et Hamiville), Clervaux (excepté le chef-lieu, où la distribution des prix a été remplacée par une excursion), Consthum, Eschweiler, Hachiville, Heinerscheid, Hoscheid, Kautenbach, Munshausen (exc. Drauffelt), Oberwampach, Putscheid, Troisvierges (exc. Troisvierges et Hautbellain), Weiswampach, Wiltz, Wilwerwiltz et Winseler (exc. Berlé), en tout dans 60 localités avec 80 écoles.

La caisse d'épargne était introduite à 15 écoles, où 290 élèves versèrent la somme de 8474,30 fr.

b) L'école primaire privée

du pensionnat de Wiltz, comprenant toutes les classes, était dirigée par une religieuse en possession du brevet d'aptitude pédagogique et fréquentée par 20 élèves. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les 2 écoles primaires supérieures publiques pour garçons se

[1]) Les logements de Gralingen, Rodershausen et Weiler ne sont pas occupés par les titulaires; le logement de Niederwampach, occupé par l'instituteur, compte seulement 4 pièces.

trouvaient établies à Troisvierges et à Wiltz. L'école primaire supérieure de Troisvierges comprenait la 7e année d'études et 2 années d'études primaires supérieures proprement dites; celle de Wiltz n'avait qu'une année d'études primaires supérieures.

Le personnel enseignant se composait de 2 instituteurs porteurs du brevet d'enseignement primaire supérieur, d'un maître de dessin muni du même brevet et d'un maître de chant.

L'enseignement était gratuit à Troisvierges; à Wiltz, les élèves étrangers à la commune payaient une rétribution scolaire variant de 15 à 25 fr., suivant la situation de fortune des parents. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

Élèves.

Écoles primaires supérieures de	de l'âge obligatoire (7e année d'études).	au-dessus de l'âge obligatoire (école primaire supérieure).	Total.
Troisvierges ...	17	23	40
Wiltz	—	16	16
Total ...	17	39	56

Absences des élèves de l'âge obligatoire.

Nombre des élèves: 17;
Absences justifiées: 524 demi-journées;
Absences non justifiées: 204 demi-journées.
Total des absences: 728 demi-journées.
Moyenne des absences justifiées: 30,8;
Moyenne des absences non justifiées: 12;
Total de la moyenne: 42,8.

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	5150 fr.
Suppléments de traitement	1500 »
Primes de brevet.....	600 »
Indemnités de logement	875 »

Indemnités du maître de dessin de Wiltz	900 fr.
Indemnité du maître de chant de Wiltz.....	200 »
Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	300 »
Total ...	9525 fr.

b) École primaire supérieure privée.

Le pensionnat de Wiltz comprenait, outre la classe primaire, *a*) une classe primaire supérieure à 2 divisions avec 32 élèves au-dessus de l'âge obligatoire, dont 1 étrangère; *b*) un cours spécial préparatoire à l'école normale à 1 division, comptant 13 élèves. Outre les branches prescrites, on enseignait, à titre facultatif, l'anglais, la peinture, la musique, la sténographie et la dactylographie. Le personnel enseignant se composait de 9 institutrices religieuses, dont 1 de nationalité française, munie du brevet français supérieur. Les autres religieuses possédaient: 3 le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet français supérieur, 1 et l'une des 3 citées le brevet français élémentaire, 1 le diplôme pour l'ouvrage manuel; 2 religieuses n'avaient pas de brevet. Le nombre total des élèves fut de 118, dont 4 étrangères. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le nombre des écoles d'adultes publiques pour garçons était de 69 avec 637 élèves, celui des écoles d'adultes pour filles de 55 avec 515 élèves. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 852 filles de l'âge obligatoire, fréquentant les 49 cours de couture organisés aux écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation était obligatoire, pour les garçons et les filles, dans les communes d'Esch et de Wiltz; pour les garçons seuls, dans celles de Clervaux, Hoscheid, Weiswampach et Winseler.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Total.
	par semaine.				
2 à 2½	—	—	1[1])	—	1
3 à 3½	—	—	3[1])	—	3
4 à 4½	—	—	6	—	6
5 à 5½	—	3	49	4	56
10 et plus	3	—	—	—	3
Total ..	3	3	59	4	69

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	3 leçons	4 à 6 leçons: écoles permanentes.	Total.
	par semaine.			
3 à 3½	2	—	—	2
4 à 4½	5	—	1	6
5 à 5½	36	6	4	46
10 et plus	—	—	1	1
Total ..	43	6	6	55

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à ..... 7 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à 1 école
5 branches: les mêmes et les sciences naturelles, à.. 3 écoles

[1]) Durée limitée par suite de manque d'élèves ou d'éclairage.

5 branches: allemand, calcul, sciences naturelles, instruction civique, hygiène, à	1 école
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, instruction civique, comptabilité, à.....	6 écoles
6 branches: les mêmes, l'instruction civique remplacée par l'hygiène, à	4 —
6 branches: les mêmes, l'instruction civique remplaçant la comptabilité, à	2 —
6 branches: les mêmes, la comptabilité remplaçant les sciences naturelles, à	2 —
7 branches: les mêmes avec les sciences naturelles, à	32 —
7 branches: l'hygiène remplacée par le dessin, à....	4 —
8 branches: les mêmes et le dessin, à.....	7 —
Total ...	69 écoles

Écoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille, à	43 écoles
2 branches: la même branche et l'économie domestique, à	3 —
4 branches: français, instruction civique, comptabilité, travaux à l'aiguille, à	2 —
6 branches: allemand, français, calcul, économie domestique, comptabilité, hygiène, à	2 —
6 branches: les mêmes, l'hygiène remplacée par les travaux à l'aiguille, à	1 école
7 branches: les mêmes et l'hygiène, à	1 —
9 branches: les mêmes avec les sciences naturelles et l'instruction civique, le dessin remplaçant les travaux à l'aiguille, à	2 écoles
9 branches: les mêmes, le dessin remplacé par les travaux à l'aiguille, à	1 école
Total ...	55 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
1	2	1	3
2	36	35	71
3	31	19	50
Total ..	69	55	124

Des distributions de prix ont eu lieu à Allerborn, Alscheid, Biwels, Breidfeld, Hachiville, Hoffelt et Wiltz (g. 1 école).

Personnel enseignant.

Les 69 écoles de garçons étaient dirigées par 65 instituteurs et 1 professeur. 1 cours avait 2 maîtres; 4 instituteurs dirigeaient un cours postscolaire ordinaire et un cours de dessin.

Aux cours postscolaires pour filles étaient préposées 12 institutrices laïques, 15 religieuses, dont 8 n'appartenaient pas au corps enseignant des écoles primaires, et 24 couturières non diplômées et s'occupant exclusivement des travaux à l'aiguille. 3 religieuses possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel. 1 cours postscolaire était dirigé par 2 religieuses; 1 institutrice laïque et 1 religieuse ont dirigé 2 cours; 1 couturière dirigeait 3 cours.

Les 49 cours de couture des écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs se trouvaient sous la direction d'une institutrice laïque, de 7 religieuses et de 32 couturières. 4 religieuses et 1 couturière ont dirigé 2 cours; 2 couturières en ont dirigé 3.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	16619,89 fr
Part contributive des communes	6106,11 »
Total ...	22726 fr.

Les subsides accordés aux cours de couture des écoles primaires sont compris dans ces chiffres.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	1	6	7
100 à 150 fr.	49	32	81
150 à 200 fr.	9	7	16
200 à 250 fr.	4	—	4
250 à 350 fr.	2	1	3
350 à 400 fr.	—	3	3
plus de 400 fr.	1	2	3
Total ...	66	51	117

Bibliothèques populaires.

Les 19 bibliothèques populaires renfermaient 1341 volumes et comptaient 236 lecteurs, dont 118 élèves des écoles primaires et 80 élèves des cours postscolaires. Le nombre des ouvrages lus était de 1031. 7 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 2 autres en avaient moins de 10.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves, existaient à Asselborn (58 volumes), Biwisch (75), Boxhorn (43), Sassel (11), Bœvange (6), Troine (23), Consthum (63), Holzthum (49), Hachiville (6), Fischbach (20), Grindhausen (12), Heinerscheid (46), Hupperdange (31), Kalborn (18), Lieler (18), Dorscheid (7), Hosingen (39), Neidhausen (15), Untereisenbach (31), Wahlhausen (24), Drauffelt (12), Marnach (12), Munshausen (41), Siebenaler (9), Beiler (50), Binsfeld (44), Breidfeld (50), Holler (52), Leithum (37), Weiswampach (32), Biwels (24), Gralingen (24), Merscheid (24), Nachtmanderscheid (24), Putscheid (34), Stolzembourg (16), Weiler (39), Esch (13), Alscheid (19), Kautenbach (47), Merkholz (6), Brachtenbach (10), Derenbach (21), Wiltz (17), Enscherange (27), Lellange (14), Pintsch (10), Wilwerwiltz (7), Berlé (26), Doncols (5), Grummelscheid (18), Nœrtrange (28), Winseler (17), en tout 1404 volumes.

Les communes et sections de communes suivantes ont voté des crédits dans l'intérêt des bibliothèques scolaires: Asselborn (180 fr. pour les 6 sections), Bœvange (145 pour les 5 s.), Clervaux (400 pour les 5 s.), Consthum (40 pour les 2 s.), Hachiville (20 pour les 2 s.), Heinerscheid (160 pour les 6 s.), Hosingen (110 pour les 7 s.), Munshausen (75 pour les 5 s.), Troisvierges (300 pour la commune), Weiswampach (95 pour les 6 s.), Hoscheid (75 pour les 2 s.), Putscheid (70 pour les 7 s.), Esch (25), Kautenbach (30 pour les 3 s.), Wiltz (500), Wilwerwiltz (40 pour les 4 s.), Winseler (100 pour les 5 s.).

Les crédits votés par les communes de Clervaux, Hoscheid et Troisvierges n'ont pas été dépensés dans le but indiqué; les communes d'Eschweiler et d'Oberwampach n'avaient pas alloué de crédit afférent.

b) **Cours postscolaires privés.**

1° L'ouvroir de Clervaux, dirigé par une religieuse diplômée pour l'ouvrage manuel et fréquenté par 28 élèves, fonctionnait pendant le semestre d'hiver. On y enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage et le dessin.

2° L'école de ménage de Troisvierges, dirigée par 2 religieuses possédant l'une le brevet d'enseignement postscolaire, l'autre le diplôme pour l'ouvrage manuel, durait 11 mois et comptait 21 élèves. On enseignait l'allemand, le français, le calcul, les sciences naturelles, l'hygiène, l'économie domestique, la comptabilité, les travaux à l'aiguille, le repassage, le ménage pratique, le chant et la gymnastique.

3° L'ouvroir de Troisvierges, durant 11 mois, était fréquenté par 19 élèves et dirigé par une religieuse luxembourgeoise sans diplôme.

4° L'ouvroir de Wiltz (hospice), fréquenté par 30 élèves, durait toute l'année et était dirigé par une religieuse diplômée pour l'ouvrage manuel. On y enseignait la couture, le repassage, l'économie domestique et le chant.

5° L'ouvroir attaché au pensionnat de Wiltz se trouvait sous la direction de 4 religieuses de nationalité luxembourgeoise qui

possédaient le brevet d'aptitude pédagogique, resp. le brevet français supérieur, le brevet élémentaire et le diplôme pour l'ouvrage manuel. Le cours durait 11 mois et comptait 35 élèves Au programme figuraient l'allemand, le français, le calcul, l'économie domestique, la couture et le chant. Les cours de repassage et de ménage, fréquentés par 18 élèves, étaient enseignés par 2 religieuses luxembourgeoises sans brevet.

Résultats obtenus: 4 nos 2 et 1 no 3.

—

8e ARRONDISSEMENT : REDANGE,

comprenant le canton de Redange et les communes de Hobscheid, Kœrich, Septfontaines, Steinfort; Boulaide, Gœsdorf, Harlange, Heiderscheid, Mecher et Neunhausen.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les 3 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par des religieuses diplômées pour l'ouvrage manuel. La maîtresse de Perlé possédait en outre le diplôme froebelien. Les écoles ne fonctionnaient que pendant le semestre d'été; en hiver, les 3 maîtresses dirigeaient un ouvroir et touchaient de ce chef une indemnité spéciale. L'âge d'admission était fixé à 4 ans, et la fréquentation fut gratuite partout.

Localités.	Élèves		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Boulaide	23	17	150 fr. + log.
Eischen	19	33	200 » + log.
Perlé	27	25	350 » + log.
Total ..	69	75	700 fr. + log.

b) Écoles gardiennes privées.

Les écoles gardiennes privées de Steinfort et d'Useldange

étaient dirigées par des maîtresses religieuses, dont l'une de nationalité étrangère, possédant toutes deux le diplôme froebelien. Les 2 écoles duraient toute l'année. Le nombre des élèves était de 38, resp. 35. A Steinfort, la taxe scolaire était de 0,75 fr. par mois et par enfant; à Useldange, l'accès était gratuit, mais la commune payait une indemnité aux religieuses.

Marche des écoles gardiennes: 1 nº 1, 1 nº 2, 3 nº 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

Les 119 écoles primaires publiques, une de plus que l'année précédente, appartenaient à 75 ressorts scolaires et se divisaient en 33 écoles de garçons, 33 écoles de filles, 44 écoles mixtes ordinaires et 9 écoles mixtes pour les commençants.

Dans 3 communes avec 11 écoles, la 7e année d'études était remplacée par deux semestres d'hiver consécutifs. Les écoles de garçons et 29 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs; toutes les autres écoles se trouvaient sous la direction d'institutrices.

Comprenaient:	2 années d'études	6	écoles
	3 —	8	—
	4 —	10	—
	5 —	11	—
	7 —	84	—

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 88 maisons d'école renfermaient 117 *salles de classe*, 2 écoles étaient installées dans des maisons particulières (Steinfort, g.).

18 salles de classe ne répondaient pas entièrement à leur destination: Arsdorf (g.), mal entretenue; Arsdorf (f.), trop petite, basse, sombre; Baschleiden (g.), humide, mal entretenue; Bockholtz, trop petite, basse, sombre; Colpach, humide, mal entretenue; Everlange (g. et f.), mal entretenues; Folschette (g.),

humide, sombre; Greisch, trop petite, humide, sombre; Harlange (g.), trop petite, humide; Hostert, mal entretenue; Kaundorf, sombre, mal entretenue; Liefrange, trop petite, humide, sombre; Michelbouch, trop petite, basse, sombre; Perlé (g.) trop petite; Rambrouch (g.), humide, sombre, mal entretenue; Rambrouch (f.), trop petite, humide; Schwebach, trop petite, humide, sombre.

Les salles de classe servaient de lieux de réunion: *a*) aux associations agricoles, à Arsdorf, g. 5 fois; Bavigne, 4 + laiterie, 2; Boulaide, g. 15 + conférences 5; Colpach, 2; Dahl, 24; Everlange, g. 6; Heiderscheidergrund, 3; Gœblange, 4; Gœsdorf, 14; Kaundorf, 7; Lannen, 8; Mecher, 5; Nocher, 12; Nothum, 6 + laiterie, 12 + chant, 20; Perlé, g. 4 + chant, 1 f. p. sem.; Roodt (Ell), 10; Surré, 15; Tadler, 5; Useldange, g. 6. — *b*) aux sociétés de chant, à Bilsdorf, 1 f. par sem. hiver; Greisch, 5; Hobscheid, g. 10 + assoc. d. la jeunesse, 6; Merscheid, 6. — *c*) à d'autres réunions, à Bettborn, g. théâtre, 4; Eschdorf, g. pompiers, 12 + conseil communal en été; Insenborn, conf. 2; Kœrich, adjud. 5.

Les salles de classe n'étaient pas nettoyées chaque jour, à Beckerich, 3 f. p. sem.; Bilsdorf, 3-4 f.; Boulaide, g. 1 f.; Buderscheid, 4; Colpach, 3; Dahl, 3; Eischen, f. 5; Ell, 3; Gœsdorf, 4; Hostert, 2-3; Kœrich, 5; Kuborn, 4-5; Masseler, 2; Redange, g. et prim. sup. 3; Reimberg, 3.

Des places de récréation assez bien aménagées se trouvaient auprès de 39 maisons d'école, 33 places étaient clôturées et plantées d'arbres. Des places publiques spacieuses entouraient 15 maisons d'école. Les places de récréation étaient trop petites, à Beckerich (3 éc.), Bettborn (g.), Eischen (4 éc.), Everlange (g. et f.), Hagen (g. et f.), Heiderscheid (g. et f.), Kœrich (f. et m.), Merscheid, Niederpallen, Nocher, Roodt (Septf.) et Wahl (g. et f.). Les places de récréation manquaient complètement, à Arsdorf (f.), Baschleiden (f.), Bavigne, Bockholtz, Dahl, Dellen, Folschette (g.), Gœsdorf, Gras, Harlange (g.), Holtz, Insenborn, Kaundorf, Kœrich (g.), Liefrange, Mecher, Neunhausen, Perlé (f. et m.), Roodt (Ell), Schandel et Steinfort (g. I).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction, à Arsdorf (g. et f.), Baschleiden (f.), Bavigne, Beckerich (3 éc.), Bigonville (f.), Boulaide (g.), Buderscheid, Dahl, Greisch, Heiderscheid (f. et g.), Holtz, Kœrich (g.), Lannen, Nothum, Petit-Nobressart, Redange (g. et prim. sup.), Rippweiler, Tadler et Wahl (g. et f.). Les cabinets n'ont pas été lavés à Baschleiden (g.), Holtz, Masseler et Tadler. Ils l'ont été moins d'une fois par mois, à Arsdorf (g. et f.), Baschleiden (f.), Beckerich (3 éc.), Bettborn (g.), Bockholtz, Calmus, Grevels, Harlange (g.), Heiderscheid (g. et f.), Lannen, Mecher, Merscheid, Oberpallen, Redange (f. et m.), Steinfort (f. II). Les cabinets ont été lavés 1 fois par mois, à Bavigne, Bigonville (g. et m.), Boulaide (g.), Colpach, Dahl, Greisch, Heispelt, Kaundorf, Kuborn, Perlé, (f. et m.), Petit-Nobressart, Redange (prim. sup.), Roodt (Septf.), Useldange (g. et f.), Wahl (g. et f.); ils l'ont été tous les quinze jours, à Bigonville (f.), Buschrodt, Grosbous (g. et f.), Hagen (g. et f.), Hobscheid (3 éc.), Kleinbettingen (3), Perlé (g.), Rippweiler, Schandel, Steinfort (g. I) et Wolwelange (g. et f.), Les cabinets des autres localités ont été lavés une fois par semaine. Ils ont été nettoyés chaque semaine *par les élèves*, à *Hostert*, *Harlange* (f.), *Liefrange*.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été renouvelés et complétés par l'acquisition de bancs à deux sièges (5 écoles), armoire (1), pupitres (2), tableaux noirs (8), machines à lire (13), boulier compteur (1), tableaux pour l'enseignement intuitif (20) et pour l'enseignement des sciences naturelles (37), collections et tableaux des poids et mesures (9), planisphères (6), globes terrestres (3), cartes géographiques (5).

Le matériel de classe a été fourni en quantité suffisante aux élèves indigents de toutes les écoles.

Des musées scolaires très bien assortis se trouvaient à Gœsdorf, Kleinbettingen et à l'école primaire supérieure de Redange; des commencements de musées scolaires existaient à Baschleiden (g.), Bettborn (g.), Buschrodt, Dahl, Ell (g)., Heiderscheidergrund, Grosbous (g), Harlange (g.), Hobscheid (g.), Mecher,

Redange (g.), Rippweiler et Useldange (g.), Un jardin botanique se trouvait à Nagem.

De grosses réparations ont été exécutées aux maisons d'école, salles de classe, cabinets, resp. logements d'Oberpallen, Reimberg, Roodt (Ell), Septfontaines, Steinfort, Elvange, Hobscheid et Tarchamps.

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires ont été enseignées à toutes les écoles.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances sont fixées au mois de septembre, dans 16 communes, comptant 84 écoles. Elles sont fixées du 15 septembre au 15 octobre, dans les communes d'Arsdorf, Boulaide, Gœsdorf, Heiderscheid et Wahl (22 écoles) et au mois d'octobre, dans les communes de Mecher et Neunhausen (7 éc.).

Les vacances commencèrent le 27 août, au lieu du 31, dans la commune d'Useldange; le 27 août, au lieu du 1er septembre, dans la commune de Bettborn; le 13 septembre, au lieu du 15, dans la commune d'Arsdorf; le 19 septembre, au lieu du 1er octobre, dans la section d'Insenborn.

L'année scolaire courante a commencé le 1er octobre, dans les communes de Bettborn, Bigonville, Ell, Kœrich (exc. Kœrich, g. le 25, nomination), Perlé, Redange, Steinfort; le 3 octobre, dans les communes de Beckerich (exc. Elvange, f. maladie), Grosbous, Useldange (Everlange, le 6, réparations); le 8 octobre, dans les communes de Folschette (exc. Folschette, f. le 10, nomination), Harlange, Hobscheid, Såeul; le 9 octobre, à Vichten; le 15, à Arsdorf, Septfontaines, Wahl; le 22 octobre, dans les communes de Gœsdorf (exc. Buderscheid, le 30, nomination), Heiderscheid; le 3 novembre, dans les communes de Mecher et Neunhausen (exc. Neunhausen, le 7, nomination).

Les classes duraient en hiver de 8½—11½ et 1½—4½, ou

bien de 8½—11½ et 1—4, ou encore de 9—midi et 1½—4½; en été, de 8—11 et 1½—4½, ou de 8½—11½ et 1½—4½, ou bien de 9—midi et 2—5 ou 2½—5½, ou enfin de 9½—midi½ et 2½—5½.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2145	2056	4201
au-dessus de l'âge obligatoire ..	25	19	44
Total ..	2170	2075	4245

Comptaient:	1—10 élèves	1 école
	11—20 —	13 écoles
	21—30 —	29 —
	31—40 —	36 —
	41—50 —	25 —
	51—60 —	14 —
	61—70 —	1 école

L'école mixte de Schwebach avait 10, l'école des garçons de Perlé, 63 élèves.

Absences.

Le total des absences était de 80474 demi-journées, dont 73600 absences justifiées et 6874 absences non justifiées. 87 garçons et 107 filles étaient dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie de la journée pendant le mois d'octobre. 285 garçons et 254 filles, âgés de 11 ans, étaient dispensés pour une partie des heures de classe pendant le semestre d'été; 43 garçons et 38 filles avaient dispense totale pour une période variant d'un mois à une année entière, avec la réserve pour 10 garçons et 8 filles de fréquenter l'école pendant le semestre d'hiver de cette année.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Arsdorf	116	2119	11	—	18,2	—	—	18,2
Beckerich	256	3811	245	154	14,8	0,9	0,6	16,3
Bettborn	112	1363	631	167	12,1	5,6	1,4	19,1
Bigonville	110	1296	32	—	11,7	0,2	—	11,9
Boulaide	187	2591	514	504	13,8	2,7	2,6	19,1
Ell	136	1632	87	37	12	0,6	0,2	12,8
Folschette	236	5214	1945	382	22	8,2	1,6	31,8
Gœsdorf	169	2268	165	105	13,4	0,9	0,6	14,9
Grosbous	109	788	124	43	7,2	1,1	0,3	8,6
Harlange	184	2760	219	53	15	1,1	0,2	16,3
Heiderscheid	208	1506	328	475	7,2	1,5	2,2	10,9
Hobscheid	356	6471	362	2816	18,1	1	7,9	27
Kœrich	192	3442	142	3	17,9	0,7	—	18,6
Mecher	162	1832	178	633	11,3	1	3,9	16,2
Neunhausen	66	863	66	—	13	1	—	14
Perlé	294	5233	239	54	17,7	0,8	0,1	18,6
Redange	302	5050	555	210	16,7	1,8	0,6	19,1
Saeul	81	885	369	6	10,9	4,5	—	15,4
Septfontaines	119	1673	202	35	14	1,6	0,2	15,8
Steinfort	316	8407	463	355	26,6	1,4	1,1	29,1
Useldange	187	2995	348	95	16	1,8	0,5	18,3
Vichten	127	1661	197	148	13	1,5	1,1	15,6
Wahl	176	2012	306	599	11,4	1,7	3,4	16,5
Total ..	4201	65872	7728	6874	15,6	1,8	1,6	19

Commissions scolaires.

3 commissions scolaires ont visité une fois les écoles; 2 de ces commissions ont fait rapport à l'inspecteur. Les 20 autres commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10		Art. 11		Art. 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art. 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application de l'art. 10 par la commission scolaire.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commission scolaire.
Beckerich ...	13	—	—	5	—	1
Bettborn ...	6	—	—	5	—	3
Boulaide ...	10	—	—	7	—	5
Ell	3	3	1	—	—	1
Folschette ..	20	—	—	12	—	3
Gœsdorf ...	4	—	—	2	—	—
Grosbous ...	1	—	—	1	—	—
Harlange ...	5	—	—	—	—	—
Heiderscheid.	9	—	—	7	—	9
Hobscheid ..	58	—	—	41	—	52
Mecher	5	—	—	3	—	7
Perlé	3	—	—	3	—	—
Redange....	16	2	2	7	—	2
Septfontaines .	2	—	—	1	—	—
Steinfort ...	12	—	—	6	—	4
Useldange ..	4	—	—	—	—	—
Vichten	8	—	—	4	—	—
Wahl	7	1	1	5	—	7
Total ...	186	6	4	109	—	94

Le certificat d'études primaires a été délivré à 212 garçons et à 219 filles, au total à 431 élèves. Dans ces chiffres sont compris les certificats délivrés à 5 élèves de la 7e année attachée à l'école primaire supérieure de Redange.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 63 instituteurs, 39 institutrices laïques et 17 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	9
par la création d'une nouvelle école	1
par suite de mise à la retraite	3
par suite de décès	2
par suite d'abandon de la carrière	1

2 instituteurs et 7 institutrices étaient remplacés, pour cause de maladie, pendant 2 semaines au minimum et 4½ mois au maximum. 36 écoles ont chômé pendant ½, 1, 2, 3, 4, 5, resp. 10 jours, pour motif d'indisposition des titulaires.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'enseign. postscolaire	10	9	6	25
Brev. d'apt. pédagogique...	30	21	3	54
Brevet provisoire	19	9	7	35
Autorisation	4	—	1	5
Total ...	63	39	17	119

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	4	2	3	9
2	28	19	11	58
3	31	18	3	52
Total ...	63	39	17	119

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	10	10	8	28
2	39	24	8	71
3	14	5	1	20
Total ...	63	39	17	119

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	—	2	3
2	22	18	10	50
3	37	21	5	63
4	3	—	—	3
Total ...	63	39	17	119

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	30	11	—	41
6—10	12	9	2	23
11—15	6	5	1	12
16—20	—	3	3	6
21—25	3	3	2	8
26—30	5	6	2	13
31—35	4	1	2	7
36—40	3	1	2	6
41—45	—	—	2	2
51	—	—	1	1
Total ...	63	39	17	119

Traitements communaux.

Les 63 instituteurs touchaient en traitements communaux	104095 fr.
Les 39 institutrices laïques	50343 »
Les 17 institutrices religieuses	15356 »
Total ...	169794 fr.
La moyenne du traitement communal était	
pour l'instituteur de	1652 »
pour l'institutrice laïques de	1290 »
pour l'institutrice religieuse de	903 »

Suppléments de traitement.

33 instituteurs recevaient de ce chef	22375 fr.
26 institutrices laïques	13700 »
Total ..	36075 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs		Institutrices				Total.
			laïques		religieuses.		
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. postscolaire.	10	2000	9	1800	6	1200	5000
Brev. d'apt. pédagogique	30	3000	21	2100	3	300	5400
Total ...	40	5000	30	3900	9	1500	10400

Indemnités de logement.

32 instituteurs touchèrent en indemnités de logement	8150 fr.
14 institutrices laïques	2950 »
Total ...	11100 fr.

Dans ces chiffres sont comprises deux indemnités partielles de 150, resp. 125 fr.

Valeur légale des logements fournis

à 33 instituteurs ..... 8650 fr.
à 25 institutrices laïques ..... 5200 »

Les deux logements mentionnés sont représentés par 100, resp. 125 fr.

Les 17 institutrices religieuses disposaient de 10 logements.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux.	104095	50343	15356	169794
Supplém. de traitement..	22375	13700	—	36075
Primes de brevet.....	5000	3900	1500	10400
Indem. de log. effectives .	8150	2950	10log.	11100
Total ...	139620	70893	16856	227369
Valeur légale des logements fournis	8650	5200	10 log.	

La moyenne du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives et légales était

pour l'instituteur de ..... 2353 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1951 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 991 »+log.

Du chef *des cours postscolaires* qu'ils dirigeaient,

59 instituteurs touchèrent 10490 fr., en moyenne, 177 fr.;
23 institutrices laïques 3415 fr., en moyenne, 148 fr.;
6 institutrices religieuses 835 fr., en moyenne, 139 fr.

Logements.

33 instituteurs, 25 institutrices laïques et les 17 institutrices religieuses étaient en jouissance de logements fournis par les communes. Les 17 institutrices religieuses disposaient de 10 logements. Les logements de Dahl, Kœrich, Reimberg, Roodt

(Septf.) et Schandel (instituteurs), de Bigonville et Ell (institutrices) sont insuffisants. Les instituteurs de Dahl et Schandel ont touché des indemnités partielles de 150, resp. 125 fr.

Nombre des pièces avec la cuisine.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
3	2[1])	5	—	7
4	5	13	—	18
5 et plus	26	7	10	43
Total ...	33	25	10	68

Une distribution de prix a eu lieu dans les communes d'Arsdorf (école de Bilsdorf), Beckerich, Boulaide, Ell, Gœsdorf, Hobscheid, Kœrich, Mecher, Saeul, Septfontaines, Useldange et Wahl (écoles de Grevels, Heispelt, Kuborn).

La caisse d'épargne scolaire fonctionnait à 9 écoles, où 107 élèves versèrent la somme de 3381,25 fr.

3. L'école primaire supérieure publique

pour garçons à Redange était dirigée par un instituteur possédant le brevet d'enseignement postscolaire. Les élèves forains payaient un minerval de 30 fr. Les deux divisions de l'école primaire proprement dite comptaient 33 élèves, et la 7e année d'études, temporairement attachée à cette école, en comptait 5.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

Absences des élèves de l'âge obligatoire (7e *année*).

Nombre des élèves: 5. Absences en vertu de l'art. 6: 88; absences avec permission: 34; absences non justifiées: 12. Moyenne des absences en vertu de l'art. 6: 17,6; des absences avec permission: 6,8, des absences non justifiées: 2,4; total de la moyenne: 26,8.

[1]) Kœrich et Roodt.

Revenus du personnel enseignant.

Traitement communal	2400 fr.
Supplément de traitement	1000 »
Prime de brevet	200 »
Indemnité de l'ecclésiastique chargé de l'enseignement religieux	150 »
Total ...	3750 fr.+log.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le nombre des écoles d'adultes pour garçons était de 70 comptant 535 élèves, celui des écoles d'adultes pour jeunes filles était de 48 avec 432 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 490 filles de l'âge obligatoire fréquentant le cours de couture des 30 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Les cours postscolaires étaient obligatoires pour les garçons et les filles, dans les communes de Bigonville, Harlange, Septfontaines, Steinfort, Useldange, Vichten et Wahl.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Total.
	par semaine.				
2½	—	—	1[1])	—	1
3 à 3½	—	—	2[1])	—	2
4 à 4½	1	—	15	1	17
5 à 5½	3	2	37	4	46
6 et au delà	2	2	—	—	4
Total ..	6	4	55	5	70

[1]) Manque d'élèves, resp. d'éclairage.

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Cours permanents.	Total.
	par semaine.					
3 à 3½	1	—	1	—	—	2
4 à 4½	2	1	4	1	—	8
5 à 5½	7	4	18	3	5	37
10	—	—	—	—	1	1
Total ...	10	5	23	4	6	48

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	9	écoles
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à	3	—
5 branches: les mêmes et les sciences naturelles, à...	5	—
6 branches: les mêmes avec l'hygiène, à.....	2	—
6 branches: les mêmes, l'hygiène remplacée par le dessin, à	5	—
7 branches: les mêmes et l'instruction civique, à....	3	—
7 branches: les mêmes, le calcul et le dessin remplacés par la géographie et l'hygiène, à	2	—
8 branches: les branches énumérées à l'art. 59, à....	41	—
Total ...	70	écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	15	écoles
2 branches: la même et l'économie domestique, à	1	école
3 branches: les travaux à l'aiguille, la coupe et le repassage, à	1	—
6 branches: allemand, français, calcul, économie domestique, comptabilité, travaux à l'aiguille, à .	1	—
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, hygiène, travaux à l'aiguille, à	2	écoles

8 branches: allemand, français, géographie, économie domestique, instruction civique, comptabilité, hygiène, travaux à l'aiguille, à	1 école
8 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, économie domestique, comptabilité, hygiène, travaux à l'aiguille, à	2 écoles
8 branches: les mêmes, la comptabilité remplacée par le dessin, à	1 école
8 branches: les mêmes, la comptabilité et l'instruction civique remplaçant le dessin et les travaux à l'aiguille, à	1 —
9 branches: les mêmes et les travaux à l'aiguille, à	1 —
9 branches: celles de l'art. 59, moins les travaux à l'aiguille, à	1 —
10 branches: celles de l'art. 59, à	20 écoles
10 branches: allemand, français, calcul, sciences narelles, hygiène, jardinage, élevage du bétail, repassage, cuisine, travaux à l'aiguille, à	1 école
Total	48 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
1	3	2	5
2	26	19	45
3	33	26	59
4	8	1	9
Total ..	70	48	118

Personnel enseignant.

Les cours postscolaires pour garçons étaient dirigés par les instituteurs des localités respectives. 2 instituteurs dirigeaient

deux cours postscolaires ordinaires; 9 instituteurs étaient chargés d'un cours postscolaire ordinaire et d'un cours de dessin. Les cours postscolaires pour filles se trouvaient sous la direction de 30 institutrices et de 18 personnes étrangères à l'enseignement primaire. L'école de ménage de Redange était dirigée par 2 religieuses, dont l'une possédait le brevet d'enseignement postscolaire, l'autre, le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	14926,58 fr.
Part contributive des communes	6948,04 »
Total	21874,62 fr.

Dans ces chiffres sont compris les subsides accordés au cours de couture des écoles primaires.

Indemnités des cours postscolaires.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
100 à 150 fr.	12	20	32
150 à 200 fr.	36	21	57
200 à 250 fr.	1	2	3
250 à 300 fr.	2	—	2
300 à 400 fr.	8	—	8
400 à 750 fr.	—	5	5
Total ...	59	48	107

Une distribution de prix a eu lieu à Gœtzange, Kaundorf et dans les communes de Steinfort et Useldange.

Bibliothèques populaires.

Les 20 bibliothèques populaires renfermaient 1913 volumes et comptaient 256 lecteurs, dont 77 élèves des écoles primaires, 121 élèves des cours postscolaires et 58 autres personnes. Le nombre des ouvrages lus fut de 1078. 4 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 6 autres en avaient moins de 10.

Bibliothèques scolaires.

36 sections, appartenant à 18 communes, possédaient des bibliothèques scolaires: Bilsdorf (77 volumes), Beckerich (68), Elvange (38), Bettborn (30), Bigonville (250), Boulaide (55), Baschleiden (60), Surré (17), Ell (76), Colpach (24), Folschette (37), Hostert (28), Rambrouch (25), Grosbous (43), Dellen (10), Gœsdorf (6), Dahl (7), Nocher (9), Harlange (17), Tarchamps (18), Eischen (120), Hobscheid (187), Kœrich (34), Gœblange (65), Septfontaines (40), Roodt (25), Steinfort (120), Hagen (112), Everlange (88), Rippweiler (76), Schandel (27), Useldange (85), Vichten (140), Buschrodt (9), Wahl (28).

Ont voté des crédits dans l'intérêt des bibliothèques scolaires les communes ou sections de communes suivantes: Arsdorf (25 fr.), Beckerich (60), Elvange (40), Nœrdange (20), Bettborn (30), Reimberg (30), Bigonville (50), Boulaide (25 par section), Ell (50), Colpach (25), Petit-Nobressart (20), Roodt (25), Folschette (30), Hostert (20), Rambrouch (30), Gœsdorf (10), Dahl (15), Nocher (15), Grosbous (40), Dellen (20), Harlange (50 par section), Hobscheid (100 par section), Gœblange (10), Gœtzange (10), Kœrich (20), Mecher (20 par section), Perlé (25 par section), Lannen (20), Nagem (20), Niederpallen (20), Ospern (40), Redange (50), Saeul (20 par section), Greisch (25), Roodt (25), Septfontaines (50), Gras (15), Hagen (60), Kleinbettingen, (122,50), Steinfort (177,50), Useldange (25 par section), Vichten (25), Wahl (10 par section, Wahl, 20). Les bibliothèques n'existent pas encore dans les communes de Heiderscheid, Mecher, Neunhausen, Perlé et Redange. A Mecher, Perlé et Redange, les crédits votés n'ont pas été dépensés.

b) **Cours postscolaire privé.**

L'ouvroir privé d'Useldange était dirigé par 3 religieuses luxembourgeoises, dont 2 possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel. Le programme comprenait les travaux à l'aiguille, la coupe, l'économie domestique, le dessin et le chant. Les cours duraient de novembre à Pâques et comptaient 27 élèves.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

RÉCAPITULATION.

Pendant l'année scolaire 1916-1917, le pays comptait 48 *écoles gardiennes publiques*, 8 de plus que l'année passée.

Arrondissements.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Écoles....	15	3	4	11	3	5	4	3	48
Élèves ..	675	187	145	642	114	261	160	144	2328
Indemnit.	16425	4278,75	2500	12117	1800	2655	1350	700	41825,75

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 23 maîtresses laïques et 26 maîtresses religieuses. En hiver, deux maîtresses étaient préposées à l'école de Dudelange.

Écoles primaires ordinaires.

Les écoles primaires publiques étaient au nombre de 995, 7 de plus que l'année précédente. Elles se divisaient comme suit:

Arrondissements	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total
Écoles de garçons	59	57	38	65	42	36	24	33	354
Écoles de filles	58	53	37	64	42	37	23	33	347
Écoles mixtes ordinaires	10	17	39	—	30	36	67	44	243
Écoles mixtes pour les commençants	3	6	14	1	5	10	3	9	51
Total	130	133	128	130	119	119	117	119	995

Les écoles primaires étaient installées dans 504 *maisons communales* et 9 maisons particulières.

61 *salles de classe* ne répondaient pas entièrement à leur destination.

Arrondissements	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Salles défectueuses	3	8	13	—	8	5	6	18	61
Logements fournis par les communes	6	41	65	10	51	53	55	68	349
Logements trop petits ou en mauvais état	—	4	16	—	6	7	6	7	46

Les places de récréation manquaient à 110 maisons d'école, renfermant 132 salles de classe; elles n'étaient pas assez spacieuses ou étaient mal aménagées auprès de 56 maisons avec 84 écoles.

Dans 95 endroits comptant 146 écoles, *les lieux d'aisances* étaient de construction défectueuse, en mauvais état ou insuffisante quant au nombre des sièges.

L'entretien de la propreté peut être qualifié de bon pour deux arrondissements, de satisfaisant pour trois autres arrondissements et laisse beaucoup à désirer dans les trois restants.

Élèves des écoles primaires publiques.

Élèves	Arrondissements								Total
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	
a) de l'âge obligatoire:									
Garçons	2559	2912	2487	3539	2265	2130	2154	2145	20191
Filles	2549	2543	2462	3414	2273	2344	1975	2056	19616
Total	5108	5455	4949	6953	4538	4474	4129	4201	39807
b) sans distinction d'âge:									
Garçons	2587	2957	2517	3568	2267	2147	2192	2170	20405
Filles	2579	2594	2483	3430	2274	2362	1994	2075	19791
Total	5166	5551	5000	6998	4541	4509	4186	4245	40196

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 65.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les élèves de la 7e année d'études attachée temporairement aux écoles primaires supérieures publiques. Leur nombre se trouve renseigné plus loin.

Assiduité scolaire.

Absences en demi-journées.

Désignation des absences.	Arrondissements : 1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Absences justifiées									
a) en vertu de l'art. 6	126400	97418	98478	183005	80105	78270	80829	65872	810377
b) en vertu des art. 7 et 8.....	7036	7139	8093	4972	5527	11746	9041	7728	61282
Absences justifiées	18117	24792	6467	30453	9627	5622	7393	6874	109345
Total	151553	129349	113038	218430	95259	95638	97263	80474	981004

Moyenne des absences par élève.

Absences en vertu de l'art. 6....	23,2	17,9	19,8	26,3	17,6	17,5	19,5	15,6	19,7
Absences en vertu des art. 7 et 8 ...	1,3	1,4	1,6	0,7	1,2	2,6	2,1	1,8	1,6
Absences non justifiées.....	3,8	4,5	1,3	4,3	2,1	1,3	1,7	1,6	2,5
Total de la moyenne....	28,3	23,8	22,7	31,3	20,9	21,4	23,3	19	23,8

Les absences de chaque catégorie ont pris des proportions exceptionnelles par suite des circonstances anormales du moment, qui obligent beaucoup d'élèves, mal nourris et mal chaussés, de faire, à toute heure de la journée, des courses pour leurs familles.

Commissions scolaires.

1 commission a visité 4 fois les écoles, 5 commissions les ont visitées 2 fois, 18 commissions ont fait une seule visite aux écoles, 1 commission a fait 2 visites à l'une des écoles, 9 commissions ont visité une fois une partie des écoles, 96 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 *et* 12.

Articles	Arrondissements								Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	
10	533	247	16	510	12	52	73	6	1449
11	232	291	149	331	112	88	164	113	1480
12	171	575	31	482	50	54	191	94	1648

Le certificat d'études primaires a été délivré à 1382 garçons et à 1482 filles, au total à 2864 élèves. Dans ces chiffres sont compris les certificats d'études délivrés aux élèves de la 7e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures publiques et de la 7e année des établissements privés.

Le personnel enseignant des écoles primaires publiques se composait de 1000 membres. y compris les 5 membres suppléants de Dudelange, Esch et Luxembourg.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total
Instituteurs	65	68	62	66	63	56	73	63	516
Institutrices laïques	52	44	48	30	40	37	23	39	313
Institutrices religieuses	15	22	18	36	16	26	21	17	171
Total	132	134	128	132	119	119	117	119	1000

Résultat général.

Notes.	Arrondissements								Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	
1 (très bien)	5	—	5	6	6	4	2	3	31
2 (bien)	81	70	74	69	57	47	42	50	490
3 (satisfaisant)	43	63	48	55	49	65	63	63	449
4 (insuffisant)	1	—	1	—	7	3	10	3	25
Total	130	133	128	130	119	119	117	119	995

Revenus du personnel enseignant des écoles primaires publiques.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
									fr.
Traitements communaux ..	256593,50	238370	190729	255050	181012	169426	174222,50	169794	1635197
Suppléments de traitement ...	68785	43881,25	49575	37775	59575	45856,25	32325	36075	373847,50
Primes de brevet.	24900	16300	16300	21600	13100	12275	10500	10400	125375
Indemnités de logements eff.	49725	30475	15575	46625	17085	15372	14975	11100	200932
Total ...	400003,50	329026,25	272179	361050	270772	242929,25	232022,50	227369	2335351,50

Moyenne du traitement communal.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Instituteurs.....	2379	2168	1752	2525	1769	1786	1717	1652	1968
Institutrices laiques	1702	1542	1360	1761	1378	1259	1294	1290	1448
Institutrices religieuses	893	1049	934	986	903	876	909	903	932

Moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives et légales.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7	8e	Total.
Instituteurs.....	3758	3188	2691	3700	2855	2857	2471	2353	2984
Institutrices laïques..	2701	2141	2085	2589	2140	1805	1760	1951	2146
Institutrices religieuses.	1053 +log.	1343 s.log. 1168 a.log.	1062 +log.	1145 a. log. 1080 s. log.	1022 +log.	1058 s. log. 1007 a. log.	1037 + log.	991 +log.	1070 +log.

Moyenne des indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires du chef des cours postscolaires placés sous sa direction.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Instituteurs.....	304	187	206	133	203	185	161	177	194
Institutrices laïques	262	163	136	200	151	152	119	148	166
Institutrices religieuses ..	259	166	153	297	137	125	103	139	172

Écoles primaires supérieures publiques.

Nombre des écoles.

Arrondissements.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
pour garçons.....	3	4	2	2	4	2	2	1	20
pour filles.....	3	1	—	3	3	—	—	—	10

Nombre des élèves.

Arrondissements	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
de l'âge obligatoire:									
garçons.....	35	80	13	50	53	16	17	5	269
filles.....	16	29	—	77	37	—	—	—	159
									428
au-dessus de l'âge obligat.									
garçons.....	56	120	48	31	78	34	39	33	439
filles.....	69	18	—	46	49	—	—	—	182
									621

Dépenses.

Arrondissements								Total.
1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	
22850	31825	8110	14770	20405	7900	9525	3750	119135 fr.

Le personnel enseignant des écoles primaires supérieures publiques se composait de 22 instituteurs, 1 institutrice laïque et 12 institutrices religieuses. 2 écoles de garçons étaient dirigées par deux titulaires; à l'école supérieure pour jeunes filles de Luxembourg se trouvaient préposées 4 institutrices religieuses.

A cause des circonstances extraordinaires du moment, *les conférences d'arrondissement* n'ont pas eu lieu à la fin de l'année scolaire 1916-1917.

Cours postscolaires.

Nombre des cours.

Arrondissements.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
pour garçons.....	35	49	71	19	70	54	69	70	437
pour filles.....	23	38	53	20	44	33	55	48	314
Total ...	58	87	124	39	114	87	124	118	751

Nombre des élèves.

Arrondissements.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Garçons	472	566	786	485	825	461	637	535	4767
Filles	553	573	601	609	620	192	515	432	4095
Total ...	1025	1139	1387	1094	1445	653	1152	967	8862

Les cours postscolaires ordinaires étaient obligatoires: *a*) pour les garçons et les filles, dans 58 communes; *b*) pour les garçons seuls, dans 5 communes et 4 sections de communes; *c*) pour les filles seules, dans 1 section.

Subsides accordés aux cours postscolaires.

Arrondissements.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Subsides de l'État ..	11455,03	14420,87	15849	10641,24	14236	12864,56	16619,89	14926,58	111013,17
Part contributive des communes	5939,97	9134,18	7589	3988,76	9491	5680,44	6106,11	6948,04	54877,50
Total	17395	23555,05	23438	14630	23727	18545	22726	21874,62	165890,67

Dans ces chiffres sont compris les subsides accordés aux cours de couture organisés dans les écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La dépense totale.

Arrondissements	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Écoles gardiennes ...	16425	4278,75	2500	12117	1800	2655	1350	700	41825,75
Écoles primaires ord	400003,50	329026,25	272179	361050	270772	242929,25	232022,50	227369	2335351,50
Écoles prim. supérieures.	22850	31825	8110	14770	20405	7900	9525	3750	119135
Cours postsc.	17395	23555,05	23438	14630	23727	18545	22726	21874,62	165890,67
Total ...	456673,50	388685,05	306227	402567	316704	272029,25	265623,50	253693,62	2662203 fr. (chiffre rond)

La dépense totale dépasse celle de 1915 1916 de 60713 fr.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves, existaient dans 258 localités et comptaient 17540 volumes. Des crédits spéciaux, au montant de 16060,50 fr. ont été alloués aux bibliothèques scolaires. Il est toutefois regrettable que 7 communes et 3 sections de communes n'aient pas voté de crédit à cette fin, et qu'en outre, dans 23 communes et 9 sections, les sommes destinées à la création de bibliothèques scolaires n'aient pas éte dépensées.

Luxembourg, le 19 mars 1918.

L'Inspecteur principal de l'enseignement primaire,
Jules KEIFFER.

Rapport

sur la situation de l'Institut des sourds-muets, pendant l'année scolaire 1916-1917.

Durant l'année scolaire écoulée, l'effectif était de 22 enfants, dont 11 garçons et 11 filles. 8 enfants ont terminé leurs études au mois de juillet. Ils ont choisi les métiers suivants:

Garçons : ébénisterie, sculpture sur bois: 1 (cet élève fréquente en outre des cours de dessin à l'école des artisans); coiffeur: 1; cordonnier: 1.

Filles : travaux ménagers, couture: 4 (ces élèves fréquentent des écoles ménagères ou des écoles de couture); servante: 1.

Sous la direction des sœurs, les filles ont appris les travaux de cuisine pendant les trois derniers mois de l'année scolaire.

Au cours de ses visites, la Commission a eu l'impression, comme les années précédentes, qu'à l'instar des Allemands, nous insistons peut-être trop sur la langue parlée; il nous a semblé qu'il faut songer à orienter davantage encore l'instruction des sourds-muets du côté de l'écriture, du dessin et des travaux manuels. L'expérience prouve assez qu'en cas de surdité complète ou presque complète, les efforts les plus consciencieux n'arrivent pas à faire parler l'enfant d'une façon suffisamment intelligible; il ne faut pas oublier non plus que trop souvent des tares physiologiques empêchent le développement intellectuel de ces enfants. La plupart des sourds-muets proprement dits — à moins de tomber dans un milieu où l'on s'occupe d'eux par pitié ou par dévouement — oublient dès la sortie de l'école l'usage de la langue parlée. Il conviendrait donc, d'abord, de faire dans l'enseignement une différence plus marquée entre sourds-muets de naissance et ceux qui le sont devenus par

accident à un âge où ils possédaient parfaitement l'usage de la parole: ensuite, il faudrait un enseignement spécial pour les enfants irrémédiablement arriérés. Enfin, la principale réforme de l'avenir, ce sera la préparation directe à la vie dans des ateliers à créer dans le cadre même de l'enseignement.

Luxembourg, le 24 décembre 1917.

La Commission de surveillance,

Jules KEIFFER,
N. BRAUNSHAUSEN
M. ESCH.

Rapport

sur la situation de l'Institut des aveugles de Berbourg, pendant l'année scolaire 1916-1917.

La population de l'établissement s'est maintenue sensiblement au même niveau que par les années passées; sur l'effectif de 20 élèves, 13 fréquentaient l'école, les autres étaient initiés aux travaux d'atelier.

Dans le cadre du personnel enseignant aucun changement n'est survenu depuis l'année dernière, de même que le programme d'études, tant à l'école qu'à la section professionnelle, n'a subi aucun changement.

Il faut relever cependant que, suivant de près les réformes qui se font jour à l'étranger dans cette matière d'enseignement spécial, les facteurs chargés de l'éducation des jeunes aveugles s'attachent à rendre leur instruction de plus en plus intuitive et féconde.

C'est ainsi que pour l'enseignement de l'arithmétique on a introduit le « Wiener Zifferrechenapparat » et le « cubarithme français », qui ont rendu d'excellents résultats dans cette branche. C'est grâce à ces nouveaux moyens d'intuition que les élèves en sont arrivés à résoudre avec aisance les problèmes figurant dans les manuels des écoles primaires.

Les cartes géographiques en relief dont il a été fait l'acquisition, contribuent d'une manière heureuse à rendre cet enseignement vivant et fructueux.

Enfin, le manuel d'histoire nationale luxembourgeoise a été traduit en « Braille » et les différents exemplaires de cette traduction ont été mis entre les mains des élèves, ce qui a facilité de beaucoup l'enseignement de cette branche du programme.

Le mérite de cette dernière innovation revient au comité des dames patronnesses, qui s'est constitué pour la protection des

aveugles. Grâce à la généreuse initiative de ces dames, et pour laquelle la Commission tient à leur réitérer ses vifs remerciements, la bibliothèque de l'établissement en écriture « Braille » continue à s'enrichir.

L'activité aux ateliers a été très intense. Les objets confectionnés par les élèves ont trouvé un tel écoulement qu'il a été parfois impossible de suffire à toutes les commandes. Le produit réalisé par la vente de ces objets, qui s'est élevé pour cette année à 1073,32 fr. est versé à la caisse du travail de l'établissement.

Le produit de l'oseraie que le Gouvernement, sur la proposition de la commission administrative, a fait planter à Grevenmacher, a été mis à la disposition des anciens élèves de l'établissement qui se sont établis dans le pays comme vanniers et qui, faute de matériel, se seraient trouvés sans travail pendant une grande partie de l'année.

Dans le courant de l'année, l'établissement a été visité par les deux écoles primaires de Betzdorf-Berg, les écoles primaires de Rosport, le cours froebelien de Mlle Neumann, le « Paramentverein » d'Eich et l'orphelinat de Grevenmacher.

Tous ont été unanimes à admirer la bonne tenue des élèves et le dévouement inlassable et entendu des sœurs.

La Commission de surveillance,
MERSCH.
J. KEIFFER.
J. MEYERS.

Rapport

sur la situation de l'Établissement pour enfants arriérés à Betzdorf, pendant l'année scolaire 1916-1917.

Pendant l'année scolaire écoulée, l'institut de Betzdorf a été fréquenté par 70 pensionnaires, répartis sur les trois divisions. 52 suivaient les cours de l'école préparatoire, resp. de l'école proprement dite; 18 enfants, reconnus réfractaires à toute formation intellectuelle, étaient soignés à l'asile.

Lors de ses inspections, la Commission de surveillance a pu se convaincre que les sœurs sont toutes soucieuses de satisfaire aux engagements assumés. La nourriture des élèves étant bonne et copieuse, la santé s'en trouvait être à l'avenant.

Quant à l'instruction et à l'éducation des enfants, une large part est réservée aux travaux manuels, meilleure ressource pour assurer leur avenir, ainsi qu'à la gymnastique et aux jeux, en vue de relever et de fortifier leur physique.

C'est dans ce but encore que chaque semaine, au moins, des promenades sont faites au grand air des champs. L'excursion de tous les ans a été poussée, cette fois, jusqu'à Luxembourg. Les enfants ont pu admirer les pittoresques alentours et les différents monuments de la capitale. Grâce à un subside dû à la générosité du Gouvernement, une seconde excursion, très agréable et très réussie, a eu lieu, dans la saison des cerises, au Bucherhof.

La Commission a reconnu la nécessité d'étendre sa sollicitude aux élèves une fois sortis de l'institut, soit en les aidant à se placer chez des artisans, agriculteurs, maraîchers, etc., soit en continuant à exercer une surveillance attentive sur leur bien-être matériel et moral. A cet effet, il a été convenu avec le

Gouvernement de charger plus spécialement un des membres de la Commission de s'enquérir, dans ses tournées d'inspection par le pays, du sort des anciens élèves de l'établissement, en recueillant les renseignements que pourront lui fournir les autorités communales et toutes autres personnes qu'il jugera utile de consulter. Munie de ces données, la Commission s'attachera, en présence de situations difficiles et intéressantes qui lui seront signalées, à entourer de ses soins les anciens élèves de Betzdorf.

La Commission de surveillance,
MERSCH.
J. KEIFFER.
J. MEYERS.